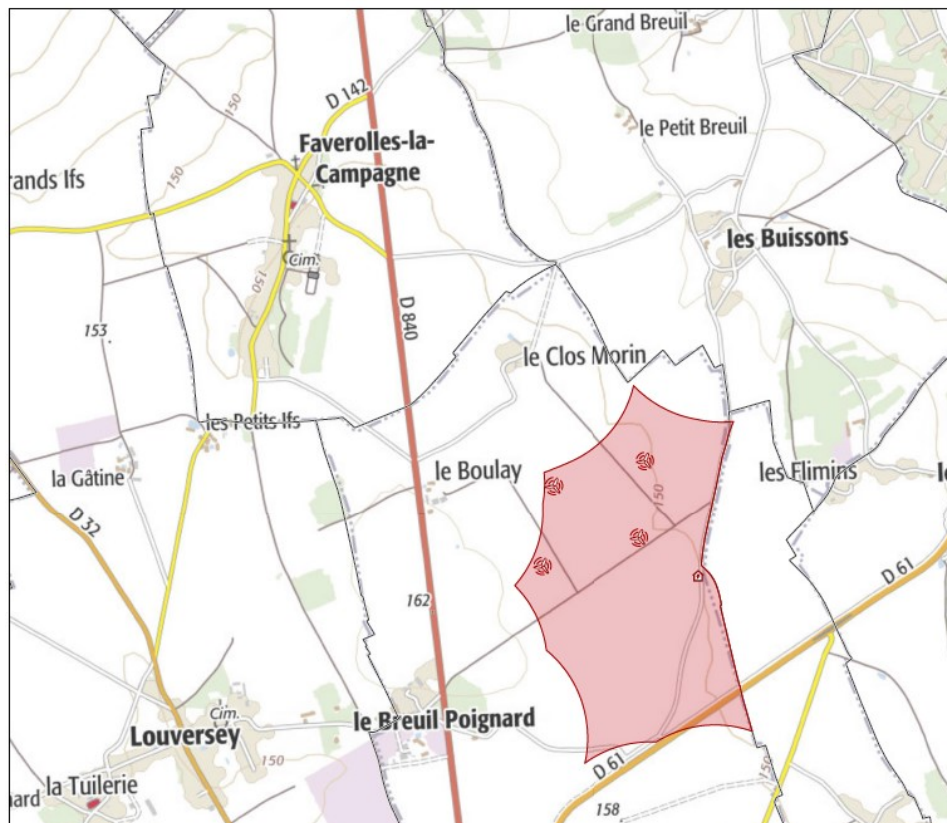

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de BUREY -27190

Maître d'ouvrage : **SAS LE CHEMIN DE LA CORVÉE**

Du 1^{er} mars 2023 à 9h00 au 1^{er} avril 2023 à 12h00



Composition de la commission d'enquête :

Président : M. Jean-François BARBANT

Membres titulaires : Mme Natacha LECOCQ et M. Gilles SAPIN

Tribunal Administratif de Rouen - Dossier N° E22000092 / 76

Préfecture de l'EURE - Arrêté préfectoral n°DCAT/SJIPE/MEA/23/010

RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Ce procès verbal de synthèse des observations fait suite à l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de BUREY qui s'est déroulée du mercredi 1^{er} mars 2023 à 9 h00 au samedi 1^{er} avril 2023 à 12h00.

L'arrêté de mise à enquête publique prévoyait six permanences pour permettre au public de rencontrer les membres de la commission d'enquête à la mairie de BUREY :

- le mercredi 1^{er} mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 9 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le lundi 13 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le vendredi 17 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le mercredi 22 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le samedi 1^{er} avril 2023 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions ont pu être déposées sur un registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-burey> et par courriel : projet-eolien-burey@mail.registre-numerique.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Elles ont pu être également déposées sur le registre "papier" disponible en mairie de Burey, pendant les heures d'ouverture au public, au cours des permanences, ou être adressées à l'attention du Président de la commission d'enquête, par courrier, avant la clôture de la procédure, au siège de l'enquête publique, Mairie - Burey, Rue des Tilleuls, 27190 Burey.

Une copie du dossier "papier" a été mise à la disposition du public à la Mairie de Burey pendant toute la durée de l'enquête. Le public a pu, aussi, consulter une version dématérialisée dans les mairies de : Barquet, Berville-la-Campagne, Burey, Caugé, Champ-Dolent, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, Emanville, Faverolles-la-Campagne, Ferrières-Haut-Clocher, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, la Bonneville-sur-Iton, la Croisille, le Val-Doré, les Ventes, Louversey, Ormes, Portes, Romilly-la-Puthenaye, Saint-Elier, Sainte-Marthe, Tilleul-Dame-Agnès et Tournedos-Bois-Hubert.

Le dossier a été également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure et sur le site internet du registre numérique.

Ce présent procès verbal est une synthèse des observations exprimées par le public. Toutes les contributions reçues ont été jointes en annexe. Le pétitionnaire est tenu de prendre connaissance de ces documents avant de répondre précisément à chaque observation.

ANONYMISATION DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) ne comporte pas d'obligation générale d'anonymisation. Il s'agit d'une solution, parmi d'autres, pour pouvoir mettre à disposition du public, le procès verbal de synthèse des observations, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans le respect des droits et libertés des personnes.

Dans le cas de contributions déposées sur le registre numérique, ce procédé technique permet de contribuer en ligne anonymement, le fait de ne pas recourir à cette faculté signifie que le contributeur a fait le choix que son nom apparaisse dans les documents.

Dans le cas de contributions déposées par courriels, les messages mentionnant le nom de leurs déposants sont considérés comme "public", les autres sont considérés comme "anonyme".

Dans le cas des registres "papier", les contributions seront anonymisées au préalable.

Afin de respecter la volonté des déposants souhaitant garder l'anonymat, seuls les prénoms, les initiales du nom et la commune de résidence déclarée sont indiqués dans les documents.

PARTICIPATION DU PUBLIC AUX PERMANENCES

Au total ce sont 125 personnes qui se sont présentées lors des permanences, ces rencontres donnant lieu à de nombreux échanges avec les membres de la commission.

1^{ère} permanence du mercredi 1^{er} mars : (13 personnes)

- Monsieur et Madame L. (BUREY)
- Madame Sandrine M. (BUREY)
- Monsieur Eric D. (BUREY)
- Monsieur Claude D. (BUREY)
- Monsieur Wilfried B. (BUREY)
- Monsieur Frédéric G. (BUREY)
- Monsieur Jean-Noël M (LA CROISILLE)
- Madame Isabelle C. (FAVEROLLE)
- Monsieur Mahmood A. T. (BUREY)
- Madame Céline S. (LA CROISILLE)
- Madame Catherine B. (BUREY)
- Madame Charlotte V. (LA CROISILLE)

2^{ème} permanence du jeudi 9 mars : (26 personnes)

- Monsieur et Madame Bruno et Marie Josée F. (BUREY)
- Monsieur et Madame Bruno et Corinne C. (BUREY)
- Monsieur et Madame Guy et Marie-France B. (BUREY)
- Monsieur et Madame Alain et Yvette T. (BUREY)
- Monsieur Fabien C. (BUREY)
- Madame Denise B. (BUREY)
- Monsieur et Madame Gérard et Charline J. (LA CROISILLE)
- Monsieur et Madame Fernand et Sylvie R. (LE FIDELAIRE)
- Monsieur et Madame Jean-Paul et Christelle L. (BUREY)
- Monsieur et Madame Jacques et Monique L. (FAVEROLLES LA CAMPAGNE)
- Monsieur et Madame Jacques et Mauricette G. (BUREY)
- Monsieur et Madame Daniel et Eliane B. (LA CROISILLE)
- Monsieur et Madame Stéphane et Agathe B. (SAINT ELIER)
- Monsieur et Madame Nicolas et Nadia T. (BUREY)

3^{ème} permanence du lundi 13 mars : (20 personnes)

- Madame Réjane L. D. (TILLEUL DAME AGNES)
- Madame Françoise S. (SAINT ELIER)
- Monsieur Jean-Luc D. (BUREY)
- Monsieur et Madame José et Thérèse N. (LA CROISILLE)
- Monsieur Alain G. (FAVEROLLES LA CAMPAGNE)
- Monsieur Dominique J. (CONCHES)
- Monsieur Raoul D. (BUREY)
- Monsieur Thierry P. et Madame Josiane M. (BUREY)
- Monsieur et Madame Patrick et Gisèle R. (BUREY)
- Monsieur et Madame Yves et Monique L. (CAUGE)
- Monsieur et Madame Denis et Fabienne F. (BUREY)
- Monsieur Jean-Claude L. (LOUVERSEY)
- Madame Sarah B. (BUREY)
- Monsieur René D. (BUREY)
- Monsieur Christophe R. (LOUVERSEY)

4^{ème} permanence du vendredi 17 mars : (20 personnes)

- Monsieur Guy L. G. (SAINT ELIER)
- Monsieur Jean Claude R. (TILLEUIL DAME AGNES)
- Monsieur et Madame Laurent et Anne-Sophie T. (BUREY)
- Madame Sylvaine L. (PORTES)

- Madame Corinne L. (LA CROISILLE)
- Monsieur Pascal V. et Madame Carole M. (LA CROISILLE)
- Madame Martine B. (BUREY)
- Monsieur Harisson C. (BUREY)
- Monsieur Emmanuel B. (BUREY)
- Monsieur Nicolas L. (LA CROISILLE)
- Monsieur Arnaud L. (BUREY)
- Monsieur et Madame Yann et Viviane L. G. (BERVILLE)
- Monsieur Thomas V. (BUREY)
- Association Vents contraires pays d'ouche
 - Monsieur David B. (LA CROISILLE)
 - Monsieur Thierry G. (SAINT ELIER)
 - Madame Clémence D. (LA CROISILLE)
 - Madame Laurine L. (LA CROISILLE)

L'association nous a remis une pétition signée par 964 personnes et un dossier intitulé "PRESSE locale & nationale sur le projet de Burey et de Louversey"

5^{ème} permanence du mercredi 22 mars : (25 personnes)

- Monsieur Guy G. (LA CROISILLE)
- Monsieur et Madame Frédéric et Françoise R. (LOUVERSEY)
- Madame Francine B. (BUREY)
- Madame Odile C. (TILLEUL DAME AGNES)
- Monsieur et Madame Pascal et Dominique M. (BUREY)
- Monsieur Benjamin B. (FAVEROLLE LA CAMPAGNE)
- Monsieur Jean-Pierre H. (LA CROISILLE)
- Monsieur Bernard J. (BUREY)
- Madame Zaheirine U. (LA CROISILLE)
- Monsieur et Madame Fabien et Béatrice C. (BUREY)
- Monsieur David B. (BUREY)
- Madame Raymonde D. (SAINT ELIER)
- Monsieur Edwina R. et Monsieur Serge O. (LA CROISILLE)
- Madame Marie-Josée R. (LA CROISILLE)
- Monsieur Jacques H. (SAINT ELIER)
- Monsieur Sébastien B. (BUREY)
- Monsieur Stéphane J. (LA CROISILLE)
- Madame Aurélie O. (BUREY)
- Monsieur David T. (LE FIDELAIRE)
- Monsieur Jacques H. (SAINT ELIER)
- Monsieur et Madame André et Yolande D. (LA CROISILLE)

Le registre étant plein, un deuxième registre a été ouvert et paraphé.

6^{ème} permanence du samedi 1^{er} avril : (18 personnes)

- Monsieur Damien B.
- Madame Lucie C.
- Monsieur Marcel S. (PORTES) et l'ancien maire de St Elier
- Madame Ginette P.
- Monsieur et Madame Luc et Sophie D. D. (BUREY)
- Monsieur et Madame Elisabeth et Patrick R (SAINT ELIER)
- Monsieur Pascal V. (LA CROISILLE)
- Madame Diane M. (FAVEROLLES LA CAMPAGNE)
- Madame Audrey C. et Monsieur Frantzy I.(BUREY)
- Monsieur Chantal V. (SAINT ELIER)
- Monsieur Thierry G. (SAINT ELIER)
- Madame Claire M. (PORTES)
- Madame Cécilia M.
- Monsieur Antony L. F. et Madame Karine M. (LA -CROISILLE)
- Monsieur Michel G. et ses fils (TILLEUL DAME AGNES)

*

LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

Nous avons numéroté, classé et analysé au total 511 contributions réparties comme suit :

- 349 contributions sur le registre numérique
- 23 contributions par courriel réintégré sur le registre numérique
- 94 contributions sur les registres "papier"
- 45 notes ou courriers reçus ou déposés et annexés dans le registre papier

Nous avons identifié 27 contributions en doublons, notamment les contributions E4/C7, @49/C14, @87/C16, @92/@93, @137/@138, @142/C17, @195/@223/@224/@302/@303/@304/@305/@307/@308/@309/@310, @188/C29, @196/@197, @232/@180, E252/@253, @266/@267/C30, @326/@327, @335/@338, @339/@332, @352/C28, E371/@370.

Contributions non prises en compte : 2 courriels parvenus avant la date d'ouverture de l'enquête (E5 : Contribution anonyme du 19/02/2023 et E6 : Contribution anonyme du 21/02/2023), la contribution @372 déposée sur le registre d'enquête le 01/04/2023 à 12h05 et le courrier C45 reçu le 01/04/23 à 12h50 (fin de l'enquête 01/04/2023 à 12h00). Ce dernier avait été reçu via le registre numérique.

Les contributions déposées dans les deux registres d'enquête ont été numérotées et précédées de la lettre "R"

Les courriers et notes reçus ou déposés ont été numérotés et précédés de la lettre "C"

Les contributions déposées via le registre numérique ont été numérotées précédées de la lettre "@"

Les courriels reçus et insérés dans le registre numérique ont été numérotés précédés de la lettre "E"

LISTE DES CONTRIBUTIONS

<p>-----Registre Numérique/Courriels-----</p> <p>@1 BAILLY Noelle – Portes @2 Alain - Glisolles @3 BOUFFARD Patrick -La Croisille E4 MARVIN jean-noel (1PJ 2Pg) E5 Anonyme arrivée hors délais 21/02/2023) E6 Anonyme arrivée dors délais 19/02/2023) @7 BOYON Jérôme / Camille @8 POUPET Françoise - La Croisille @9 SANVOISIN Françoise - Saint-Elier @10 BLAISOT Wilfried - Burey @11 ROLLAND Alison - Conches-en-Ouche E12 Anonyme - La Croisille (1PJ 50Pg) @13 Mickael - Burey E14 ROLLIN Gérard (Ste COLAS France) @15 NORAY-GROS Patricia - Boulogne-Billancourt @16 yohan - Saint-Elier @17 Sebastien vice-président PDVCNABS - Vigoux @18 DELCOURT Mariepaule - Andé @19 Marie - Villers-lès-Nancy @20 HERMELIN Maryse - Saint-Étienne @21 Sylvie - Portes @22 Alexandre - Berville-la-Campagne @23 Sandrine -Berville-la-Campagne @24 NOUZIERES Francois - Portes @25 Annabelle - Berville-la-Campagne @26 VIEL Arnaud - Tilleul-Dame-Agnés @27 PEERBAYE Tariq - Nantes @28 SHERMAN Delphine - Portes @29 Sophie - La Croisille @30 Bruno - Saint-Elier @31 Camille - Berville-la-Campagne @32 Aurélien - La Croisille @33 Isabelle - Saint-Quentin @34 Isabelle - La Croisille @35 BAVENT Cécile et Pierre-Julien - Portes @36 Stephanie - 27190 Glisolles @37 Delphine - Ferrières-Haut-Clocher @38 Marylene - Burey</p>	<p>@185 Patrick - Civry-la-Forêt @186 BOULEUX Philippe - Berville-la-Campagne @187 CAPELLE Christophe - Louversey @188 Bernard Bruno - Saint-Elier @189 Amandine - Saint-Elier @190 MUNOZ Alexandre - Louversey @191 MORVAN André - Burey @192 ELSSMANN Alexis - Orlando @193 NEDJAR Liliane - Tilleul-Dame-Agnés @194 DULUT Thierry - Émanville @195 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés @196 michelle - Burey @197 michelle - Burey @198 DELIVET Anne - Burey E199 GESLAN Michel - Tilleul-Dame-Agnés @200 Claire - Faverolles-la-Campagne @201 Romain - Saint-Elier @202 Grégory - Sébécourt @203 LECERF Nicolas - La Croisille (1PJ 6Pg) @204 Laurent - Noisy-le-Sec @205 MIZRAHI Diane – Pierrelatte (4PJ 4Pg) @206 Héléne - Saint-Elier @207 MIZRAHI Anne – Paris (2PJ 2Pg) @208 Avis du Conseil municipal de La Croisille @209 DAUPHY Christine et Sylvain - Saint-Elier @210 LAMY Hubert - La Croisille @211 Virginie - Berville-la-Campagne @212 GASSIE Frédéric - Louversey @213 DENIZOU Louise - Portes @214 Christophe - Faverolles-la-Campagne @215 Laurine - La Croisille @216 MONNIER Michelle - Berville-la-Campagne @217 MONNIER pascal - Berville-la-Campagne @218 LECLERQ Michel - La Croisille @219 Yann et Floriane - Burey @220 Bertrand - Conches-en-Ouche @221 LE DOUARAN Thierry - Paris E222 HUBERT Xavier Président Siege27 @223 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 1Pg) @224 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés</p>	<p>@355 GASSIE Frédéric – Burey (4PJ 13Pg) @356 Nadege - La Croisille @357 MONSÈRE karine - La Croisille @358 Grégoire - Tilleul-Dame-Agnés @359 MIZRAHI Birgit - Paris @360 RENAUX Elisabeth - Saint-Elier @361 Aurelie - La Croisille @362 Christophe - Saint-Elier @363 RENAUX Patrick - Saint-Elier @364 BOULAIN Pascal et Sandrine - Portes @365 Thierry - Saint-Elier (3PJ 80Pg) @366 DUFLOT Christophe - Faverolles-la-Campagne @367 LEGRU Lionel - Conches-en-Ouche @368 CHOPIN - Berville-la-Campagne @369 EVENOU Marc - Conches-en-Ouche E370 Annie - Berville-la-Campagne (1PJ 5Pg) E371 Jérôme - Berville-la-Campagne (1PJ 5Pg) @372 Nathalie - Conches-en-Ouche (déposition hors délais 01/04/2023 à 12h05)</p> <p>-----Registre Papier N° 1-----</p> <p>R1 BOURLIER Serge Maire de Burey R2 Monsieur et Madame LARHANTER R3 Madame MARTINS Sandrine R4 Madame COCATRIX Isabelle R5 Monsieur AL TUHAFI Mahmood R6 Signature R7 Anonyme R8 Anonyme R9 Monsieur CHAPUIS Fabien R10 Madame BOUGEARD Denise R11 Anonyme R12 Monsieur LESSADE Jean-Paul R13 Madame LASSADE Christèle R14 Signature R15 Signature R16 Signature R17 Madame GRANJEAN Mauricette R18 Monsieur et Madame BILLARD D. et E.</p>
--	--	---

Procès verbal de synthèse des observations – parc éolien de 4 aérogénérateurs - BUREY

<p>@39 Daniel - La Croisille @40 Claude - La Croisille @41 GEEVERDING Frédéric - Sergines @42 GOY Murielle - Conches-en-Ouche E43 Christian DIMOND @44 BLAISOT Léa - Burey @45 BLAISOT Nathan - Burey @46 viel jean luc - Tilleul-Dame-Agnès @47 ALEXIS Christine - Le Val-Doré @48 Simon - Paris @49 VARIN Pascal - La Croisille (1PJ 1Pg) @50 BRUNO - Burey @51 Anthony - Portes @52 SUBREVILLE Marie-helene - Ferrières-Haut-Clocher @53 COVIN Christa - La Croisille @54 Sébastien - Faverolles-la-Campagne @55 François - Saint-Marcel @56 AMIC Léa - Marseille @57 GAUTHIER Marlene - La Croisille @58 Avis du Conseil municipal d'Émanville @59 VINCENT Ludovic - La Croisille @60 VAUTHELIN Jean luc - Portes @61 RAMOS DOMINIQUE - Berville-la-Campagne @62 Fabien - Louversey @63LEGENDRE Arnaud - Saint-Elier @64 BRECHARD Didier - Berville-la-Campagne @65 Elisabeth -Saint-Elier E66 Avis du Conseil municipal de Berville la Campagne @67 Levasseur Bastien - Faverolles-la-Campagne @68 TONNOIR Jessica - Faverolles-la-Campagne @69 LAUSBERG Jean-Claude - Louversey @70 HURE Christine - Saint-Elier @71 Yves - Caugé @72 REBOULLEAU Marie Christine - Saint-Elier @73 Franck -La Croisille @74 Baya - La Croisille E75 Nathalie - Tilleul Dame Agnès @76 Rachid - Louversey E77 CHELVANAIGUM Harisson - @78 Philippe - Burey @79 Nicolas - Burey @80 Marc - Burey @81 Pascal - Portes @82 Alicia - Portes @83 GUESDON Marthe - Saint-Elier @84 MARTIN Nicolas - Tilleul-Dame-Agnès E85 Dominique JEAULNEAU - Tilleul-Dame Agnès @86 RENARD Didier - La Croisille @87 Marie-José - La Croisille @88 LAMOUR Patricia - Berville-la-Campagne @89 Catherine - Burey @90 Christian - Ferrières-Haut-Clocher E91 Magali Ravard - Ferrières-Haut-Clocher @92 CHASSAIGNE Pierre - Faverolles-la-Campagne E93 CHASSAIGNE Pierre - Faverolles-la-Campagne @94 BOUCHER Celine - La Croisille @95 Muriel - Berville-la-Campagne @96 Philippe - Burey @97 RAMOS Emmanuel - Berville-la-Campagne @98 Claude - Conches-en-Ouche @99 Denise - Conches-en-Ouche @100 Régine - Louversey @101 Eliane - Louversey @102 Bruel Tiphaine - Ferrières-Haut-Clocher @103 Patricia -Saint-Elier @104 BOULEUX Isabelle - Berville-la-Campagne @105 Didier - Saint-Elier @106 BLAISOT Guy - Burey @107 BLAISOT Marie France - Burey @108 BLAISOT Aurelie - Burey @109 Carla - Faverolles-la-Campagne @110 Philippe - Paris</p>	<p>(2PJ 4Pg) @225 LAMOUR Morgan - Berville-la-Campagne @226 Pierrette - Glisolles @227 MONSERE karine - La Croisille @228 Sylvie - Burey @229 Angélique - Saint-Elier @230 Virginie - Burey @231 Jean-Patrick - Burey @232 Jocelyne - Saint-Elier @233 Jacques - La Croisille @234 Marion - Saint-Elier @235 Thierry - Prémilhat @236 Emma - Beaubray @237 KRASNER Daniel - Vert @238 Jean Remi - Portes @239 Raymonde - Saint-Elier E240 CASTEL Monique – Faverolles la Campagne @241 Nicolas - Tilleul-Dame-Agnès (1PJ 2Pg) @242 Avis du Conseil municipal de Saint Elier @243 CAVELIER Odile - Tilleul-Dame-Agnès @244 LEGENDRE Angélique - Saint-Elier @245 RONGRAIS Max - Sainte-Marthe @246 HAPDEY Jacques - Saint-Elier (pièces jointe 2Pg) @247 David - La Croisille @248 DESVEAUX Clémence - La Croisille (1PJ 4Pg) @249 DESVEAUX Lionel - Breteuil @250 RICHET Evelyne Tilleul-Dame-Agnès (2PJ 3Pg) @251 Nadine - La Croisille E252 LECOLLIER Dominique (1PJ 7Pg) @253 LECOLLIER Dominique – Portes @254 Simon - Collandres-Quincarnon @255 ROBIDEL Julie - Tilleul-Dame-Agnès @256 Isabelle - Faverolles-la-Campagne @257 SHERMAN Nadav - Portes @258 Benoit - Burey @259 Lucie - Paris @260 HERVE Celine - Saint-Elier @261 GROMENIL Martine - La Croisille @262 JACQUES Stéphane - La Croisille (1PJs 7Pg) @263 BINET Agathe - Saint-Elier @264 BINET Stephane - Saint-Elier E265 GIANNINO Alessandro – Saint Elier @266 SAPOWICZ M. - Maire de Portes (1PJ 3Pg) @267 SAPOWICZ Marcel – Maire de Portes @268 MERLIS Marie Caroline Portes @269 LHERAULT Christine - Saint-Elier @270 LEFRANC Yvan - Portes @271 DUPREY Nathalie - Berville-la-Campagne @272 COLLET Sébastien - VIA Avocats- Rennes (1PJ 7Pg) I. Cocatrix/ P. Chassaigne @273 DETHIER Yolande - La Croisille @274 André - La Croisille @275 Alexane - Collandres-Quincarnon @276 Lionel - Breteuil @277 DEVAU Alexis - Breteuil @278 CHABOT Anne Sophie - Breteuil @279 Delphine - Conches-en-Ouche @280 PELLETIER Étienne - Paris @281 Coraline - Conches-en-Ouche (1PJ 20Pg) @282 DELALONDE Alain - Le Coudray @283 Marie-Claude - Conches-en-Ouche @284 Marie - Conches-en-Ouche @285 RAUSCHER Christophe - Louversey @286 Louise - Le Touquet @287 Christine - Caugé @288 LÉBOUCHER Cyriaque - La Croisille (2PJ 6Pg) @289 NIEL Catherine - La Croisille @290 Cyrille - Paris @291 CESARI Juliette - Milano @292 François - Paris @293 Mikey - Conches-en-Ouche @294 LE GUEN Mathilde - VIA Avocats- Rennes</p>	<p>R19 Anonyme R20 Madame MARTINS Sandrine R21 Signature R22 Monsieur et Madame ROLLET P. et G. R23 Monsieur D FROTDEVAUX R24 Signature R25 Signature R26 Monsieur DUPONT R. R27 Monsieur BERQ Sébastien R28 Signature R29 Monsieur POISSON Jean-Paul R30 Monsieur et Madame RENOULT J.C. et M. R31 Monsieur THIBOUT Laurent R32 Signature R33 Signature R34 Signature R35 Monsieur VANKETS Thomas R36 Signature R37 Signature R38 Signature R39 Signature R40 Signature R41 Monsieur BASSET Benjamin R42 Monsieur JOLY Bernard R43 Monsieur et Madame B. et F. CASTEL R44 Monsieur et Madame DETHIER A. et Y. R45 Signature R46 Signature R47 Signature R48 Signature -----Registre Papier N° 2----- R49 Monsieur BOURLIER Sébastien R50 Madame OUBOUT Aurélie R51 Monsieur THIBAUT David R52 Madame BLAISOT Sandrine R53Monsieur BLAISOT Jérôme R54 Monsieur LAMBERT Julien R55 Monsieur OZANNE Valentin R56 Monsieur KERSPERN Emmanuel R57 Monsieur KERSPERN Alexis R58 Madame LEGENDRE BRIGITTE R59 Monsieur CORBLIN Florian R60 Madame DROMAIN Océane R61 Signature R62 Signature R63 Madame MAOUCHE R64 Monsieur LEFEVRE C Maire-Adj Champ-Dolent R65 Monsieur LEFORT Maire de Champ-Dolent R66 Signature R67 Signature R68 BUCAILLE C. R69 Madame BIZEUL Sophie R70 Monsieur MOUTIERS Jean-Michel R71 Anonyme R72 Signature R73 Signature R74 Signature R75 Monsieur JACQUETTE R76 Signature R77 Signature R78 Monsieur BREMMETOT Damien R79 Madame CORDIER Lucie R80 Madame PENCOLE Ginette R81 Monsieur et Madame BONNET Ronan R82 Madame DUPONT Carlyne R83 Madame MARIE Séverine R84 Monsieur MARIE Yannick R85 Monsieur et Madame DUBOURDONNAY L et S R86 Monsieur et Madame CORBLIN Ket B R87 Monsieur LEGENDRE Jean-Jacques R88 Madame RENAUX Elisabeth R89 Monsieur RENAUX Patrick</p>
---	---	--

Procès verbal de synthèse des observations – parc éolien de 4 aérogénérateurs - BUREY

<p>@111 Meghane - Louversey @112 Jean - Lyon @113 BOULNOIS Laure - Paris E114 PERRIN-GARNIER Guillaume - Louversey @115 Florence - New York @116 Marc - Paris @117 Margaux - Faverolles-la-Campagne @118 Guilhem - Faverolles-la-Campagne @119 Inès - Paris @120 LELOUP Gérard - Berville-la-Campagne @121 VADE Pascal - La Croisille @122 Birgit - Faverolles-la-Campagne @123 Domitille - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 13Pg)+ @124 MIZRAHI Paul - Faverolles-la-Campagne E125 SHTITZER Shira @126 GIQUEL Céline - Portes @127 BOISSIERE Wendy - Portes @128 BOISSIERE – André - Portes @129 MAURY Joëlle - Tilleul-Dame-Agnés @130 RIBEIRO Séverine - La Croisille @131GANGNON Frédéric - Portes @132 IZARN Olivier - Meudon @133 Valentin - Faverolles-la-Campagne @134 de DAUDUS Aymeric - Ligny-le-Ribault @135 Bruno - La Croisille @136 Charlotte - La Croisille @137 GERVAIS Alain - Faverolles-la-Campagne @138 GERVAIS Alain - Faverolles-la-Campagne () @139MATEYER Shinesse - Conches-en-Ouche @140 Hervé - Sylvains-les-Moulins @141 MAURY Gilles - Tilleul-Dame-Agnés @142 RUNG Edwina - La Croisille (1PJ 2Pg) @143 Daniel - Ferrières-Haut-Clocher @144 Daniel - Glisolles @145 David - Burey @146 Mélanie - Burey @147 HEE jean-pierre - La Croisille @148 UDHIN Zaheirine - La Croisille (1PJ 5Pg) @149 Hapdey Sylvie - Saint-Elier @150 ANOUIL Aude-Reine - Ambierle @151 BUYCK Nicolas – Portes (2PJ 2Pg) @152 LE FLOHIC Didier - La Croisille @153 LE FLOHIC Pascale - La Croisille @154 QUENNESSON Philippe - Burey @155 LETELLIER Martine - La Croisille E156 (Courriel sans texte ni émetteur) @157 LAROCHE Pierre - Sainte-Marthe @158 Avis du Conseil municipal du Val-Doré @159 Alain - Saint-Elier @160 Avis du Conseil municipal de Portes @161 MIZRAHI François - Faverolles-la-Campagne @162 RUDIGOZ Olivier - Paris @163 Jérôme - Conches-en-Ouche @164 Axel - Burey @165 Frédéric - Épernon @166 STASYSHYN yurii @167 Gabin - Breteuil @168 Baptiste - Verneuil d'Avre et d'Iton @169 Julie - Yzeron @170 BUYCK Sophie et Emmanuel - Portes @171 Elisabeth - La Croisille @172 Florence - Collandres-Quincarnon @173 Jean François - Collandres-Quincarnon @174 Yves - Portes @175 RICHARD Françoise et Frédéric - Louversey @176 Linda - Paris @177 HHILLMAN-ESCUDERO Paula - Paris @178 Benjamin - Mesnils-sur-Iton @179 JARDIN Marie-Hélène - La Croisille @180 Jocelyne - Saint-Elier @181 Marc - Paris @182 LE GUERN Marie et Guy - Saint-Elier @183 PARMENTIER Béatrice - Castres @184 PARMENTIER Bertrand - Castres</p>	<p>(1PJ 5Pg) Ass. Vents contraires du Pays d'Ouches @295 Marie - Bruxelles @296 WILLEMS Siegfried - Burey @297 MAZZIER Tony – Chaumontel (1PJ 14Pg) @298 Benoit - Paris @299 Neyla - Paris @300 Cel - La Croisille @301 Valérie - La Croisille @302 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 48Pg) @303 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 25Pg) @304 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (5 pièces jointe 12Pg) @305 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 56Pg) @306 Catherine - Paris @307 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (4PJ 21Pg) @308 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (5PJ 97Pg) @309 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (2PJ 8Pg) @310 LE DOLÉDEC Réjane - Tilleul-Dame-Agnés (4PJ 28Pg) @311 de MELLO Vincent - Paris @312Patricia - Paris @313 Jérôme - Faverolles @314 CHARLOT Alain - Paris @315 CLARET Alexandre - Paris @316 Régis - Paris @317 Nicolas - Saint-Elier @318 GUERIN Stéphane - Tilleul-Dame-Agnés @319 de COURCEL Nathalie - Gien @320 Sandrine - Berville-la-Campagne @321 Commune de Tilleul-Dame-Agnés @322 Claire - Berville-la-Campagne @323 MERZOUK Farid - Berville-la-Campagne @324 Xavier - Paris @325 Marie - Berville-la-Campagne @326 Marie-Aude - Tilleul-Dame-Agnés @327 Marie-Aude - Tilleul-Dame-Agnés (1PJ 1Pg) @328 de BOISSIEU Delphine - Paris @329 FRANCE Ines - La Bonneville-sur-Iton @330 DANE Philip - Saint-Germain-en-Laye @331 DEBEAURAIN François-Xavier - Collandres-Quincarnon @332 Avis du Conseil municipal de Tilleul-Dame-Agnés @333 Corinne - Burey @334 Sébastien - Berville-la-Campagne @335 Daniel - Berville-la-Campagne @336 Sylviane - Berville-la-Campagne @337 Christine - Paris @338 daniel - Berville-la-Campagne @339 Avis du Conseil municipal de Tilleul-Dame-Agnés @340 Marie - Paris @341 VAUCLAIR Sébastien - Ferrières-Haut-Clocher @342 MIZRAHI Jean - Paris @343 Julien - Tilleul-Dame-Agnés (2PJ 2Pg) @344 BONNARD Tom - Conches-en-Ouche @345 NAGEL Violeta - Prague @346 Marc - Paris @347 Eloise - Portes @348 MIZRAHI Marc - Paris @349 Sandrine - Saint-Elier @350 Avis du Conseil municipal de Barquet @351 FRICHOT Charles - Collandres-Quincarnon E352 Céline – La Croisille @353 CASTEL Bastien - Faverolles-la-Campagne @354 LE GUERN Viviane et Yannick - Berville-la-Campagne</p>	<p>R90 Signature R91 Signature R92 Signature R93 Madame MARCHAND Cécilia R94 Signature</p> <p>-----Courriers reçus ou Notes déposées-----</p> <p>C1 Courrier M. LEFEVRE Vincent 01/03/23 C2 Courrier B. FELICE 10/03/23 C3 Courrier D FELICE 10/03/23 C4 Courrier Mme LEROUX 12/03/23 C5 Courrier Mme MULLER Marie-José 13/03/23 C6 Note Mme JOUSSERAND G 09/03/23 C7 Note M. et Mme MARVIN E et JN C8 Courrier Mme JOUAN Monique 12/03/23 C9 Courrier M. JOUAN Dominique 13/03/23 C10 Courrier M. et Mme CONSTANT N et C 13/03/23 C11 Courrier M. GIRARD Guy 16/03/23 C12 Courrier M. LETOUSEY Anthony 16/03/23 C13 Courrier M. et Mme DESRUCQUES R 16/03/23 C14 Note M. VARIN Pascal 17/03/23 C15 Courrier M. LASALLE Vincent 21/03/23 C16 Courrier Mme RENARD Marie-José 21/03/23 C17 Courrier Mme RUNG E M. OLIVER S. 21/03/23 C18 Dossier Mme BOULAIN Francine 22/03/23 C19 Courrier M. FARIEUX Yann 23/03/23 C20 Courrier Mme FARIEUX Céline 23/03/23 C21 Courrier M. FARIEUX Titouan 23/03/23 C22 Courrier Mme FORFAIT Valérie 24/04/23 C23 Courrier M. FORFAIT Martial 25/03/23 C24 Note M. et Mme RICHARD F. et F. C25 Deux dessins enfants C26 Courrier M. LEBON Arnaud C27 Note de Mme SANVOISIN F C28 Note Mme SUBTIL Céline et GICQUEL Fabien C29 ote M. BERNARD Bruno 25/03/23 C30 Note contribution anonyme de 3 pages C31 Note M. et Mme ROBIC Jean-Jacques C32 Courrier Marie de Berville la Campagne 27/03/23 avec la délibération du Conseil Municipal C33 Courrier Mme DUVAL Mireille 28/03/23 C34 Courrier LRAR Mme LE DOLEDEC R. 29/03/23 C35 Courrier Mme AUTIN Béatrice 30/03/23 C36 Courrier d'un habitant de Burey 30/03/23 C37 Courrier d'un habitant de Burey 30/03/23 C38 Courrier de M. BOURLIER Serge sur L'aérodrome de La Croisille 31/03/23 C39 Courrier du Maire BUREY Sur la consultation et l'information du projet depuis 2011 31/03/23 C40 Dossier Maire de Portes (arrêté ZPAA - MRAe) 01/04/23 C41 Dossier M. GASSELIN 01/04/23 C42 Note Mme BELHACHE du 01/04/23 C43 Note complémentaire de Mme MIZRAHI Diane 01/04/23 C44 Note contribution anonyme de 1 page C45 Courrier COLLET Sébastien - VIA Avocats-Rennes (hors délais 01/04/2023 à 12h50)</p> <p>-----Dossiers remis lors des permanences-----</p> <p>- Dossier "Argumentaire contre le projet éolien de Burey" (65 pages) annulé et remplacé par le dossier complété de 84 pages téléchargé le 28/03/23 suite à la contribution @223.</p> <p>- Dossier Presse locale & nationale sur le projet éolien de Burey et de Louversey.</p> <p>- Dossier "LA POPULATION du Pays de Conches est vivement opposée au projet éolien de Burey"</p>
--	---	--

ANALYSE QUANTITATIVE DES OBSERVATIONS

La participation du public a été, à l'échelle de ce projet importante, 470 contributions qui laissent apparaître dans leur grande majorité une opposition au projet :

Avis défavorables : 322 soit 68,5%
 Avis favorables : 141 soit 30.0 %
 Autres contributions : 7 soit 1.5 %

Les contributions non comptabilisées sont les 27 doublons identifiés, 7 avis des communes, 4 hors délais, 1 contribution inexploitable et 1 dessin.

Hormis quelques interventions peu ou pas argumentées, la plupart des contributions abordent plusieurs thèmes.

Répartition des avis défavorables argumentés par thème (les plus importants)

L'impact sur le paysage et le patrimoine	61%	Préserver le cadre de vie	12%
L'impact sur la santé humaine et animale	51%	Le manque d'information ou de concertation	9%
La dépréciation immobilière	45%	L'aspect financier	9%
Danger pour biodiversité, faune, flore, avifaune chiroptères	42%	Les administrations sont opposées au projet	7%
Les nuisances	38%	Rejet du projet par les habitants et les communes	6%
Rendement du parc et bridage	25%	Le projet pose un problème d'éthique	6%
L'artificialisation des terres et la pollution des sols.	24%	La proximité de la Base aérienne 105	6%
ZIP est trop proche des habitations	21%	Energies fossiles en complément	6%
Pour la France, l'éolien n'est pas écologique	19%	Marnières et mouvements de terrain	5%
Le démantèlement	18%	Mettre les éoliennes ailleurs sur des sites isolés	5%
L'impact sur l'attractivité touristique	13%	La proximité du captage de Bois Morin	4%
L'impact sur l'activité économique	11%	Les retombées financières	4%

ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les membres de la commission d'enquête ont lu, trié et analysé plus d'un millier de pages de contributions

Dans un premier chapitre, nous avons fait un tableau de synthèse des avis des communes reçus durant l'enquête, dans un second chapitre nous avons analysé les contributions favorables au projet, puis dans un troisième chapitre celles défavorables au projet et dans un quatrième et dernier chapitre nous avons recensé des questions ou remarques soulevées par le public sur le projet ou l'enquête.

1 - Synthèse des Avis des communes sur le projet de BUREY.

Nous avons reçu 7 avis des conseils municipaux :

E66 BERVILLE LA CAMPAGNE	Avis défavorable Hérésie économique, écologique, Problème de santé publique, dévaluation immobilière, proximité de la base 105, zone de développement non favorable (carte fournie aux maires en novembre par les services de la Préfecture. Annonce fait par Monsieur MACRON pour développer d'avantage l'éolien en mer, Non acceptation sociale divisant les habitants et créant un climat social déplorable, un tel projet est considéré comme antidémocratique compte tenu de l'opposition de la majorité des habitants des communes concernées (les habitants de Berville sont opposés aux projets éoliens à plus de 80%)
@350 BARQUET	Avis Défavorable et se prononce contre toute implantation d'éoliennes sur son territoire et à proximité Les éoliennes transforment l'espace rural, la qualité du Paysage sera dévalorisée, la Vallée du Rouloir, Site classé, sera directement impacté; L'avis de la DREAL, en décembre 2022 : la zone choisie pour ces implantations est potentiellement défavorable, à fort enjeu de biodiversité et de paysage; de plus le vent est à peine suffisant pour un parc éolien; Le dossier ne comporte pas d'analyse permettant de justifier le choix de l'emplacement du projet au regard d'autres solutions d'emplacement envisageables; Il n'existe pas d'évaluation précise sur le risque santé (principe de précaution) : bruits nocturnes, champs électromagnétiques des câbles, basses fréquences, effets stroboscopiques; L'impact sur la faune a été minimisé L'impact sur l'immobilier (valeur des biens, baisse de transactions).
@58 EMANVILLE	Avis défavorable
@208 LA CROISILLE	Avis défavorable et refuse toute implantation d'éoliennes sur son territoire et à proximité y compris à Burey et à Louversey et décide d'adopter le label "communes sans éoliennes" La commune de La Croisille sera impactée par tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire du pays de Conches et notamment sur la commune de Burey puisqu'elles seraient visibles à moins de 1km du hameau des Flimins; Les parcs éoliens transforment l'espace rural en zone industrielle et que la qualité du paysage serait totalement dévalorisée, que la Vallée du Rouloir est site naturel classé depuis 1982; L'église Saint Martin de La Croisille et son cimetière forment un site classé depuis 1936; La présence des éoliennes impactera l'activité économique et touristique du gîte rural et de la ferme auberge; La diminution de la valeur immobilière des transactions et la baisse des transactions, conséquences de la présence d'éoliennes; Le manque de communication au sujet du projet et l'organisation d'aucune réunion publique pour présenter celui-ci entraînent des mécontentes et des tensions au sein de la communes et des communes voisines; au sein du SIVOS DU ROULOIR entre la commune de Burey et les autres communes membres (La Croisille et Saint Elier) Le mouvement et le bruit des pales, les clignotements nocturnes, l'émission de basse fréquences jusqu'à 10 km, le champ électromagnétique des câbles, le ronronnement des moteurs entraîneraient une baisse du bien être physique, mental et social des habitants;

	<p>La présence de plusieurs marnières et cavités souterraines rapprochées du projet de Burey; Des doutes subsistent sur le coût et le démontage des éoliennes, leur recyclage et l'enlèvement des centaines de tonnes de béton, sur la remise en état des sites; Plusieurs communes proches de la commune de Burey dont Saint Elier, Tilleul Dame Agnès, Portes sont également opposées à tout projet éolien sur le territoire du pays de Conches; Considérant l'opposition des habitants de notre commune qui ont signé la pétition en 2022 contre les éoliennes.</p>
@160 PORTES	<p>Avis défavorable Les effets néfastes sur le cadre de vie, la tranquillité, voire la santé des habitants, Les nuisances sur le voisinage, les éoliennes étant implantées à 500 mètres de certaines habitations, Les dépréciations immobilières, Les dégâts occasionnés sur la faune, L'implantation d'éoliennes à proximité d'une exploitation laitière. Au regard de la carte émise par la DREAL pour le département de l'Eure, le projet de BUREY est situé dans une zone peu propice à l'implantation d'éoliennes, en aléas forts Les conseillers municipaux considèrent que les effets sur l'environnement sont plus néfastes que bénéfiques et que ce projet profite à quelques-uns au détriment du plus grand nombre.</p>
@242 SAINT ELIER	<p>Avis défavorable et se prononce contre toute implantation d'éoliennes sur son territoire et à proximité et adopte le label "communes sans éoliennes" L'Avis défavorable au projet éolien de Burey consigné dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 28/03/2023; La commune de Saint Elier serait directement impactée par le projet éolien de la commune de Burey; Les éoliennes transforment l'espace rural, que la qualité du paysage sera dévalorisée, la vallée du Rouloir, site classé, sera directement impacté; L'avis de la DREAL e, décembre 2022 : la zone choisie pour ces implantations est potentiellement défavorable, à fort enjeu de biodiversité et de paysage; de plus le vent est à peine suffisant pour un parc éolien; La commune de Saint Elier n'apparaît pas dans l'étude d'impact; Le dossier ne comporte pas d'analyse permettant de justifier le choix de l'emplacement du projet au regard d'autres solutions d'emplacements envisageables; Que la campagne de communication n'a pas été réalisée dans des conditions crédibles et qu'aucun résultat ne nous ai été communiqué; Il n'existe pas d'évaluation précise sur le risque santé (principe de précaution) : bruits nocturnes, champs électromagnétique des câbles, basses fréquences, effets stroboscopiques; L'impact sur la faune a été minimisé (busard St Martin, chauves-souris...); La communication sur les puissances installées est trop théorique par rapport aux nombreux cas de bridage, évoqué par l'industriel, pour répondre à certaines requêtes; L'impact sur l'immobilier (valeur des biens, baisse des transactions); Le clivage créé par ce projet entre la commune de Burey et ses communes voisines, notamment au sein du Sivos du Rouloir (regroupement scolaire).</p>
@339 TILLEUL DAME AGNES	<p>Refuse à l'unanimité des présents et représentés l'implantation d'un parc éolien à Burey et dans toutes zones du Pays de Conches et confirme sa volonté de maintenir le label "Communes sans éolienne" Les articles 1 et 5 de la loi constitutionnelle de 2005 relative à la charte de l'environnement, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 et la loi sur la protection de la nature de 1976; Le paysage est un bien commun, le parc éolien de Burey dénaturait la vue depuis de nombreux endroits de notre campagne et que l'authenticité de notre campagne normande serait définitivement perdue; Notre église est classée monument historique; Les contraintes architecturales imposées au patrimoine immobilier proche de notre église classée et les efforts financiers en découlant demandés aux propriétaires; La baisse de la valeur immobilière des maisons et terrains qui serait induite par la présence d'un parc éolien à Burey (parc clairement visible depuis la zone de Chanteloup, le chemin du Paradis, la rue du Tilleul et plusieurs endroits de la route de Faverolles), dévalorisation des biens confirmée par les tribunaux et cours d'appel au cours des dernières années;</p>

	<p>L'impact négatif des éoliennes sur le tourisme local, les gîtes et les résidences secondaires, sur l'économie locale;</p> <p>Les nuisances affectant directement la qualité de vie des riverains : esthétique du cadre de vie altéré, bruit, clignotement, effet d'ombres projetées;</p> <p>Le démantèlement des éoliennes et la remise en état des sites ne sont pas garantis;</p> <p>Les dissensions au sein de nos communautés rurales qui seraient engendrées par la présence d'éoliennes : conflits d'intérêts entre propriétaires fonciers et riverains qui subissent les nuisances, conflits au sein des SIVOS entre les communes implantant des éoliennes et celles les subissant, conflits actuels au sein de la communauté de communes du Pays de Conches;</p> <p>De nombreuses communes voisines sont également opposées aux parcs éoliens industriels, telles que Berville la Campagne, Faverolles la Campagne, Collandres Quincarnon, Portes, Ferrières Haut Clocher, Saint Elier, La Croisiile;</p> <p>L'opposition des habitants de notre commune qui ont massivement signé la pétition 2022 contre les éoliennes de Burey;</p> <p>Les analyses économiques et écologiques de l'Académie de Sciences qui mettent en évidence que l'éolien terrestre n'est pas une solution adaptée à la France qui produit déjà de l'électricité décarbonée à 92%.</p>
<p>Réponse d'EDPR aux avis des communes :</p>	

II - Synthèse des contributions favorables à l'éolien et/ou au projet de BUREY.

Nous avons analysé et extrait les observations des contributions du public et nous les avons classées par thème.

Pour chaque thème, sont indiquées les références des contributions ayant pour objet ce thème : "Ce thème a été repris dans les contributions : @xxx" (R : registres papier, N : Notes écrites, C : courriers, @ : registre numérique, E : courriels)

Vu le nombre important d'observations souvent redondantes, il est indiqué dans les tableaux des thèmes ci-dessous une partie des observations du public pour illustrer chaque thème (les plus significatives).

Thème N°1 - Se prononcent pour le projet sans argumentation

Ce thème a été repris dans les contributions : @18 @78 @79 @80 @89 @106 @107 @108 @133 @145 @146 191 @219 @235 @236 @258 @275 R2 R8 R9 R10 R11 R13 R14 R15 R16 R17 R19 R21 R23 R24 R26 R28 R29 R32 R34 R36 R37 R38 R39 R40 R42 R46 R49 R50 R51 R52 R53 R54 R55 R56 R57 R58 R59 R60 R61 R62 R63 R75 R76 R78 R79 R81 R82 R83 R84 R85 R86 R87 R90 R93 R94 C1 C8 C9 C10 C13 C36 C37

Thème N°2 - L'énergie éolienne est écologique

Ce thème a été repris dans les contributions : @10 @44 @126 @127 @128 @168 @173 @230 @254 @333 R12 R22 R41 R43 R64 R65 R67 R68 R69 R70 R72 R73 R74 R77 C19 C20 C21 C22 C23 C26 C35

Synthèse des arguments déposés par le public

D'un point de vue écologique, les éoliennes sont un facteur positif pour l'environnement.

Une éolienne n'est pas polluante en termes de rejets de CO2 ou d'autres particules nocives.

C'est une bonne chose d'un point de vue écologique, avec ce que nous entendons aujourd'hui sur la pollution, c'est de l'électricité fabriquée par le vent qui est une source naturelle.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable et qui permettra de lutter contre le réchauffement climatique

Nous devons penser à notre avenir et à celui de nos enfants. L'énergie éolienne est à l'heure actuelle la plus propre

C'est une énergie propre et naturelle.

La production éolienne varie selon l'intensité du vent. Lorsque le vent est favorable, les éoliennes produisent une électricité propre et permettent ainsi de réduire en temps réel la production électrique des centrales thermiques fossiles responsables des gaz à effet de serre. Lorsque le vent diminue, les éoliennes ralentissent ou s'arrêtent temporairement et la production électrique classique retrouve, dans le pire des cas, son taux d'émission de CO2 initial. Il s'agit bien d'un retour au niveau initial, pas d'une augmentation du taux par rapport à ce niveau de base.

L'énergie éolienne a de nombreux avantages. C'est une énergie 100% naturelle et ne génère aucune pollution.

Nous pouvons nous rendre compte des pesticides qui sont projetées sur les cultures. Là il y a danger.

On ne peut pas être pour le développement des énergies vertes et être réticent quand des installations sont dans notre canton. Ce développement ne peut pas être mis en œuvre que loin de chez nous, il faut savoir prendre sa part.

Afin de développer les énergies renouvelables.

Pour participer à l'effort écologique obligatoire qui doit être fait ces prochaines années.

Pour lutter contre le réchauffement climatique nous devons changer d'énergie. L'éolien est une solution. C'est une des énergies renouvelables qui n'émettent pas de gaz à effet de serre et qui est naturelle. Produite grâce au souffle du vent, cette énergie ne connaît pas de risque de pénurie.

Au regard du simple réchauffement climatique, la nécessité de développement de sources d'énergie renouvelables et durables n'est plus à démontrer. De plus ce projet ne manquera pas de favoriser une écologie réaliste plus respectueuse de notre planète.

Le fait de passer à des sources d'énergie propre, tel que l'éolien permet de lutter non seulement contre les changements climatiques, mais aussi contre la pollution de l'air. L'énergie éolienne est une énergie naturelle, renouvelable et durable.

C'est un projet vertueux et propre, pas de toxicité pour l'environnement, énergie autonome.

Initiative qui va dans le sens de l'énergie verte.

Les éoliennes ont de nombreux bénéfices pour la planète car il s'agit d'une source d'énergie renouvelable, inépuisable et surtout très peu polluante. Elles permettent ainsi de réduire l'utilisation des énergies fossiles et de favoriser le développement durable

Une matière première gratuite (le vent).

Les activités agricoles peuvent continuer autour du parc.

L'énergie éolienne produit de l'électricité sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).

Thème N°3 - L'énergie éolienne créatrice d'emploi

Ce thème a été repris dans les contributions : E14

Synthèse des arguments déposés par le public

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département de l'Eure. Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Thème N°4 - Le projet s'inscrit dans la politique de développement énergétique

Ce thème a été repris dans les contributions : @48 @222 R69 R71

Synthèse des arguments déposés par le public

Le projet s'inscrit dans une politique de développement cohérent par rapport aux objectifs du PCAET du Pays de Conches, régionaux (SRCAE->SRADDET Normandie) et l'ensemble des plans de décarbonation de notre pays (SNBC et Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

J'ai consulté une partie des contributions présentes sur ce site. Il est vraisemblable qu'il y a une opposition manifeste d'une partie de la population relayée, depuis plusieurs années notamment par de nombreux articles de Presse, Facebook et TF1 qui cristallisant complètement le débat sur l'Energie – Nos Energies.

Ce n'est pas le mince filet d'eau du Rouloir ou les rares espaces disponibles pour développer un projet solaire qui peuvent assurer la consommation d'énergie du territoire. Je pense que l'on oublie trop rapidement d'où vient notre énergie (Algérie, Qatar, Norvège, Gaz de Schiste des Etats-Unis). Il n'est pas possible de mettre une politique de développement à l'échelle de notre pays si l'on refuse tout projet sans proposer de réelles alternatives techniques. Le vent dans cette plaine agricole est présent en quantité et justifie la pertinence technico-économique de ce projet.

Ce projet éolien est développé dans un territoire dominé par des paysages de plaines agricoles et la présence de pylônes électriques marquant déjà un caractère anthropisé du paysage. A titre personnel, je ne suis pas sûr qu'il soit de nature à jouer sur l'attractivité du territoire ou le tourisme.

Il est important de s'investir dans des projets d'avenir.

Après avoir pris connaissance du dernier rapport du GIEC qui regrette l'engagement politique empêchant la mise en œuvre des actions nécessaires, il me semble indispensable de soutenir et promouvoir les énergies renouvelables.

La transition énergétique est un enjeu majeur de politique publique sur lequel le SIEGE 27 travaille depuis 2015 : Mobilité durable, rénovation énergétique, réseaux techniques et, bien entendu, production d'énergie renouvelable en étroite coopération avec les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. A ce titre, le syndicat d'électricité se réjouit de l'investissement sociétal consenti par la commune de BUREY en accueillant un parc éolien. Conçu par un développeur-exploitant avec lequel le SIEGE 27 collabore en confiance, ce parc contribue à l'atteinte des objectifs régionaux qui accusent un important retard par rapport aux prévisions et impératifs attendus.

Thème N°5 - L'indépendance énergétique

Ce thème a été repris dans les contributions : @48 @173 @351 R27

Synthèse des arguments déposés par le public

La Guerre en Ukraine nous a rappelé notre dépendance très importante aux énergies fossiles. Dans un contexte de raréfaction de l'énergie à court et moyen terme, il est urgent de développer tous les moyens de décarbonation en notre possession EnR(s) et nucléaire.

Il est préférable de produire notre propre énergie que de dépendre et d'importer de nos pays voisins dont nous ne sommes pas certains qu'ils puissent nous approvisionner dans les périodes de grands froids

Il faut aujourd'hui pouvoir investir pour demain pour notre indépendance énergétique.

Il est préférable de produire notre propre énergie que de dépendre et d'importer de nos pays voisins dont nous ne sommes pas certains de pouvoir qu'ils puissent nous approvisionner dans les périodes de grands froids.

Thème N°6 - L'énergie éolienne préférable au nucléaire

Ce thème a été repris dans les contributions : @96 @172 @182 @196 @197 @231 @285 @367 R35 R69 R73

Synthèse des arguments déposés par le public

Choisir entre une centrale nucléaire et des éoliennes, mon choix est vite fait.

Quant à choisir entre l'électricité produite par le nucléaire et les éoliennes, je pense que cette dernière est beaucoup plus écologique, propre et naturelle

Je préfère ce projet plutôt que des centrales.

Elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs.

C'est une bonne alternative au nucléaire.

A propos des dangers (avérés, supposés ou amplifiés) présentés par les éoliennes ils sont incomparablement moins grands que ceux présentés par les déchets nucléaires qui traversent régulièrement notre région à notre insu en direction de la Hague et dont le stockage fera courir à nos petits enfants et leurs descendants des risques que nous leur auront laissé en héritage.

Demain si la construction de mini centrale nucléaire est actée, qui voudra prendre le risque d'habiter à coté?

Aujourd'hui l'électricité éolienne permet de moins dépendre de notre énergie nucléaire vieillissante.

Nous avons besoin d'électricité et je préfère l'électricité verte au lieu de l'électricité nucléaire. Si nous pouvons participer à cette contribution pourquoi pas le faire.

Même si la priorité doit rester la réalisation d'économie d'énergie, toute forme de production se substituant aux énergies fossiles ou nucléaire doit être recherchée.

L'énergie nucléaire est selon moi beaucoup trop risquée pour être encore plus développée alors que nous ne disposons d'aucune ressource en uranium, de sites de stockages provisoires déjà saturés et d'aucun moyen de traitement définitif des déchets à part de l'enfouissement à grande profondeur encore à titre expérimental. L'actualité récente, inquiétante tant du point de vue technique (surcoût faramineux, dépassement des délais de l'EPR, fissures sur les CNPE existants) que géopolitique (menace sur la centrale Ukrainienne au coeur du conflit) me conforte dans l'idée que cette technologie ne peut perdurer. Elle engage notre responsabilité non pas sur une génération mais sur des milliers d'années.

Concernant les coûts, ceux de l'énergie nucléaire ne pourront qu'augmenter, en prenant en compte le démantèlement encore en phase d'expérimentation, alors que ceux des énergies renouvelables en plein développement tendent nécessairement à diminuer.

Notre énergie se doit d'être diversifiée et au maximum renouvelable. L'éolien a une empreinte résiduelle relativement faible par rapport au nucléaire.

Thème N°7 - Les éoliennes et esthétique

Ce thème a été repris dans les contributions : @96@98 @99 @100 @101 @172 @182 @367 R20 R77 C19

Synthèse des arguments déposés par le public

Elles s'intègrent bien dans le paysage de la plaine du Neubourg surtout que pour 4 éoliennes c'est acceptable.

C'est une bonne alternative dans cette région et très raisonnable en ce qui concerne le nombre de quatre et ne dénature en rien le paysage.

Ces moulins à vent modernes nous semblent plus esthétiques que les lignes à haute tension et silos du secteur.

Il est plus agréable d'apercevoir ou voir une ou des éoliennes que des pylônes électriques

Les antennes relais, les lignes haute tension que nous avons l'habitude de voir sont inesthétiques mais indispensables Je ne trouve pas les éoliennes inesthétiques en comparaison avec le château d'eau et l'antenne relais

L'éolien s'intègre mieux dans les paysages que les pylônes des lignes à haute tension et que le château d'eau qui alimente les communes de Saint Elier et La croisille.

L'impact visuel est une affaire de goût ; à comparer à des lignes hautes tensions proches (voir le poste relais de Ferriere haut clocher), une antenne relais téléphone ou un château d'eau (voir Burey à 500 m du projet éolien).

Thème N°8 - Les éoliennes n'engendrent pas (ou peu) de nuisances

Ce thème a été repris dans les contributions : @182 @187 @367 R77

Synthèse des arguments déposés par le public

L'éolien est indispensable au mix énergétique dans le respect de l'environnement.

La vue et le "bruit" (??) des éoliennes ne sont pas un frein à leurs implantation à 1km de mon habitation, je suis vis à 920 m des éoliennes de Roman Blandey et n'y trouve aucune gêne.

Les éoliennes ne sont pas un frein au tourisme et témoigne de l'engagement vertueux de territoire.

Le réchauffement climatique ne sera pas résolu avec 4 éoliennes mais contribuera à une évolution positive de nos énergies.

J'ai visité un site éolien avec les habitants de Burey et nous avons pu constater que les éoliennes sont à peine audibles.

Concernant le bruit nous avons il y a quelques années pique-niqué sous une éolienne beaucoup plus discrète que les véhicules passant à proximité.

Le désagrément sonore est relatif (à comparer aux bruits des lignes hautes tension par temps humides, à la ligne sncf, aux bruits routiers.

Thème N°9 - Des revenus pour la commune et la CCPC.

Ce thème a été repris dans les contributions : @196 R27

Synthèse des arguments déposés par le public

Ce projet va engendrer des revenus pour la commune.

Les retombées économiques pour Burey permettront de nouveaux projets pour notre village mais également pour tous les habitants de la communauté de communes du pays de Conches.

Thème N°10 - Projet validé par des études

Ce thème a été repris dans les contributions : R69

Synthèse des arguments déposés par le public

EDPR a réalisé plusieurs études paysagères, acoustique, faune et flore afin de valider ce projet.

Thème N°11 - L'éolien, une énergie économique – Besoin de produire de l'énergie.

Ce thème a été repris dans les contributions : @196 R70 C5 C12 C26

Synthèse des arguments déposés par le public

Le coté économique n'est pas à négliger dans cette période compliqué et difficile.

Nous sommes ou serons de plus en plus nombreux à conduire des véhicules électriques ou hybrides avec la fin programmée des moteurs thermiques.

Du fait de l'énergie qui n'en fini pas d'augmenter, la seule alternative pour y remédier sont les éoliennes.

Beaucoup de foyers alimentés.

L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.

4 éoliennes c'est l'alimentation en électricité de 7500 foyers (soit environ 30 000 personnes par an).

Thème N°12 - La zone d'implantation du projet

Ce thème a été repris dans les contributions : @283 R77 C12

Synthèse des arguments déposés par le public

Ce projet est situé dans une vaste plaine agricole loin des habitations des communes environnante.

Il est à noter que le choix de l'emplacement des éoliennes n'entraîne aucune gêne aux habitations qui se trouvent à une distance très raisonnable.

Suffisamment loin des habitations

III - Synthèse des contributions défavorables à l'éolien et/ou au projet de BUREY.

PREAMBULE

Traitement du dossier "ARGUMENTAIRE contre le projet éolien de BUREY (27)"

Les observations de la contribution @195 proviennent d'un dossier intitulé : "ARGUMENTAIRE contre le projet éolien de BUREY (27) - Contre-étude et questions - mars 2023 - Dossier de 82 pages rédigé par Réjane Le Dolédec avec la participation et la signature d'habitants et d'élus du Pays de Conches (75 Signataires - la plupart ont également rédigé des contributions personnelles sur le registre).

Ce document V12 envoyé via le registre numérique annule et remplace le document du même nom (version antérieure) déposé lors d'une permanence par Madame Réjane Le DOLEDEC.

La contribution @227 de Karine Monsere précise que : "Nous souhaitons ajouter nos 6 noms à la liste des 75 co-signataires de la contre-étude d'impact déposée par Réjane Le Dolédec le 25 mars 2023 sur le registre numérique : Anthony LEFRANÇOIS (La Croisille) - David BRETON (La Croisille) - Jacques GROMENIL (La Croisille) - Karine MONSERE (La Croisille) - Laurine LEMOINE (La Croisille) - Martine GROMENIL (La Croisille) soit désormais un total de 81 signataires."

Cette contre-étude propose 17 arguments contre le projet, les observations sont reprises ci-dessous dans les tableaux avec en entête la référence de l'argument dans lequel est extraite l'observation : "Contre-étude - ARGUMENT xx".

Traitement des autres contributions du public

Nous avons analysé et extrait les observations des contributions du public et nous les avons classées par thème.

Pour chaque thème, sont indiquées les références des contributions ayant pour objet ce thème : "Ce thème a été repris dans les contributions : @xxx" (R : registres papier, N : Notes écrites, C : courriers, @ : registre numérique, E : courriels)

Vu le nombre important d'observations souvent redondantes, il est indiqué dans les tableaux des thèmes ci-dessous une partie des observations du public pour illustrer chaque thème (les plus significatives).

EDPR a reçu en annexe de ce procès verbal la copie de tous les documents relatifs aux contributions y compris la contre-étude et tous les documents annexés.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS PAR THEME

Thème N°1 - Pour la France, l'éolien n'est pas écologique.

Ce thème a été repris dans les contributions : @15 @19 @24 @53 @56 @65 @69 @72 @74 @76 @83 @86 @88 @118 @120 @131 @141 @152 @157 @171 @175 @195 @198 @212 @215 @216 @223 @225 @229 @234 @237 @239 @241 @255 @263 @264 @265 @268 @273 @293 @301 @315 @317 @319 @349 @357 @362 @363 @365 @368 C27 C44 R47

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 17

La France est déjà très vertueuse dans l'électricité qu'elle produit, plus de 4 fois plus décarbonée que l'Allemagne.

Electricity Maps permet de le constater sur 24h, 1 mois, 1 an ou 5 ans.

Ci-contre, autre exemple de production bas carbone de la France pour l'électricité produite sur les dernières 24 h, le 18 mars 2023 : la France 8 fois plus vertueuse que l'Allemagne

- France : 56 g CO2 eq/kWh

- Allemagne : 445 gCO2 eq/kWh

La position de l'Académie des Sciences apporte un éclairage intéressant. L'éolien n'est pas une solution universelle.

Pour la France qui produit déjà une électricité verte et peu chère, l'éolien terrestre n'est ni écologique ni économique.

Couplé à l'hydraulique et dans des pays où l'habitat est peu dense, c'est une bonne option écologique, un bon choix de mix énergétique. Également pour les pays dont l'électricité est jusqu'alors produite par des centrales à charbon ou à gaz très polluantes.

Mais pas pour la France qui est un des pays européens dont le bilan carbone est le meilleur pour sa production d'électricité. Et à faible coût.

Détruire nos campagnes, notre qualité de vie et la biodiversité ne serait pas écologique.

Tenons compte de l'analyse des scientifiques au moment de l'aménagement de notre territoire, évitons de le détruire.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Nous parlons d'écologie alors que vous allez polluer le sol et le sous-sol par un nombre inconsidéré de m3 de béton.

Plus écologique! A démontrer, les éoliennes ne viennent pas de France. quel est le coût carbone?

vous nous parlez d'écologie mais vous n'hésitez pas à polluer notre sol avec des tonnes de bétons, des câbles et que sais-je encore.

Ces éoliennes vont rendre toute une parcelle agricole cultivée inexploitable. Des kilomètres de câbles seront enfouis sous terre pour relier chaque éolienne et ensuite transporter l'énergie produite à un transformateur. N'est-ce pas un non-sens écologique ?

L'argument écologique ne tient pas non plus car l'impact le plus important est sans aucun doute l'activité agricole que les éoliennes ne viendront que perturber.

Rien de moins écologique que des générateurs qui exigent chacun 0.6 hectare de surface agricole. Les sols sont stérilisés par un socle de 1500 tonnes de béton pour chaque pylône. Certes, entre les éoliennes et les chemins d'accès, la terre est cultivable et l'herbe peut pousser. Mais elles n'en ont pas moins des impacts sur l'écosystème sur toute l'emprise au sol de chaque implantation : menace pour l'avifaune et les chauves souris, perturbation de l'habitat et des déplacements de la faune locale qui est appelée à disparaître dans un milieu qui lui était pourtant favorable.

Pour moi ce n'est pas écologique. On bétonne de bonnes terres agricoles et on enterre les pâles que l'on ne sait pas recycler.

Sur le plan environnemental, et contrairement aux arguments fallacieux de pseudo 'écologistes, les éoliennes s'accompagnent obligatoirement d'un maintien du niveau élevé des rejets de gaz carbonique.

Le projet est il écologique ? Non les 1000 tonnes de béton aux pieds de chaque éoliennes, les terres rares nécessaires à leur fonctionnement extraites en centre Afrique, les pales non recyclables sans compter leurs intermittences impliquant la remise en route des centrales à charbon type St Avold en font un modèle producteur de pollution et de gaz à effet de serres.

D'autres impacts écologiques: On sait très bien que la mise en place de l'éolien quel que soit sa dimension entraîne la création de multiples centrales électriques dites de secours, on multiplie donc bien l'utilisation des énergies fossiles. Il faut bien pallier les pannes (très fréquentes en fait) et le manque de vent.

Je souhaite également souligner le fait que ce projet est une pure imposture écologique et financière puisque la production sera extrêmement faible, et les moyens mis en oeuvre pour l'aménagement de ces éoliennes considérables, sans parler du recyclage des éoliennes qui reste jusqu'à présent inexistant.

L'éolienne ne dispense pas de construire des centrales nucléaires, les éoliennes ne sont pas écologiques

A production d'électricité dans notre région est complètement décarbonée et excédentaire par rapport aux besoins de la population. Les installations des centres de productions d'énergies 'renouvelables', tant éoliennes que photovoltaïques, n'auront aucun effet sur la réduction de production de gaz à effet de serre et en réalité seront écologiquement contre-productives. Ces énergies intermédiaires, dans une région peu venteuse et souvent en manque de soleil pendant les périodes de besoin accrus, notamment la nuit et l'hiver, devront être soutenues et même remplacées par les centres nucléaires excitants ou d'autres sources de production comme le gaz naturel.

La fabrication, l'implantation des éoliennes est un vrai désastre écologique, les matériaux, non recyclables utilisés pour la fabrication, les tonnes de béton à mettre au pied, la perturbation de la faune, bétail, oiseaux et autres chauves-souris, la dégradation des paysages.

Sous prétexte d'écologie, on piétine justement toute l'écologie de cette zone

Si l'écologie importe au gouvernement, peut-il laisser bétonner une des meilleures terres arables de France alors qu'il a prévu une loi qui permet de déroger au démantèlement de la masse de béton quand le bilan carbone du démantèlement est défavorable ?

Quel impact écologique sur la faune et la flore va avoir la construction des supports en béton - quelle dépense en Co2 représente l'installation d'une éolienne : extraction des minéraux, construction, transports de tous les matériaux, béton,...

Comment justifier vous que les tonnes de béton injectées dans le sol pour les faire tenir est un progrès écologique ?

Je suis contre ce projet qui est une aberration écologique. Des tonnes de ciment vont être enfouies dans le sol. Ces éoliennes sont fabriquées en Chine, les métaux rares qui composent la tête de ces engins sont extraits du sol dans les pays lointains, parfois par des enfants.

Pourriez-vous m'expliquer où se trouve la démarche écologique de ce projet ? La fabrication, le remplacement des composantes d'usure et le démantèlement d'une éolienne demandent beaucoup d'énergie pour une durée de vie estimée à 20 ans.

Un non-sens au regard de la situation de notre pays : la France est décarbonée à 92% en ayant fait le choix du nucléaire. Vous le savez comme moi, notre pays s'inscrit durablement dans le nucléaire car il détient l'expertise. Pourquoi venir installer 4 éoliennes à Burey ? pour quelle contribution ? les désagréments causés pour tous les riverains proches et moins proches sont bien supérieurs aux soi-disant bénéfiques de l'éolien que promet le projet de Burey. Pourquoi s'obstiner pour un projet d'éoliennes qui une fois sorties de terre, la situation sera irréversible ?

[Réponse d'EDPR :](#)

Thème N°2 - Une équitable répartition du mix énergétique.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @241

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 1

Présence importante du nucléaire dans la Région

Tenir compte du fait que la Région Normandie contribue déjà pour une large part à la production d'électricité nucléaire. Une équitable répartition des efforts au mix énergétique doit aussi être prise en compte par les décideurs.

Observations du public sur ce thème :

Enfin, avec ses centrales nucléaires, la Normandie ne contribue-t-elle pas déjà pour une large part à la production d'électricité ?

[Réponse d'EDPR :](#)

Thème N°3 –Energies fossiles en complément.

Ce thème a été repris dans les contributions : @41 @69 @86 @171 @175 @188 @225 @229 @241 @243 @250 @368 E370 E371 R44

Synthèse des arguments déposés par le public

Observations du public sur ce thème :

D'autres impacts écologiques: On sait très bien que la mise en place de l'éolien quel que soit sa dimension entraîne la création de multiples centrales électriques dites de secours, on multiplie donc bien l'utilisation des énergies fossiles. Il faut bien pallier les pannes (très fréquentes en fait) et le manque de vent.

Je suis contre car c'est une ENERGIE INTERMITTENTE, une hérésie écologique car il faut compenser par des énergies fossiles quand les éoliennes ne fonctionnent pas

Les productions via les énergies fossiles (nécessaire lors que les éoliennes ne tournent pas).

L'éolien à besoin d'un complément d'énergie, qui ne peut être que le gaz naturel, or ce gaz n'est ni propre ni renouvelable.

Réponse d'EDPR :

Thème N°4 - Les administrations sont opposées au projet.

Ce thème a été repris dans les contributions : E91 @94 @120 @136 @195 @215 @225 @245 @282 @288 @289 @301 @326 C2 C3 C6 C42 R30 R45

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 1

La zone contestée par la MRAE et par l'UDAP

La MRAE et l'UDAP considèrent que la zone d'implantation potentielle n'est pas adaptée à un parc éolien et ne satisfait pas à un nombre de critères tels que:

- la préservation du patrimoine
- la grande proximité de l'habitat
- l'attractivité touristique du Pays de Conches
- l'intégration paysagère, le mitage de nos paysages
- l'incidence sur la biodiversité
- la perception locale, etc.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 1

La carte des zones favorables à l'éolien (DREAL)

La carte établie par la Préfecture de Région (ci-après, p.9) : mis à part les environs du Fidelaire, l'ensemble du Pays de Conches est considéré comme étant soit en zones rédhitoires (en gris), soit en zones à fort enjeu avéré en biodiversité, paysages, contraintes militaires, faiblesse du vent... (en rose clair)

Observations du public sur ce thème :

Ce projet serait à l'encontre de la carte de la Normandie établie par la Préfecture, de la préservation du Patrimoine et le respect de l'environnement (DREAL).

Vu la carte des services de l'état sur le potentiel éolien, cette zone n'est pas favorable.

En novembre 2022, les services de la Préfecture ont envoyé aux maires du Département de l'Eure une carte des zones favorables, ou non, au développement éolien. Cette carte a demandé une forte mobilisation tant en moyens humains que financiers (études financées par l'Etat). Or, pendant cette réunion, on nous informe que cette carte n'est pas opposable en justice. Pourquoi faire tant de travail alors ? Il en ressort cependant que la commune de Burey est dans une zone fortement défavorable ! Pourquoi déposer un dossier d'implantation ? Nous ne pouvons considérer cette carte que comme une étude sérieuse compte tenu du fait que ce zonage a été demandé par la Préfecture.

D'autant plus que la zone concernée est une zone défavorable à l'aménagement d'un parc éolien selon la dernière carte établie par la Préfecture de Région. Incohérence totale !

La carte établie par la Préfecture de la région Normandie estimant que la zone Conches-en-Ouche / Beaumont-le-Roger n'est pas favorable à l'éolien, suffit pour mettre fin à ce projet de Burey comme tout projet alentours !

Les services de l'état ont publié une carte sur le potentiel éolien sur le territoire de la communauté du pays de conches et laisse apparaître une micro zone ouverte à l'éolien autour du Fidelaire. Cette carte montre aucune autre zone favorable au développement de l'éolien. A noter, que cette carte répond aux critères de l'instruction ministérielle pour l'implantation d'éolienne et croise un bon nombre de paramètres qui doivent être pris en compte pour définir les endroits les plus favorables (environnement, contraintes d'urbanisme.....). Il ressort que les 4 points en bleu de cette carte sur Burey sont prévus dans une zone défavorable à l'éolien (au regard de cette carte).

La préfecture a établie une carte concernant les zones favorables ou défavorables aux projets éoliens.

Rien qu'avec cette carte, la préfecture ne pourrait pas émettre un avis favorable au projet.

De plus, le hameau le coudray fait partie d'un hameau le plus impacté concernant ce projet.

Au regard de la carte établie par la DREAL (en décembre 2022) la ZIP se situe dans une zone défavorable ce qui provoque mon étonnement et incompréhension : où est l'intérêt de s'implanter ici.

la productivité effective des éoliennes ? l'implantation est-elle judicieuse ? La DREAL publie des cartes mais on nous répond qu'elles sont fausses ! De qui se moque-t-on ?

Concernant l'avis de la DREAL en décembre 2022, la zone choisie pour cette implantation est potentiellement défavorable à fort enjeu sur la biodiversité et le paysage.

L'Etat incite à l'implantation des éoliennes en mer.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 1

L'avis réservé de la DRAC/UDAP – Pas d'avis favorable

La réserve marquée de la DRAC/UDAP (plus loin) : pas d'avis favorable mais la proposition d'autres zones pour l'éolien terrestre dans le département (post-it jaunes et orange)

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 1

Le Président de Région, Hervé Morin

La lettre d'Hervé Morin (pages 10 et 11) : favorable au développement de l'éolien maritime ou des parcs terrestres existants.

Extraits de sa lettre :

[...] La Région n'exprime aucun soutien particulier à l'éolien terrestre [...]

[...] orienter le développement de l'éolien terrestre pour aller vers des champs plus massifs (en particulier sur la base des champs existants) [...]

[...] protéger le cadre de vie des Normands en mettant fin aux implantations diffuses et anarchiques qui sont responsables du mitage de nos paysages.

[...] orienter les acteurs locaux le plus fortement possible vers des implantations d'éoliennes qui soient acceptables, aussi bien d'un point de vue paysager et de consommation foncière que pour les habitants.

[...] les éoliennes terrestres ne peuvent être implantées que dans des espaces concentrés, loin des habitations [...].

Réponse d'EDPR :

Thème N°5 - L'impact sur le paysage et le patrimoine.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @2 @3 E4 @8 @15 @16 @21 @25 @28 @30 @34 @36 @37 @38 @39 @40 @41 @42 E43 @46 @49 @53 @56 @57 @60 @61 @64 @65 @67 @68 @71 @72 @73 @74 E75 @82 @83 @84 @87 @88 @90 E91 @92 @94 @95 @109 @110 @112 E114 @115 @116 @117 @118 @120 @121 @122 @123 @124 @129 @132 @134 @135 @137 @138 @139 @140 @141 @143 @147150 @152 @153 @154 @155 @159 @163 @164 @165 @167 @175 @176 @178 @179 @180 @183 @184 @185 @186 @189 @190 @192 @194E199 @200 @202 @204 @205 @207 @211 @212 @214 @215 @225 @232@244 @246 @248 @249 @253 @256 @263 @264 @266 @268 @271 @272 @273 @274 @276 @279 @287 @288 @289 @290 @294 @295 @296 @297 @298 @300 @306 @311 @315 @316 @317 @319 @320 @324 @325 @330 @334 @335 @336 @338 @341 @342 @344 @346 @353 @354 @357 @359 @360 @364 @365 @366 @368 @369 E370 E371 C2 C3 C4 C6 C11 C15 C27 C42 R4 R18 R44 R45 R47

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 3 - La taille des éoliennes n'est absolument pas à l'échelle de nos paysages.



Eolienne 120m, église 20m, maison 8m, arbre 15m, bois forêt 25m

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 3

L'article 5 de la convention européenne signée par la France doit être respecté.

- reconnaissance du paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations et expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.
 - mettre en œuvre des politiques de protection du paysage...
 - intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire....

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 3

Une zone porteuse de beaux paysages très typiques

L'UDAP/DRAC considère que la zone est relativement traditionnelle et encore porteuse de beaux paysages très typiques : champs, bosquets, villages avec leurs clochers.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 3

Inégalité de traitement "zone Bâtiment de France"

Notons que les Bâtiments de France nous imposent des normes drastiques de construction dans un rayon de 500 m de nos monuments historiques (autour des églises de Louversey, Tilleul Dame Agnès, Ferrières-Haut-Clocher, etc.). Ces contraintes architecturales sont coûteuses et limitent la réalisation de nos projets de construction ou de rénovation. Alors, comment laisser ensuite des industriels détruire nos paysages avec des monstres qui ne sont pas à l'échelle de l'architecture de nos plaines normandes ?

Il est inacceptable que le domaine de l'éolien bénéficie d'un régime d'exception.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 3

De nombreux monuments historiques

• 8 monuments historiques protégés dans l'aire d'étude rapprochée, dont plusieurs seraient en Co-visibilité avec les éoliennes :

- Église Sainte-Foy de Conches-en-Ouche (13e, 14e et 16e s.)
- Donjon de Conches (11e s.)
- Ancienne abbaye de Conches (Moyen Age)
- Église du Tilleul Dame Agnès (16e s.)
- Église de Louversey (12e, 14e et 16e s.)
- Église de Ferrières-Haut-Clocher (12e et 16e s.)
- Manoir de Saint-Calais / Louversey (17e s.)
- Église de Champ-Dolant

• 10 autres monuments entre 6 et 10 km.

• 30 monuments entre 10 et 15 km

• 26 monuments entre 15 et 20 km + d'autres oubliés par l'étude [pages 73 à 78 de l'étude paysagère]

Les éoliennes sont incompatibles avec le patrimoine architectural dense du Pays de Conches.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Ces machines défigurent nos paysages de manière notoire.

De plus, leur implantation, visible dès le bout de la route menant à notre site (Gîte), sera inratable par nos clients; sans même parler du préjudice esthétique, dans un environnement touristique recherché parce que dénué de toute pollution visuelle "urbaine".

Ayant construit une maison neuve au calme je ne veux pas gâcher la vue et les nuisances par les éoliennes qui seront juste en face de ma maison

Ce projet est un désastre. Sur le plan visuel : nous verrons des mats de 120 m de haut au lieu des paysages normands, nous verrons clignoter les lumières rouges tout au long de la nuit au milieu de notre ciel étoilé.

Vous allez tout détruire en dénaturant notre paysage

Cela dégrade et modifie nos paysages.

Une pollution visuelle (ce n'est pas beau, mais en plus avoir en permanence 4 feux qui clignotent).

Nous sommes profondément opposés à ce projet éolien qui d'une part, va défigurer la campagne. Les éoliennes qui ressemblent à de grandes carcasses d'oiseaux, sont totalement inesthétiques et incongrues en plein milieu des champs. Je trouve criminel d'installer ces engins laids et pollueurs de sol. Qui va les entretenir une fois qu'elles tomberont en panne ? combien d'autres éoliennes avons nous rencontré en France laissées à l'abandon ?

Par ailleurs la ville historique et médiévale de Conches située à moins de 6 kms de la zone subira la Co visibilité des

éoliennes des endroits touristiques majeurs de la ville : le Donjon, l'Eglise Sainte Foy, l'ancienne Abbaye etc... elles domineront même la vallée classée du rouloir. Toutes les communes riveraines du site s'opposent aujourd'hui à ce projet créant tensions, discorde, pression rendant le SIVOS ingérable. De ces communes, de nuit sont visible déjà de nombreux parcs (Beaumontel, Tilleul othon, Quittebeuf, Roman ...) ne sommes nous pas déjà à saturation visuelle. Pour nous, pour les maires, pour mes voisins, pour notre santé, nos paysages.....c'est NON!!!

L'installation de ces monstres d'acier ne fera qu'accentuer la laideur de nos campagnes déjà impactées par les lignes haute tension surplombant bon nombre de nos villages ainsi que le réseau électrique et téléphonique qui n'est toujours pas enterré.

L'éolien est responsable de la pollution visuelle de nos campagnes.

Imaginez une vue sur les champs, la forêt, des couchers de soleil superbe, et la on va me coller des immenses ventilateurs qui viendront gâcher le paysage, avoir un effet nocif sur la vision, et un effet dit stroboscopique.

Quelle dégradation visuelle pour nous et les sites classés aux alentours.

je suis défavorable à ce projet en effet, nous avons dans notre secteur plusieurs monuments classés, ce qui nous oblige en tant que particulier de passer notamment par les architectes de France, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons pour respecter notamment le PLU, et aujourd'hui on veut nous imposer des monstres de fer dénaturant le paysage aux abords de ses monuments allant à l'encontre même de ce qu'est la préservation du patrimoine.

Nos paysages comptent beaucoup pour l'attractivité du Pays de Conches.

La pollution visuelle (voire sonore) engendrée par des éoliennes (hauteur, envergure des pales) n'est pas acceptable. Nous apprécions la beauté et le calme de la vie à la campagne, ce n'est pas pour voir pousser dans notre champ visuel des éoliennes gigantesques et monstrueuses. Notons que les éoliennes, quelle que soit leur taille, sont visibles à une distance bien supérieure à 6 km, d'autant plus que l'environnement proche de ce projet n'est pas vallonné.

Parlons aussi de l'esthétique les éoliennes ne sont certainement pas ce que l'on souhaite voir dans notre paysage.

Je suis contre, car esthétiquement dans notre paysage cela va être néfaste.

Notre village a une église classée, je ne vois pas l'aspect compatible avec des éoliennes dans le paysage alors que les règles de constructions sont très strictes. Pour la préservation de nos jolis paysages de campagne

La ville historique de Conches, avec son Donjon, Eglise, ancienne abbaye, ... mais également le Château de Faverolles en pleine rénovation, au milieu des éoliennes ?

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce projet qui va détruire notre beau paysage normand....

Vous allez construire un parc éolien à proximité d'une commune où nous avons une église classée et une vallée également en site protégé et j'ai d'ailleurs été obligé de respecter des obligations lors de la rénovation de ma maison et vous allez nous installer à proximité des énormes ventilateurs qui n'ont rien d'écologique.

La ville de Conches et ses environs réunissent de beaux monuments classés, il est dommage de dénaturer le paysage avec de grands "ventilateurs" visibles à des kilomètres.

Et la vue de ces monstres de plus de 100 m de haut qui vont gâcher un paysage dans lequel on peut aujourd'hui apprécier la vue des clochers, des belles maisons normandes, le manoir de Faverolles-la-Campagne (en pleine réhabilitation), il s'agit de notre patrimoine conchois, départemental et régional, nous devons le préserver ! Et que dire des clignotements en continu des lumières rouges situées au sommet de chaque éolienne ? pourquoi encore une fois imposer cette nuisance visuelle ?

J'ai pour habitude de courir et de me promener dans ce secteur. La perspective d'y trouver des éoliennes m'amène à penser que non seulement le paysage naturel de notre région va devenir un champ d'éoliennes et gâchera le plaisir visuel que nous avions à nous y promener.

Vous allez détruire notre patrimoine paysager (campagne) qui attire beaucoup de touristes, notamment de la région parisienne.

La proximité nous amènera des nuisances visuelles de jour comme de nuit avec les clignotements.

Autour du projet, nous avons plusieurs monuments historiques classes, qui imposent des règles de constructions strictes, coûteuses et pour ses monstres d'une hauteur de 120 m, l'état est d'accord? Où est la préservation de notre patrimoine ?

Je viens souvent en vacances à Faverolles la campagne et je ne souhaite pas voir la construction d'un parc éolien, qui dénaturerait le paysage que j'apprécie tant.

Cette région est charmante et pleine d'histoire. Je m'y rends souvent en vacances et serait choqué de la voir défigurée

par des éoliennes.

En effet, j'y passe souvent des week-ends et je n'aimerais pas voir ces éoliennes dans mon champ de vision.

Nous passons des week-ends à Faverolles-la-Campagne. Les éoliennes sont trop proche du château de Faverolles-la-Campagne et se voit sur l'ensemble du plateau.

Je passe mes vacances proches de la ou il est prévu de construire. Des éoliennes rendraient le paysage désagréable et je ne suis pas en faveur de leur construction.

Je viens passer plusieurs jours par mois à Faverolles-la-campagne en famille...La région est typique normande, entre les champs et les vieux châteaux d'eau, les éoliennes feraient perdre une très grande partie du charme de l'Eure.

Nous sommes à 5 km de Conches, jolie petite ville avec des monuments classés comme le donjon. Les éoliennes surplomberaient ce joli paysage. Le château de Faverolles serait également impacté.

Je suis totalement opposée au projet d'éoliennes à Burey. Elles sont trop proches des habitations et spécialement du château de Faverolles qui date des XVIIe et XVIIIe siècles...Un peu de respect pour notre patrimoine !!!

Mon épouse et moi sommes propriétaires d'un château du XVIIe et XVIIIe siècles à Faverolles la Campagne, commune mitoyenne de Burey....Nous nous opposons avec véhémence au projet d'éolienne à Burey. Celles-ci seraient directement visibles dans la perspective du château. Notre travail de restauration serait anéanti et n'aurait plus de sens.

Je suis le Maître d'Oeuvre pour la restauration du Château de Faverolles. Et j'ai vu émerger le mas de 80m dans la vue qu'il y a depuis la façade principale. Il mesure 80m et sera agrandi par les pales jusqu'à une hauteur de 120m. L'implantation est à 800m du château. Je comprends le propriétaire de ce beau bâtiment qui a décidé d'arrêter la restauration de cet édifice remarquable si ce projet est autorisé à voir le jour. Car la vue en sera souillée..... Je préfère que ce projet d'Eoliennes ne voit pas le jour dans cette si belle plaine qui va du rond point "Dieu l'accroisse" (route de Beaumont) et qui mène jusqu'à Conches en Ouches, bien qu'on aperçoive déjà de ci de là ces laideurs nocives.

Ce projet d'éoliennes ne peut s'inscrire dans le périmètre du Château de Faverolles la campagne. Prestigieux endroit repris intégralement par un passionné pour sauvegarder un patrimoine local exceptionnel. Quelle ineptie de penser à construire un parc éolien dans cet environnement !

Ayant souvent l'occasion de me promener dans cette région, je pense que nous y perdriions beaucoup en termes de beau des paysages et de tranquillité.

Je suis venue habiter à la campagne pour pouvoir profiter d'un paysage de campagne et non pas d'un champ d'éoliennes avec en plus 2 bâtiments techniques en 25 m2 chacun en bordure de route.

Le paysage (la génération prochaine ne verra donc que des éoliennes au lieu d'un beau paysage.

Je viens de temps en temps à faverolles et je suis opposé à ce projet: nos paysages sont gâchés par ces monstres très moches. La vie, la nature ce n'est pas ça.

Par ailleurs, le site situé sur le plateau ne permet aucun masquage de ce parc à des kilomètres aux alentours. Ces 4 engins seront visibles des sites touristiques médiévaux classés de Conches en Ouche, Faverolles, Ferrières et de Louversey; elles seront mêmes visibles depuis la vallée du rouloir, site classé.

Je ne suis pas contre ces nouvelles énergies sauf quand elles viennent polluer des espaces publics et une nature que l'on doit laisser intacte. La hauteur, l'amplitude, le mouvement de rotation, et la multiplicité de ces systèmes représentent, de mon avis, une pollution visuelle significative. La campagne doit être préservée et laissée en l'état pour permettre à ses habitants d'en profiter pleinement.

Comment accepter que l'on construise partout dans nos campagnes ces immenses moulins à vents qui dénatureront une fois de trop nos paysages bucoliques ?

Sans oublier le château de Faverolles ! Et une fois de plus, la localisation qui va à l'encontre de la préservation de notre patrimoine.

Vous allez défigurer le paysage de notre "plat pays", le plateau du Neubourg, où le ciel souvent magnifique descend jusqu'à l'horizon en embrassant tout le paysage... sans obstacles ni pollutions visuelles.

la ville de Conches est une cité Médiévale avec un donjon historique qui sera pollué visuellement. - la ville de Ferrières Haut Clocher (moins de 5km de distance) est soumise à l'approbation des architectes de France pour les constructions individuelles. Qu'en est-il des éoliennes? l'impact visuel et la détérioration des paysages vont être considérables

A titre personnel, ces engins seront justes en face de chez moi, c'est une pollution visuelle

Tout d'abord, les éoliennes ont une grande empreinte visuelle et peuvent être perçues comme étant esthétiquement désagréables dans certaines régions.

Nous avons choisi la région de Conches où le paysage était préservé des nuisances sonores et visuelles. Ce qui ne sera plus le cas avec le projet éolien qui va défigurer ce cadre jusqu'alors préservé. Nous pensions que l'église sainte Foy, monument classé avec sa flèche visible de très loin et l'ancienne abbaye saint Pierre saint Paul n'auraient pas à souffrir de ces éoliennes de 120m de haut.

Réponse d'EDPR :

Thème N°6 - Préserver le cadre de vie.

Ce thème a été repris dans les contributions : @8 @74 @123 @137 @149 @153 @188 @190 @192 @195 E199 @215 @221 @228 @233 @247 E252 @253 @256 @264 @266 @270 @272 @276 @289 @316 @321 @341 @348 @353 @354 @358 @360 @364

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 4

Les paysages sont un bien commun. *Nous avons choisi de vivre ici, précisément parce qu'il n'y avait ni autoroute, ni usine. Le cadre de vie que l'on a choisi, nous ne voulons pas le perdre au nom des intérêts financiers de quelques personnes.*

Il en va de notre qualité de vie au quotidien.

Il en va aussi de l'attractivité économique et touristique du terroir. À l'heure de l'exode des citadins, valorisons les atouts de notre ruralité.

Observations du public sur ce thème :

Cela dénature notre cadre de vie.

Les éoliennes de Burey vont détruire notre environnement et notre cadre de vie.

Si ce projet abouti, mon cadre de vie va changer, mon patrimoine va perdre de sa valeur et ma santé pourrait en pâtir, je suis donc

La dégradation de nos paysages ruraux pour lesquels nous avons choisi notre cadre de vie

Cette installation profiterait entre autres aux propriétaires fonciers au détriment du cadre de vie des habitants

J'ai choisi de vivre à la Croisille, village qui ne possède pas de transport en commun, pas de commerce, pas de nuisance. Mon domicile a une vue dégagée jusqu'à la route du Neubourg, je bénéficie du passage des lièvres et autres chevreuils qui viennent confirmer mon choix de vie. Le parc éolien auquel je m'oppose ne m'apporterait que nuisances

Je suis attaché au cachet paysager du voisinage de ma commune de résidence.

Je suis venue habiter à la campagne pour pouvoir profiter d'un paysage de campagne et non pas d'un champ d'éoliennes avec en plus 2 bâtiments techniques en 25 m2 chacun en bordure de route.

Dans les documents de planification d'urbanisme, l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants est une orientation politique essentielle. Les parcs éoliens vont à l'encontre des orientations politiques du territoire.

Je visite la région régulièrement et ce que j'aime c'est le côté naturel et pittoresque.

Cette installation profiterait entre autres aux propriétaires fonciers au détriment du cadre de vie des habitants.

Réponse d'EDPR :

Thème N°7 - L'impact sur la santé humaine et animale.

Ce thème a été repris dans les contributions : @3 E4 @21 @24 @25 @27 @29 @36 @37 @38 @40 @41 @49 @53 @57 @60 @63 @65 @70 @71 @72 @75 @81 @83 @84 @86 @87 @88 @90 @91 @94 @112 @113 @121 @130 @131 @135 @136 @139 @141 @143 @147 @149 @151 @152 @153 @154 @155 @159 @167 @170 @174 @176 @179 @180 @181 @188 @189 @190 @195 @198 E199 @200 @201 @205 @206 @209 @211 @212 @213 @214 @215 @216 @225 @226 @228 @229 @232 @237 @239 @240 @241 @243 @246 @247 @248 E252 @253 @255 @256 @261 @262 @263 @264 @266 @269 @270 @272 @274 @276 @277 @287 @288 @289 @296 @297 @298 @300 @301 @313 @317 @319 @325 @342 @347 @349 @353 @354 @357 @360 @361 @362 @363 @364 @365 @368 E370 E371 C2 C3 C4 C6 C11 C31 C33 C42 C44 R4 R18 R25 R33 R44 R45 R47 R66

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 11

Les problèmes sanitaires sont niés par l'industriel, *mais ils sont pourtant avérés par de nombreuses études scientifiques que, par honnêteté intellectuelle, EDPR aurait dû consulter et mentionner (ci-jointes).*

De plus, le syndrome éolien est désormais reconnu par les tribunaux. Cela n'apparaît pas dans son rapport. Dans son avis, l'ARS dénonce les études insuffisantes en matière de bruit et les dépassements de l'émergence nocturne réglementaires.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

Pour les habitants :

Les éoliennes engendrent bruit, infrasons, champs électromagnétiques, effet stroboscopique, clignotements et luminosité nocturne...En découle des problèmes de santé (stress, problèmes cardiovasculaires, insomnie...)

- l'académie de médecine écrit que l'éolien terrestre affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur état de complet bien être physique, mental et social, lequel définit aujourd'hui le concept de santé (rapport du 9 mai 2017)

- La justice française reconnaît les nuisances sonores et visuelles produites par les éoliennes et la réalité d'un "syndrome des éoliennes" arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 07/07/2021)

L'arrêt est fondé sur le rapport identifiant les symptôme très divers, d'ordre général (troubles du sommeil, fatigue, nausées), neurologiques (céphalées, acouphènes, trouble de l'équilibre, vertige), psychologiques (stress, dépression, irritabilité, anxiété), endocriniens (perturbation de la sécrétion d'hormones stéroïdes), cardio-vasculaires (hypertension artérielle, maladies cardiaques), sociaux comportementaux (perte d'intérêt pour autrui, agressivité, déménagement, dépréciation immobilière).

Six études scientifiques sur les infrasons remettent en cause les affirmations selon lesquelles les infrasons des éoliennes n'affecteraient pas les riverains :

- Limites d'exposition aux infrasons et aux ultrasons (Etude bibliographique) Jacques CHATILLON (2006).

- Infrasounds from wind turbines could affect humans. A.N. SALT J.M. KALTENBACH

- Effet indésirables sur la santé des éoliennes industrielle Roy D. JEFFERY canada 2013.

- Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines. Robert Y MCMURTRY, Carmen ME KROG canada 2014

- A Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Farm in Brown County, Wisconsin. 2014

- Congrès des médecins allemands mai 2015 – Rapport de la Chambre de la Médecine.

Reconnaissance par la Superior Court du Massachusetts (nov 2013) des dommages psychologiques et physiologiques irréversibles provoqués par les éoliennes.

Reconnaissance par la Cour Suprême Portugaise (mai 2013) de la responsabilité des éoliennes dans la maladie vibroacoustique.

En 2013, Les attendus du jugement du TGI de Montpellier sont explicites : "Cet ensemble de nuisance de caractère inhabituel permanent et rapidement insupportable (bruits et flashes) crée un préjudice dépassant les inconvénients normaux de voisinage, constituant une violation du droit de propriété..."

Ces études et rapports sont consultables dans le document D1 (page 46 et 47)

EDPR nie en bloc ce que les tribunaux et les études sanitaires indépendantes confirment : "La littérature scientifique internationale sur ce sujet est claire : les infrasons générés par les éoliennes ne présentent aucun impact sur la santé. Il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons. Alors que les cinq études ci-dessus prouvent le contraire.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

BRUIT et SANTÉ : une situation inquiétante pointée par l'ARS, des mesures acoustiques insuffisantes et des effets sanitaires niés par le promoteur

Le code de la santé publique impose que les émissions sonores, par leur intensité ou leur répétition, ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé de l'homme.

L'infraction est caractérisée dès lors que ledit bruit ambiant est supérieur à 25 dB A si la mesure est effectuée à

l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation (fenêtres ouvertes ou fermées), 30dB dans les autres cas.

La réglementation de l'éolien déroge au Code de la Santé.

Les mesures imposées aux gestionnaires d'éoliennes industrielles ne portent que sur les bandes de fréquence supérieures à 125 Hz (excluant les basses fréquences et les infrasons). La réglementation ICPE admet un niveau de bruit ambiant jusqu'à 35 dB A.

Une réduction des émergences sonores est prévue les dimanches et jours fériés pour le repos de riverains.

Le bridage sonore est prévu par la loi, mais la loi permet aussi d'y déroger quand cela est nécessaire. Il n'y a donc aucune garantie pour les riverains.

Dans son Avis l'ARS mentionne le fait que les mesures acoustiques réalisées pendant la phase d'étude n'ont pas été faites au point le plus proche d'implantation des éoliennes, ce qui remet partiellement en cause les résultats (pages 9 et 10 de l'Avis des services instructeurs de l'Etat)

L'ARS confirme les facteurs de risque potentiel pour la santé "nuisances sonores dont les infrasons/basses fréquences, exposition aux champs magnétique et effets d'ombre portée"

Des dépassements de l'émergence nocturne réglementaire ont été confirmés ; de 3.5 à 7.5 dB A ce qui est loin d'être négligeable.

Le promoteur indique les limites de ce type d'études compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs.(Page 90 du RNT)

L'étude acoustique a été modélisée pour des vents dominants (SO et NE) alors qu'il y a aussi beaucoup de vents d'ouest et de sud. Les résultats sont donc incomplets.

Inquiétant, aussi le fait que la campagne de mesures n'ait été réalisée que sur une période très courte (19 jours du 3 au 22 septembre 2022) et uniquement avec des vents de SO, non représentatifs de la variété de vents sur cette zone.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

Sur les infrasons :

EDPR nie en bloc ce que les tribunaux et les études sanitaires indépendantes confirment. L'industriel écrit : " La littérature scientifique internationale sur ce sujet est claire : « Les infrasons générés par les éoliennes ne présentent aucun impact sur la santé. Il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons. " ...alors que les 5 études scientifiques ci-jointes prouvent le contraire. [page 90 du RNT]

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

Sur l'environnement lumineux –champs électromagnétiques – effets stroboscopique :

EDPR reconnaît que " Si le balisage diurne et nocturne est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, il peut poser des difficultés d'acceptation des parcs éoliens de par la gêne pouvant être occasionnée à certains riverains, notamment de nuit du fait du clignotement de l'émission lumineuse (20 éclats par minute, de jour comme de nuit)". [page 91 du RNT].

Même négation concernant les champs électromagnétiques et l'effet stroboscopique.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

Pour les élevages

Les animaux ressentent fortement les infrasons et l'effet des vibrations des pales. Production de lait et fertilité peuvent être affectées, d'autant plus s'il y a une fuite d'électricité dans les raccordements des éoliennes au poste central de redistribution dans le réseau. Les professionnels de l'éolien connaissent bien ces problèmes de fuite (même s'ils se gardent de le dire publiquement). Près du parc éolien de Nozay, deux élevages sont affectés par un parc éolien. Même constat dans la Somme ou les Côtes d'Armor. Baisse de la production laitière, retard de croissance, vêlages difficiles, troubles du comportement des animaux etc., autant de perturbations reconnues par les experts mandatés par la préfecture. Perturbations qui cessent quand cessent les éoliennes. Les scientifiques ont la saine coutume de dire que ce n'est pas parce qu'on ne comprend pas un phénomène qu'il n'existe pas.

Notons, au sujet des élevages impactés, que le 18 février 2021, le SÉNAT a rappelé "il y a encore des discussions sur les causes et les conséquences, mais les situations de souffrance ont été reconnues".

Contribution de Nicolas BUYCK de Portes

Je suis contre le projet de parc éolien de Burey car, étant éleveur laitier sur trois sites d'élevage (chacun à environ à 1,5km de l'antenne de mesure) la présence d'éoliennes m'inquiète pour la santé de mes bêtes. Les courants parasites produits par la mise à la terre de la structure et par le passage des câbles haute-tension dans la rue qui borde mon exploitation sont un danger pour mon troupeau. Les animaux, et les bovins en particulier, sont extrêmement sensibles à ces courants qui peuvent entraîner :

-une baisse de la production de lait: les vaches ressentent de l'électricité en permanence, source de stress car leurs pieds sont bien plus sensibles aux courants parasites que ceux de l'homme. Agression extérieure => stress => adrénaline => chute de production.

-une baisse de la consommation d'eau: les courants transitent par les conduites et les tranchées remblayées. Le résultat est évident: baisse de production, bien-être absent, ...

-une baisse de la croissance des veaux: comme pour les vaches et la production laitière, la croissance des veaux dépend de leur consommation (eau, aliments) et leur confort. Des animaux perturbés n'ont pas une croissance normale.

-une augmentation du nombre de mammites (infection de la mamelle): des animaux perturbés ne mobilisent pas suffisamment de ressources dans leurs défenses immunitaires, ce qui entraîne des agressions microbiennes là où la vache laitière est le plus sensible : la mamelle.

-une augmentation du taux cellulaire du lait: une vache stressée a tendance à avoir un taux de cellules somatiques (globules blancs) important pour réagir à une agression extérieure, ce qui rend le lait impropre à la consommation (impossibilité de transformer en yaourts, ...).

Toutes ces conséquences ont été avérées par des experts agricoles, notamment dans la Somme, où des éleveurs rencontrent des difficultés financières suite à l'implantation d'un parc éolien.

Qui s'engage à indemniser les pertes financières de mon exploitation si le projet éolien de Burey voit le jour?

Mais la perte économique est encore bien peu à côté du choc psychologique que rencontrent certains éleveurs à proximité d'éoliennes, confrontés à la mort de leurs animaux. Comme en Loire-Atlantique (parc éolien des Quatre Seigneurs à Nozay) où des éleveurs ont vu mourir 300 de leurs vaches en 7 ans!

Un arrêt de 4 jours pour maintenance du parc a permis une augmentation de 4% de la production, plus 143% de fréquentation du robot de traite et moins 62% de traites incomplètes! Ces données sont chiffrées par la technologie des robots de traite donc leur véracité est vérifiée et fiable.

Je suis jeune agriculteur de 27 ans, installé depuis 4 ans, j'ai investi plus de 500000€ (financés en partie par des subventions régionales pour le développement de l'agriculture) dans un complexe laitier pour maintenir un élevage dans un département où les producteurs de lait sont en déclin. Une perte économique comme l'ont subi des élevages à proximité d'éoliennes mettrait ma ferme en difficulté. Mais ce n'est rien à côté de la mort de dizaines ou de centaines d'animaux que l'on a élevés. Ce serait un choc psychologique et un manque d'éthique de laisser faire.

Réponse d'EDPR :

Un des principaux motifs d'opposition au projet est l'impact des éoliennes sur la santé humaine et animale.

Observations du public sur l'impact des éoliennes sur la santé humaine et animale :

Sur le plan de notre santé: de nombreuses études ont été menées et dénoncent les conséquences néfastes des éoliennes, migraines, acouphènes, vertiges....

Cela a un impact nuisible sur notre santé, celle de nos enfants et celle de nos élevages

En premier lieu, les effets incontestés sur la santé des habitants et des animaux

certaines études démontrent qu'elles ont un impacte néfaste sur la santé via les infrasons notamment.

La santé des habitants et des élevages est affectée par les ultrasons.

Impact sur la santé : Certains résidents à proximité des éoliennes signalent des problèmes de santé tels que des maux de tête, des nausées et des troubles du sommeil. Bien que les effets sur la santé des éoliennes soient encore largement débattus, certains considèrent que les niveaux de bruit et de vibrations peuvent avoir un impact sur la santé.

quant à la santé des gens vous n'avez pas de recul pour nous dire ce qu'il en sera dans quelques années.

Vous allez porter atteinte à notre santé avec des nuisances sonores, des ondes magnétiques.

Et notre santé dans tout cela ? Qu'en est-il des infrasons pour les habitants et pour nos vaches aussi..

L'impact sur la santé des riverains car les 1ères habitations ne sont pas loin, beaucoup de troubles ont été prouvés sur les élevages près de parcs éoliens (diminution production laitière, animaux morts nés ...), les incidences sur le corps humain commencent à être dévoilées : trouble du sommeil, nausées, céphalées.... Les infrasons agissent également de

façon néfaste sur le corps humain.

Je m'inquiète également des effets que pourraient avoir ces éoliennes sur la santé des habitants proche et de leurs animaux d'autant plus que de nombreux exemples viennent renforcer cette inquiétude.

Parlons aussi de l'impact sur la santé du voisinage des éoliennes et des animaux dû aux infrasons et au clignotement (démonstré par les projets existants)

Nous sommes inquiets pour la santé de tous (électromagnétisme des câbles, fréquences, effets stroboscopiques)

L'étude d'impact mentionne des incertitudes sur les effets potentiels des basses fréquences sur la santé des riverains.

Existe-t-il plusieurs études prouvant que les basses fréquences et les infrasons n'impactent pas négativement la santé humaine ?

Des études ont-elles été réalisées concernant l'impact des éoliennes en exploitation sur la santé, la production, l'élevage ou la détention des animaux ? En cas d'impact négatif, comment palier à la surmortalité des bêtes, à la baisse de production de lait ou de viande, aux nuisances auditives et au stress causées sur les animaux ?

Nuisance sur la Santé : Nous sommes migraineux et pour moi s'ajoute les vertiges. Avoir les éoliennes près de chez nous majorera notre état, sans compter les autres effets nocifs sur la Santé. Faisons référence à ce couple dans le Tarn qui a eu une indemnisation de 128000€. La justice vient de reconnaître les effets nocifs sur la Santé. Ces personnes avaient la première éolienne à 700 m de chez eux. Ces personnes ont témoigné sur TF1. Sans compter les personnes atteints d'un cancer, porteur de PaceMaker ou appareil auditif....Aux raisons de santé évoquées plus haut s'ajoutera la dépression et autre maux qui peuvent être évités.

Les éoliennes produisent des infrasons qui sont mauvais pour notre santé (cancer...) ils sont responsables anxiété, de vertige, effet stroboscopique

Enervement visuel et auditif des animaux - Emanation d'ondes électromagnétiques nuisibles pour la santé des humains

Je souffre d'acouphènes et de problèmes cardiaques et des études prouvent que cela aggrave ces problèmes de santé.

Etant atteinte d'une sclérose en plaques je crains que les infrasons, ondes et autres champs électromagnétiques ne nuisent encore plus à ma santé et celles des habitants de nos communes. La ligne de câbles enterrés passera au pied de ma maison, quelles études peuvent me prouver que les courants parasites générés n'aggraveront pas les effets de ma sclérose?

En ce qui concerne l'impact sur la santé humaine, L'autorité environnementale, qui ne consacre qu'une demi-page sur la santé humaine recommande de prévoir la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir en continu l'expression des riverains sur les nuisances susceptibles d'être ressenties une fois le parc mis en service. Lorsque ce parc sera mis en service, ce sera trop tard.

Par ailleurs, le porteur du projet note un impact négligeable en ce qui concerne la valeur des biens immobiliers et pas de risques pour la santé humaine. Sur ce point un arrêt de la cour d'appel administrative de Toulouse daté du 8 juillet 2021 concernant Mr et Mme FOCKAERT qui souffraient de migraines, d'acouphènes permanents, de problèmes cardiaques, de nausées, vomissements, fatigue, vertiges dus à la proximité des éoliennes ont obligé ces personnes à déménager. La cour d'appel a condamné l'exploitant des éoliennes à leur verser des dommages et intérêts importants.

Des articles de presse font état de problèmes de santé constaté sur le bétail. Or un producteur laitier est très proche du site choisi. Le 21 mars 2023 la cour d'appel de renne a autorisé (après 17 reports) une expertise suite à une surmortalité de bovins dans un élevage à Nozay en Loire-Atlantique..... Quel impact pour la santé des habitants ? On trouve des articles sur le « syndrome éolien » qui ne sont pas rassurants

Les conséquences sur la santé des riverains seront potentiellement dramatiques sachant que de nombreuses personnes âgées souffrent déjà de pathologies graves (ex : pacemaker, cancer, port d'équipements auditifs etc). Le principe de précaution ne s'applique-t-il pas ici ?

De plus, les problèmes de santé causés par l'exposition aux éoliennes m'inquiète, sachant que j'ai des antécédents de maladies qui montrent que je suis plutôt sensible à ces choses-là.

conséquences sur la santé non évaluées : beaucoup de personnes âgées et de personnes avec des maladies graves d'autant plus inquiètes pour leurs santé (cancer, problème auditifs, problèmes cardiaques)- Conséquences sur les animaux encore non définies mais potentiellement dangereuses : élevage laitier à proximité.

des exploitants agricoles relatant les problèmes de santé constatés sur le bétail depuis l'implantation des éoliennes (troubles du comportement, veaux mort-nés, baisse de production laitière...).

Et notre santé ? Je suis actuellement en jeune rémission d'un cancer très agressif avec de très importants risques de récurrences. Je n'ai même pas 40 ans et une petite fille que je souhaite voir grandir. Le moindre facteur nocif peut faire pencher mon pronostic. Pouvez-vous m'assurer que vous ne me faites prendre aucun risque avec ce projet ??? Je ne vous parle pas de chiffres ou de statistiques mais de vies humaines, de MA VIE. Je ne vous autorise pas à me faire prendre le

moins risqué. Et honnêtement quand je vois que vous remboursez des télévisions car les ondes des éoliennes peuvent les faire griller je ne peux que m'interroger sur l'effet de ces mêmes ondes sur nos corps mais également sur nos animaux et je ne peux qu'être persuadée que mes craintes sont malheureusement fondées. Et si le projet venait à se réaliser, je me verrais contrainte de déménager malgré la perte financière engendrée pour me donner une chance supplémentaire de survivre...Le cancer, la maladie c'est la faute à pas de chance et nous sommes obligés de subir. Les éoliennes, l'impact qu'elles auront sur notre santé ou sur notre patrimoine ce n'est pas une fatalité mais bien la volonté d'une poignée de personnes qui décident en toute impunité de notre propre avenir! Vital et financier... Et c'est une honte. Alors oui l'éolien a certainement du bon ...mais au final surtout pour ceux qui en sont loin ... Car ceux vivants à proximité ne peuvent subir que les effets néfastes et personnellement je ne vous autorise pas à avoir un tel impact sur ma vie, ma santé, mon patrimoine...

D'autre part, je suis très inquiète des effets des éoliennes sur la santé étant pour ma part actuellement en plein combat d'un cancer métastasé et ma fille en rémission d'un cancer très agressif.

Impact sur la santé des humains et des animaux (jugement de la cour d'appel de Toulouse daté de 01/11/2021).

Et l'impact sur la santé des humains (infrasons et ondes) passage des câbles près des maisons.

Il n'y a pas d'étude qui prouve l'innocuité d'un parc éolien par contre, il y a beaucoup de témoignages de personnes, d'agriculteurs qui n'étaient pas spécialement contre les éoliennes, mais suite à l'implantation de parcs éoliens près de chez eux ont constaté de nombreux changements dans leur quotidien: infrasons, sommeil perturbé, interactions avec les appareils auditifs, perte d'appétence des animaux, perte de production laitière). Ce ne sont que quelques désagréments, désagréments que la justice commence à reconnaître.

Notre association qui permet à des jeunes en situation de handicap (A Bras Ouverts) risque de ne plus pouvoir partir en week-end dans ce coin à cause du projet d'éoliennes.

sans parler de l'impact qu'elles peuvent avoir sur la ferme d'élevage située aux Buissons de Portes (de nombreuses études montrent l'effet négatif des éoliennes sur les élevages, et donc sur la faune en général).

Plus personnellement, je suis atteint d'une maladie qui ne laisse pas beaucoup de répit et celle-ci ne tolère pas les ondes. J'ai refusé le LINKY, je m'oppose au développement de la 5G alors si en plus on construit des champs d'éoliennes autour de mon domicile il ne me reste plus qu'à partir en laissant derrière moi 23 années de ma vie. Pour être honnête je ne suis pas prêt à y être contraint, soyez en assuré.

De plus, nous sommes intolérants aux ondes électro-magnétiques ; nous n'avons chez nous ni télévision, ni micro-ondes, ni téléphone sans fil. Avec les éoliennes nous ne pourrions plus venir à Faverolles, car nous tomberions malades.

Nous sommes également une région d'élevage (élevages bovins, chevaux, chèvres et brebis) et toutes les études montrent l'impact négatif des éoliennes sur les animaux (perte d'appétit, perte de fertilité et stress).

Je vis aux Buissons de Portes et de suis la jeune maman d'un bébé d'à peine deux mois. Si les éoliennes ont des effets négatifs sur des adultes je préfère ne pas imaginer ce qu'il pourrait arriver avec des enfants en bas âge. J'ai également lu le témoignage d'un instituteur ayant constaté un changement radical de comportement de ses élèves âgés de 3 à 5 ans vivants près d'un parc éolien. Les enfants avaient fini l'année scolaire avec de nombreuses lacunes et de gros retards scolaires, ils étaient nombreux à redoubler. (<https://conseilmondialpourlanature.wordpress.com/2016/12/13/les-eoliennes-affectent-les-enfants/>) Je ne veux pas de ça pour mon fils. De plus, mon conjoint étant éleveur laitier, je ne peux m'empêcher de m'inquiéter pour la ferme dans laquelle je suis moi-même engagée. Les problèmes engendrés sur le troupeau par la venue d'un parc éolien sont cités dans sa lettre. Le troupeau d'un éleveur est plus qu'un travail, c'est toute une vie. Vous n'êtes probablement pas sans savoir qu'un agriculteur se suicide tous les deux jours en France. Il est donc hors de question pour moi de laisser faire ce projet les bras croisés alors que je pourrais faire quelque chose pour éviter le pire à ma famille.

Parlons également de l'impact sur la santé. Les éoliennes produisent deux types de nuisances sonores. La première est due au sifflement produit lors du passage de l'air dans les hélices, et la deuxième au grincement engendré par la rotation des différents éléments mécaniques. Ces nuisances sonores (infrasons) ont des conséquences graves sur certaines personnes, cela a déjà été démontré à plusieurs reprises.

Les nuits dans nos campagnes sont calmes et reposantes, seriez-vous prêts à supporter ce bruit sourd alternatif (plus ou moins intense fonction de la direction des vents) durant votre sommeil ? Le reflet des pales sur le soleil provoque un effet stroboscopique extrêmement pénible à supporter, pouvant même entraîner des troubles épileptiques sur les enfants prédisposés.

Nous tenons également à porter à votre connaissance que des riverains les plus proches du projet confrontés sans aucune barrière visuelle et acoustique sont atteints de pathologie extrêmement grave. Vous trouverez en pièce jointe l'un des certificats médicaux mais nous tenons à votre disposition d'autres certificats médicaux attestant que des personnes

cardiaques porteuses de pacemaker, d'appareils auditifs ou d'autres souffrant d'acouphènes.

Tous ces riverains confrontés à l'exposition visuelle, sonore, électromagnétique, infrasons, etc... tous dans un rayon de moins d'un kilomètre risquent de développer le syndrome éolien, souffrir d'acouphènes encore plus profonds et pour ceux dont la vie est déjà bien en danger, d'aggraver encore leur pathologie.

LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT S'APPLIQUER ICI.

Dans le cas contraire la mise en danger de la vie d'autrui aurait tout son sens et nous ne manquerions pas de faire savoir et reconnaître cet état de fait.

Réponse d'EDPR :

Thème N°8 - La ZIP est trop proche des habitations.

Ce thème a été repris dans les contributions : @1 @25 @26 @30 @42 @49 @67 @70 @87 @112 @121 @122 @135 @142 148 @149 @152 @153 @159 @162 @169 @174 @177 @181 @186 @188 @189 @193 @195 @201 @205 @215 @239 E240 @247 E252 @255 @261 @262 @263 @264 @272 @273 @274 @276 @277 @279 @281 @289 @297 @299 @313 @317 @318 @321 @353 @355 @364 C6 C11 C15 C27 C31

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 5

En bout de pale (50 m), la maison d'habitation de la ferme du Boulay semble être à moins de 500 m (distance réglementaire) de la première éolienne.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 5

Jurisprudence 2022 sur l'impact visuel et l'effet de saturation :

La cour administrative d'appel de Nantes (15/02/2022) a annulé l'autorisation d'exploiter un parc éolien (2018 - 3 éoliennes 180 m de hauteur à Noyal-Muzillac) estimant qu'il présentait des inconvénients excessifs pour la protection des paysages et le voisinage.

Motif : impact visuel fort pour la vingtaine d'habitations avoisinantes situées entre 500 m et 600 m de distance et effet de saturation (6 autres parcs à quelque Km).

La grande proximité de la ZIP de Burey avec tant de riverains semble constituer un argument de poids pour invalider le projet, d'autant plus en tenant compte de la récente jurisprudence.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 5

*Dans sa réponse à la MRAE sur les justifications du choix du site, EDPR dit ne pas avoir le choix (gisement de vent, contrainte de distance des habitations, des autorités militaires, lignes des réseaux de télécommunication, la proximité de Conches en Ouches...), **Cette zone n'est donc pas pertinente pour un parc éolien.***

Cela est confirmé par le fait que la préfecture de région en excluant cette zone pour les projet éoliens.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 4

L'analyse paysagère de l'UDAP de l'Eure met en évidence que les caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée ne sont pas adaptées à un parc éolien.

Dans son avis l'UDAP considère que la ZIP est trop près de Conches en Ouche et trop près des habitations.

L'UDAP conclut : **"car il faut être clair que le principal défaut du projet de Burey est sa très grande proximité avec les hameaux qui l'entourent"** [page 22 de l'Avis des Services Instructeurs de l'Etat]

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 5

La ZIP nuirait d'avantage aux riverains des communes voisines (La Croisille et Saint Elier) qu'aux habitants de Burey

Réponse d'EDPR :

Les contributeurs considèrent la ZIP est trop proche des habitations. Ils estiment que les éoliennes devraient être éloignées de plus d'1 Km voir 2 Km des premières habitations.

Il y a une opposition au projet car certain trouvent le projet trop proche des fermes d'élevages ou de haras (pension pour les chevaux) craignent que cela constitue un risque pour les animaux.

Observations du public sur ce thème :

Je suis contre ce projet, car je considère qu'il est trop près des habitations.

"je vais me retrouver à env. 500m, bien trop près en face de chez moi avec 4 éoliennes. Pourquoi si proche ?
"Concernant l'installation de ces éoliennes, elles sont trop près des habitations, mauvais choix de site.
Je réside sur la commune de la Croisille (lieu dit LE COUDRAY). Nous sommes directement impactés par le projet éolien.
je considère que ces éoliennes sont trop proches des habitations. En effet, j'y passe souvent des week-ends et je n'aimerais pas voir ces éoliennes dans mon champ de vision.
nous habitons Impasse des Flimins à la Croisille soit à 850 m de la première éventuelle future éolienne. Ce qui est pour nous inimaginable.
Les habitations, les fermes en particulier ceux de la Croisille et de Portes sont trop près de ce projet.
Quelles sont les raisons du choix de l'emplacement à proximité des habitations ?
Celles-ci sont prévues en plus beaucoup trop proches de nos habitations.
En ce qui concerne l'environnement humain, la première habitation est située à 550 m d'une éolienne, les Flimins à 915 m, les buissons à 750 m avec une ferme d'élevage et de production laitière.
Le site choisi est éloigné des habitations de Burey mais proche des habitations des villages voisins
le site est bien trop prêt des habitations et dont les nuisances sonores et visuelles seront considérables
Il est inconcevable d'installer des éoliennes à proximité de zones urbanisées qui n'engendreront que des désagréments aux villageois pour un bénéfice qui me semble extrêmement ténue.
la zone d'implantation potentielle (ZIP) est extrêmement étroite :•contrainte par les habitations proches de toutes parts."
Pour ma part, ce projet se situe à environ 700m de ma maison. Déjà rien que le mât actuellement en place, me donne l'impression de se situer dans mon jardin.
"le choix du site est fondé sur "l'éloignement de l'habitat", alors qu'il y a des fermes et des habitations tout autour de la ZIP à moins de 550 ou 1000 m, distances certes réglementaires mais que l'on ne peut qualifier de "loin des habitations."
"Pour St Elier, l'implantation à 550m, sans barrage végétal, est bien trop proche des maisons.
Il est étonnant qu'un projet d'éoliennes de la commune de Burey ait été envisagé aussi proche des habitations de Portes, Saint Élier et la Croisille, sans que ces trois communes aient eu leur mot à dire
L'implantation des 4 éoliennes est prévue en limite communale de Burey, loin du centre-bourg mais proche des hameaux de communes voisines et notamment celui du Coudray à La Croisille.
La très grande proximité des éoliennes de notre habitation aura un impact visuel direct mais pas seulement. Nous allons subir également les nuisances sonores de ce projet.
De plus, il s'avère que « bizarrement », l'implantation se situe dans la partie la plus éloignée du centre du village de Burey, et par contre, à proximité d'habitations d'autres villages : La Croisille, Portes, Saint Elier, Faverolles la Campagne...

Réponse d'EDPR :

Thème N°9 - La dépréciation immobilière.

Ce thème a été repris dans les contributions : @1 @2 @3 E4 @7 @8 @16 @24 @25 @29 @30 @34 @38 @39 @41 @46 @49 @57 @60 @61 @64 @67 @69 @70 @71 @72 E75 @76 @82 E85 @86 @87 @88 @90 E91 @92 @94 @95 @120 @121 @123 @129 @130 @135 @137 @138 @141 @143 @147 @154 @155 @159 @174 @176 @179 @180 @186 @188 @195 E199 @211 @213 @214@215 @216 @225 @226 @228 @232 @237 E240 @241 @247 @248 @249 @253 @256 @257 @262 @263 @266 @268 @270 @272 @273 @276 @277 @287 @288 @289 @295 @296 @297 @300 @301 @313 @318 @320 @321 @324 @325 @341 @343 @353 @354 @355 @357 @359 @360 @361 @363 @368 @369 E370 E371 C2 C3 C4 C6 C11 C15 C18 C27 C31 C44 R4 R18 R25 R66

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 2

La dévalorisation immobilière près d'un parc éolien est bien réelle et est confirmée par les tribunaux, les cours d'appel et l'administration fiscale : 20 à 40 % de perte de valeur foncière.

Cette dévalorisation est confirmée par les tribunaux, les agents immobiliers et notaires et un commissaire enquêteur.

- Le 7 juillet 2021, la Cour d'appel de Toulouse reconnaît la dépréciation immobilière du bien

- En mai 2021, le Tribunal administratif de Nantes reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes : [...] "le tribunal administratif de Nantes reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation en Maine-et-Loire ont fait baisser sa valeur.

- Le 15 mars 2016, le Tribunal de grande instance de Saumur [...] ordonne la suspension des travaux de construction, d'aménagement et d'implantation de 3 éoliennes et de postes techniques par les sociétés WPD, Energie 21, et Wind Invest Holding. Parmi les raisons invoquées il est dit : "il est difficilement contestable que l'installation d'un parc éolien à un peu plus de 600 mètres de son habitation dévalorise nécessairement celle-ci, compte tenu des nuisances visuelles et sonores indiquées précédemment.

- L'administration fiscale : Le 31.08.2010, la direction des services fiscaux de Paris Ouest a adressé une réponse au président de la FED. L'administration reconnaît que "l'implantation d'éoliennes industrielles est susceptible de présenter - dans certaines conditions - des inconvénients majeurs : défiguration de paysages (y compris "des sites emblématiques"), nuisances sonores et dépréciation foncière liées à une trop grande proximité entre les machines et les habitations".

- Les agents immobiliers suite au jugement du Tribunal de grande instance de Quimper (21 mars 2005) confirmé par la cour d'Appel de Rennes (20 septembre 2007) et le tribunal de grande instance d'Angers (9 avril 2009) ont déclaré d'un commun accord qu'ils estiment que la dévalorisation pourrait dépasser les 20 %.

- Le directeur de l'Agence Groupe France Patrimoine immobilier sise à Châteauroux spécialisée dans la vente de propriétés et de biens ruraux dans le Berry, le Poitou et le Limousin atteste que "ayant eu à faire des estimations de propriétés aux abords de parcs éoliens, la proximité de ces parcs entraîne une baisse de valeur des propriétés jusqu'à 40% de leur valeur réelle".

- Une étude notariale (LUSIGNAN – VIENNE) a indiqué avoir appliqué un décote de 20 à 30% sur l'estimation d'une ferme compte tenu de l'immédiate proximité des éoliennes (document D1)

Un commissaire enquêteur évoque dans son rapport (document D1) la dépréciation de l'immobilier.

Contribution d'un professionnel de l'immobilier local :

"Professionnel de l'immobilier depuis 20 ans, et expert de justice près la cour d'appel de Rouen, je maîtrise parfaitement l'importance de l'attractivité d'un secteur géographique quand il s'agit d'investir dans la pierre. La proximité d'éoliennes est synonyme de nuisances tant visuelles que sonores ou techniques pour les acquéreurs. L'installation d'éoliennes fait perdre l'attractivité d'un secteur dès que celles-ci sont visibles. Le secteur de Conches pâtit déjà de sa distance avec le pôle économique d'Evreux, et il ne me semble pas bon, pour mes affaires, comme pour la communauté de Conches, l'installation de nouvelles éoliennes, sauf à vouloir que le secteur s'appauvrisse"

Observations du public sur ce thème :

Nos maisons lors d'une revente éventuelle perdront de leurs valeurs car personne ne veut habiter près d'éoliennes

Ces machines défigurent nos paysages de manière notoire et ainsi dévalorisent nos biens immobiliers.

Il faudra brader nos biens pour arriver à les vendre.

Nous craignons fortement une dévaluation de notre maison et terrain à cause du projet Eoliennes Burey.

La proximité d'éoliennes des habitations génère des moins values pouvant atteindre 30% (Données d'agences immobilières).

Si le projet se réalise, après avoir discuté avec les agences immobilières, ils estiment à environ une baisse du prix de nos maisons entre 25 et 30 % en moins.

En outre, cela impliquera inmanquablement une dépréciation de la valeur des biens immobiliers, voire une impossibilité de les vendre.

Impact sur la valeur immobilière de nos biens acquisition de toute une vie.

Dépréciation immobilière que vont subir les riverains qui ont mis leurs économies à bâtir leur maison.

Un paysage gâché engendrera une dépréciation immobilière trop importante pour envisager une revente.

La baisse de la valeur immobilière de nos maisons et nos terrains qui sont confirmés régulièrement par les tribunaux et

les cours d'appel depuis plusieurs années. Si le projet se réalise, après avoir discuté avec les agences immobilières, ils estiment à environ une baisse du prix de nos maisons entre 25 et 30 % en moins.

Décote de notre maison : La dévalorisation de notre patrimoine sera inéluctable. Investir dans l'immobilier en pensant à nos enfants dans l'avenir et voilà que tout s'écroule pour un projet éolien qui a une durée de vie de 15/25 ans.

J'ai noté que le pétitionnaire indiquait une plus value de l'immobilier à proximité des parcs éoliens... Un peu d'humour est toujours appréciable.

Les mesures ERC évoquées dans le RNT notent un impact négligeable sur la valeur des biens immobiliers. Sur ce sujet les statistiques montrent que les biens immobiliers situés dans un rayon de 2 à 3 km d'un parc éolien peuvent subir en moyenne une baisse de leur valeur de 5 à 6 %, voir plus.

Dépréciation immobilière - Sans oublier le château de Faverolles !

Les professionnels de l'immobilier dévaluent un bien riverain d'un parc éolien entre 28% et 46% par les professionnels de l'immobilier.

L'achat d'une maison c'est le projet d'une vie. C'est se priver chaque mois pour la rembourser et faire des aménagements avec le sentiment de réaliser une certaine épargne. La dépréciation immobilière n'est pas un mythe et est bien réelle... De quel droit nous faire subir cela ?

Je suis contre à cause de la DEVALUATION IMMOBILIERE que des éoliennes génèrent sur le patrimoine immobilier de nos maisons dans lesquelles nous investissons pendant des décennies.

L'acquisition ou la construction d'une maison est un projet de vie qui parfois fait l'objet de gros sacrifices, c'est désolant de voir que sa maison va perdre de la valeur à cause d'un projet éolien qui n'a pas mesuré les impacts ! une dépréciation immobilière entre 30% et 80% (témoignages de notaires, et le jugement de la cour d'appel de Nantes daté du 18/12/2020).

Avec une dévaluation de mon bien mobilier qui est le fruit de mes économies et investissements.

L'ensemble des habitants de la région vont voir une dévaluation de leurs biens fonciers de 30% environ, ces mêmes habitants de la région n'auront aucun dédommagement.

Comment accepter de tels projets qui auront peut-être pour effet la dévaluation de nos maisons, alors que nous nous acharnons à les entretenir et rembourser des prêts ?

Ayant construit une maison neuve au calme je ne veux pas gâcher la vue est les nuisances par les éoliennes qui seront juste en face de ma maison la perte du foncière est considérable.

D'un point de vue économique, les études menées sur d'autres sites de ce type font apparaître que le prix du foncier dans l'entourage de ces parcs baisse d'en moyenne 20%. Qui voudrait voir son bien perdre de la valeur ?

Ne restant pas dans la région a ma retraite, ma maison payé a la sueur du travail va se retrouver dévalorisée, dépréciée de 30 %, et encore si j'arrive a la vendre.

Il faudra brader nos biens pour arriver à les vendre.

Grosse perte de valeur des propriétés Grosse difficultés a revendre Moins value de 20 à 30%.

Je pense un jour vendre ma résidence que je ne pourrais plus entretenir. Or, un parc éolien à proximité va déprécier mon bien (des décisions de justice ont admis des pertes de valeur pouvant atteindre 40%.

Je suis quand même étonné que le pétitionnaire note une augmentation de la valeur foncière à proximité des installations.

Je veux avoir quelque chose à léguer à mon fils, malheureusement, sans exploitation familiale (ferme), l'héritage ne se perpétue pas

Concernant la dévalorisation immobilière près d'un parc éolien, non seulement elle est confirmée par les professionnels de l'immobilier, par les experts auprès des cours d'appel (voir la contribution du 20-03-2023 de M. Guillaume Perrin-Garnier de Louversey), mais elle induit aussi la difficulté, voire l'impossibilité, de vendre un bien.

D'une manière générale, le projet entraînera une dépréciation financière sur les maisons des hameaux à cause d'un paysage environnant dégradé. Ainsi, le secteur immobilier sera fortement impacté.

Le rêve d'une vie, le travail acharné tous les jours pour avoir une réussite qui s'effondre à cause d'un tel projet! et nous parlons de l'impact immobilier ? La baisse immobilière voire de non-vente de propriété entraînent par conséquent des pertes pour les finances publiques non négligeables : jusqu'à -30 % du prix de vente attestée par les jugements des Tribunaux de Grande Instance «considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les

contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine».

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 2

Il est impossible de s'appuyer sur l'étude de l'ADEME de juin 2021 pour nier cette dévalorisation immobilière (qui a encore récemment été confirmée par Tribunaux et Cours d'appel), car cette étude est entachée d'erreurs méthodologiques et est totalement partisane :

- L'Ademe amalgame les transactions immobilières à 500 m d'une éolienne avec celles à 5 km
- Pas d'étude des transactions à 500 m ou 1000 m des éoliennes
- Non prise en compte des maisons qui ne se vendent pas- Ni des demeures de caractère
- Seul 1/3 des parcs éoliens ont été étudiés
- Seulement 128 riverains interrogés
- Étude réalisée par un comité pro-éolien, avec un seul professionnel de l'immobilier car le comité de suivi comprenait, sur 19 noms cités, 14 représentants de l'industrie éolienne et des groupes d'études ou d'avocats qui lui sont liés... et un seul représentant des agents immobiliers.

L'Ademe reconnaît d'ailleurs les "limites" de son étude.

Mais les pro-éoliens la brandissent haut et fort.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 2

EDPR la nie totalement. Cet aspect de son dossier est mensonger. En se référant à des sources extrêmement anciennes, fausses ou biaisées, on voit là le désir de masquer une réalité gênante.

EDPR se base sur d'anciennes études dont une spécifique aux Etats-Unis, une autre sur 3 ventes et un sondage Harris commandité par France Energie Eolienne.

EDPR n'a pas pris en compte:

- le jugement de la cours d'appel de Toulouse du 07/07/2021 condamnant le promoteur éolien pour perte de valeur du bien et trouble de la jouissance
- Le jugement du tribunal administratif de Nantes reconnaissant la dévalorisation foncière d'une habitation située près d'un parc éolien dans le Maine et Loire.(octroi d'une baisse de la taxe foncière)
- le jugement du tribunal de grande instance de Saumur du 15 mars 2016 ordonnant la suspension des travaux d'implantation de 3 éoliennes considérant que les nuisances visuelles et sonores dues à la proximité de l'habitation (un peu plus de 600m des éoliennes) dévaluaient le bien.
- La réponse de l'administration fiscale au Président de la FED du 31/08/2010 qui reconnaît que l'implantation d'éoliennes industrielles est susceptible de présenter des inconvénients majeurs (défiguration de paysages, nuisances sonores et dépréciation foncière) liés à une trop grande proximité entre les machines et les habitations.
- L'administration fiscale applique un coefficient -0.05 (situation médiocre) à l'habitation situé proche d'une éolienne. Ce bien n'est plus assujettie aux taxes foncières (TA Nantes – 18/12/2020 – document D1)

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 2

Aucune compensation par l'industriel

Au chapitre "Mesures relatives à l'immobilier", il est particulièrement étonnant de lire que, d'après EDPR, " Le ressenti par rapport à un parc éolien étant subjectif, aucun impact ne peut être clairement identifié. Aucune mesure n'est donc proposée." [page 289 de l'étude d'impact].

Les maisons des riverains et des communes alentours perdront entre 20 et 40% de leur valeur, voire davantage.

- Elles trouveront parfois difficilement preneur ou ne seront plus vendables.
- Des ventes seront annulées.
- Les héritages ou désirs de mobilité seront directement affectés.
- Les gîtes, chambres d'hôtes et haras pâtiront de cette proximité.
- Les communes perdront activité économique et jusqu'à 1/4 de taxe foncière.

Manque de sérieux, de rigueur... ou d'honnêteté intellectuelle. Les données juridiques étaient pourtant accessibles à EDPR. Il faut absolument en tenir compte. Si la réalisation de ce parc éolien est accordée, EDPR doit prévoir de

conséquentes et proportionnées compensations financières pour les biens des riverains qui seront affectés, et ceci dans un rayon d'au moins 3 km.

Observations du public sur ce thème :

Quoi qu'en dise le promoteur, la dévalorisation immobilière liée à la présence de parcs éoliens est une réalité. Et rien, aucune indemnité, n'est prévu dans le projet

Réponse d'EDPR :

Thème N°10 - Les nuisances.

Ce thème a été repris dans les contributions : E4 @8 @15 @16 @24 @28 @30 @34 @42 @49 @61 @62 @63 @64 @65 @68 @70 @72E85 @86 @87 @88 @90 @92 @94 @95 @104 @105E114 @117 @118 @120 @121E125 @131 @132 @135 @136 @140 @144 @147 @154 @155 @159 @164 @165 @171 @174 @179 @188 @189 @192 @193 @195 @200 @212 @216 @228 @239 @240 @244 E252 @253 @262 @266 @270 @271 @272 @273 @274 @278 @279 @288 @297 @301 @312 @313 @316 @317 @318 @320 @321 @324 @325 @334 @335 @336 @338 @341 @353 @354 @355 @360 @364 @368 @369 C4 C6 C11 C18 C31 C33 C44 R4 R25 R47

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 5

Un "habitat dispersé" victime du parc éolien de Burey :

Plus d'un millier de personnes seraient pleinement impactées par les nuisances sur un rayon de 2 km

Les hameaux sont proches de la ZIP :

- Les Buissons (Porte) 750 m
- Le Clos Morin 500 m
- Le Boulay à peine 500 m
- Les Flimins (La Croisille) 915 m
- Le Breuil 1km
- Le Coudray 1.4 Km

La MRAE précise que l'environnement humain est très présent.

Réponse d'EDPR :

Les observations du public sur les nuisances sonores, les lumières clignotantes et stroboscopiques :

Le parc éolien auquel je m'oppose ne m'apporterait que nuisances : sonores probables au gré du vent...

Les éoliennes, de par leur portée sonore notamment, de par leur impact sur la luminosité (phénomène de "flickering")... porteraient un grave préjudice direct à notre activité. (Gîtes)

Les éoliennes représentent une nuisance sonore que nous refusons absolument de subir.

En plus de cette pollution, viendra s'ajouter celle sonore.

Ayant un animal de compagnie je crains qu'il soit exposé, tout comme Nous aux nuisances sonores mémorisées inconsciemment.

Impact sonore : Les éoliennes produisent du bruit en raison de la rotation de leurs pales. Ce bruit peut être gênant pour les résidents à proximité, en particulier la nuit, lorsque le bruit ambiant est plus faible.

Vous allez porter atteinte à notre santé avec des nuisances sonores.

Je ne veux pas subir ces nuisances sonores, ni le jour, ni la nuit. Des éoliennes qui ne font pas de bruit n'existent pas !

La proximité nous amènera des nuisances visuelles de jour comme de nuit avec les clignotements, plus des nuisances sonores.

Je m'oppose à l'implantation d'un parc éolien à proximité de Berville la Campagne, entraînant une pollution visuelle et sonore.

La proximité d'éoliennes est synonyme de nuisances tant visuelles que sonores ou techniques pour les acquéreurs.

Le projet éolien que souhaite mettre en place la mairie de Burey aurait de sérieux impacts sur la commune de Faverolles, tant sonores que visuels.

Aussi, l'impact sonore lié aux éoliennes serait conséquent sur la commune de Faverolles, en particuliers les jours de vents.

Pas de précisions sur les nuisances sonores à St elier.

A Echauffour dans l'Orne, le parc éolien a été arrêté de nuit sur décision préfectorale suite aux nuisances sonores subies par les riverains. Arrêt de la cour administrative d'appel de NANTES en date du 6/07/2021 qui annule l'arrêté d'autorisation préfectoral de la ferme éolienne du Bois Bodin sur la commune de Chapelle Blanche Saint-Martin. Ces arrêts relatifs aux troubles de voisinage causés par les parcs éoliens font jurisprudence.

Je suis contre ce projet dont le site est bien trop prêt des habitations et dont les nuisances sonores et visuelles seront considérables.

Ce n'est pas la commune qui va s'enrichir et les nuisances visuelles et sonores (le bruit d'une conversation à voix basse... en permanence !!!) vont impacter tous les habitants des environs.

Les éoliennes produisent deux types de nuisances sonores. La première est due au sifflement produit lors du passage de l'air dans les hélices, et la deuxième au grincement engendré par la rotation des différents éléments mécaniques. Ces nuisances sonores (infrasons) ont des conséquences graves sur certaines personnes, cela a déjà été démontré à plusieurs reprises.

Il n'est pas question que notre quotidien soit envahi par le son continue des pales qui tournent au vent, ni que les rayons de soleils nous parviennent de façon discontinus hachés par ces mêmes pales.

Surtout pas éolienne près des habitations pour la perturbation du bruit.

Une nuisance sonore (bruit des pales, ronronnements des moteurs) pollution visuelle (clignotement, mouvement des pales...).

Nous habitons Impasse des Flimins à la Croisille soit à 850 m de la première éventuelle future éolienne. Ce qui est pour nous inimaginable. Les raisons pour lesquelles nous sommes contre sont : - Nuisances visuelle et auditive : perturbation au quotidien d'avoir pleine vue sur les éoliennes avec des bruits lancinants provoqués par le passage des pales devant les mats ou par le sifflement du vent dans les pales, les flashes lumineux qui agressent, les effets stroboscopiques et un effet d'écrasement de par leur hauteur.

Concernant le mouvement, le bruit des pales, les clignotants nocturnes, l'émission de bases fréquence jusqu'à 10 Km sur le champ électronique des câbles, les ronronnements des moteurs entraînant une baisse du bien physique.

Elles produiront des effets stroboscopiques au soleil couchant, produiront du bruit pour tous les riverains, des ondes magnétiques et infrasons qui risquent de générer des maladies, des nuisances.

Le site envisagé est situé au coucher du soleil: il y aura donc un effet stroboscopique quotidien lors de chaque coucher pour toutes les maisons dans l'axe

En dehors de cette question patrimoniale, les nuisances visuelles et sonores de l'implantation d'un tel parc vont être immenses pour beaucoup d'entre nous, qui n'aspérons qu'à mener une vie tranquille a la campagne où nous sommes venus chercher le calme et les grands espaces.

Habitante proche d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du projet, les nuisances sonores, la covisibilité sont présents Une inquiétude sanitaire liée aux nuisances reconnues des éoliennes : bruit, infrasons, champs électromagnétiques, effet stroboscopique, clignotements et luminosité nocturne.

Réponse d'EDPR :

Thème N°11 - La perturbation des réseaux - internet - et TV

Ce thème a été repris dans les contributions : @188 @195 @215 @216 @274 R44 R47

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 13

La perturbation des réseaux de télécommunications et hertziens partiellement reconnue par EDPR : un handicap aussi bien pour les habitants que pour le développement économique. L'industriel n'a par ailleurs pas actualisé la carte qui est donc incomplète.

Perturbations potentielles de nos appareils vu la présence de nombreux réseaux

Le résumé non-technique mentionne des perturbations potentielles de la réception hertzienne de la télévision ainsi que du fonctionnement des réseaux de télécommunications. [page 55 du RNT]

...mais évalue un "impact permanent direct négligeable". On entend bien que les perturbations ne seront pas nulles. C'est un aspect important qui alimente notre opposition.

Les réseaux de SFR, de Free mobile et de Bouygues traversent littéralement la ZIP. Free passe à 700 m.

Données anciennes et incomplètes

La carte sur laquelle s'appuie EDR a été établie avec des données de 2019, limitées et non-actualisées : sans indiquer les réseaux passant au-delà des 600 m (comme indiqué en bas à droite). et il manque, entre autres, une nouvelle ligne de Bouygues.

Cette carte des réseaux ne serait-elle pas largement périmée ?

Une mise à jour ne s'impose-t-elle pas ?

- Chaque année, les réseaux se développent. Les besoins aussi, notamment pour le télétravail.

- Et les éoliennes risquent de brouiller non seulement la réception hertziennes des télévisions, mais pourront aussi créer des interférences pour d'autres appareils : téléphones, systèmes de télésurveillance, domotique, appareils auditifs, etc.

Les observations du public sur ce thème :

Je crains aussi les ondes négatives pour ces appareils. Des études montrent les effets négatifs sur la télévision et Internet.

Les éoliennes génèrent des interférences électromagnétiques qui interfèrent avec les trajectoires des signaux de télévision, radio ... Quel sera l'impact sur notre secteur pour la télévision, la radio, nos téléphones. Apparemment le promoteur aurait indiqué que les habitants de Burey auraient une nouvelle télévision s'ils avaient un problème de réception...

Et honnêtement quand je vois que vous rembourser des télévisions car les ondes des éoliennes peuvent les faire griller je ne peux que m'interroger sur l'effet de ces mêmes ondes sur nos corps mais également sur nos animaux et je ne peux qu'être persuadée que mes craintes sont malheureusement fondées.

Réponse d'EDPR :

Thème N°12 - Danger pour la biodiversité – impact sur la faune, la flore, l'avifaune et les chiroptères.

Ce thème a été repris dans les contributions : @1 @3 @17 @19 @21 @27 @29 @30 @39 @46 @47 @49 @53 @55 @56 @57 @60 @61 @63 @71 @74 @75 @82 @83 @84 @85 @86 @87 @88 E91 @92 @94 @95 @120 @121 @123 @129 @131 @135 @136 @139 @141 @153 @154 @155 @159 @164 @167 @174 @175 @179 @180 @188 @189 @190 @195 E199 @201 @206 @209 @214 @215 @216 @229 @232 @234 @237 @239 @241 E252 @244 @246 @247 @253 @255 @257 @260 @262 @266 @269 @270 @272 @278 @288 @289 @290 @294 @297 @301 @306 @312 @313 @316 @318 @319 @321 @325 @324 @343 @344 @345 @346 @347 @353 @354 @355 @357 @360 @361 @362 @363 @364 @366 @368 @369 E370 E371 C2 C3 C4 C42

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 10

Ce parc éolien porterait atteinte à la biodiversité du Pays de Conches, avec un impact sur la faune et la flore : diminution de l'habitat, oiseaux décimés...

Préserver la biodiversité est pourtant inscrit dans la loi.

La MRAE critique le projet sur de nombreux aspects, notamment concernant le busard Saint-Martin et les chiroptères.

EDPR parle de suivi (donc de simple comptabilité) mais ne s'engage sur aucun résultat. Mesurer les nuisances a posteriori est vain.

Les 3 lois protègent la biodiversité :

- les articles 1 et 5 de la loi constitutionnelle de 2005 (charte de l'environnement).

- la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016.

- La loi relative à la protection de la nature en 1976

et d'autres conventions internationales signées par la France.

Ce projet ne respecte pas ces réglementations.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 10

La MRAE met en évidence le risque de nuire au busard Saint-Martin qui niche précisément sur le site retenu, alors que cette espèce est menacée de disparition sur le territoire national.

La MRAE recense 62 espèces d'oiseaux dans l'aire d'étude immédiate dont 18 sont patrimoniales à l'échelle régionale ou

nationale, et sept sont sensibles à l'éoliens, notamment le Busard Saint Martin

Des laridés stationnent en période automnale. Outre le Goéland argenté, le Goéland brun est présent et un individu de Goéland leucopnée a été contacté.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 10

La MRAE pointe les manques de l'étude d'EDPR et les risques pour la faune

Les enjeux forts sont associés à la présence du Busard Saint Martin et de quatre espèces de chiroptères (La Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius).

Le projet menace le Busard Saint Martin qui niche sur la partie Nord-est de la ZIP(Clos Morin)

La faible garde au sol augmente le risque de collision avec la faune volante

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 10

La MRAE pointe le problème des chauves-souris, sérieusement menacées par les pales des éoliennes. Les chiroptères sont pourtant protégés, en France comme au travers d'accords internationaux.

La Mare Canchée représente la haie la plus proche du projet. Elle constitue un lieu de nidification de passereaux et un habitat exploité par les Chiroptères.

16 espèces de Chiroptères ont été contactées sur les 21 connues en Normandie. Leurs activités sont surtout concentrées autour des boisements et des hameaux.

Les écoutes sur le mat de mesures ont été réalisées entre le 26 mars et le 16 septembre 2021. Il manque les données d'octobre, la période d'activité chiroptérologique s'étendant jusqu'à fin octobre.

Les éoliennes E1 et E2 sont situées à 63.3 m et à 147 m en bout de pale de la haie de la Mare Canchée. C'est bien en deçà des recommandations d'Eurobats

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 10

La MRAE met en évidence le côté remarquable de la flore.

18 Znieff (quatre de type 1 et deux de type 2) et deux espaces naturels sensibles sont situés à moins de 6 km de la ZIP. Une zone est à environ 2 km de la ZIP. Ce sont essentiellement des zones humides.

Dans un rayon de 20 km se trouvent cinq sites Natura 2000 dont un seul dans le rayon de 6km (5,4 km)

La zone spéciale "les étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches" qui est remarquable par la présence de plusieurs types d'habitats inscrits à l'annexe I et par la présence de l'Alisma nageant inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

161 espèces végétales ont été observées sur les parcelles étudiées lors des investigations de terrain. Une de ces espèces, le Chrysanthème des moissons est menacée et la Crépide hérissée est identifiée comme remarquable.

Ce projet est incompatible avec une zone où la biodiversité est à la fois riche et habitée par tant d'espèces protégées.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 10

Les mesures de réduction d'EDPR sont soit inexistantes, soit dérisoires

Dans son étude d'impact, EDPR présente les mesures de réduction (pages 281 à 288)

Soit on lit "aucune mesure" (p281 EI), soit on voit des coûts pour l'industriel, mais les mesures ne sont pas détaillées, ni assurées.

Par exemple on parle de bridage des éoliennes, ou de protection des nids de Busards, mais concrètement, dans quelles proportions, avec quelle assurance de résultat ?

Par ailleurs, "les suivis" ne constituent pas à priori une mesure de protection, mais de compatibilité.

"Les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet de Burey sont présentées succinctement dans les pages suivantes. Elles sont décrites en détail sous forme de fiches dans l'étude intégrale"

Ce document est introuvable !!!

Cela nous alerte sur l'incompatibilité d'un parc éolien avec une zone où la biodiversité est à la fois riche et habitée par des espèces protégées, voire en disparition.

Les bridages envisagés (mais auxquels EDPR pourra déroger ne seront de toute façon pas suffisants pour protéger les chauves-souris, le Busard Saint Martin et autres oiseaux)

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 10

Respectons le fait que le développement durable et la protection de l'environnement sont affichés comme une priorité par le département de l'Eure.

“Avec son plan nature, le Département est engagé dans la préservation de la nature et de la biodiversité. Son action vise autant la protection du patrimoine naturel, [...]” – “Parmi ses priorités, figurent le développement et la gestion du réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ils sont riches d'espèces animales et végétales particulièrement rares, d'écosystèmes diversifiés ou encore de paysages représentatifs de l'Eure”

Réponse d'EDPR :

Un des principaux motifs d'opposition au projet est l'impact des éoliennes sur la biodiversité, la faune, l'avifaune et les chiroptères.

Observations du public sur ce thème :

*Contribution de l'Association PasDeVentChezNous-AvenirBoischautSud :
Sébastien vice-président - Vigoux (Indre)*

NON aux éoliennes en bocage

Le bocage normand doit être épargné, comme le nôtre.

Notre association a gagné au conseil d'Etat contre le promoteur qui voulait installer ses machines dans un secteur très semblable à celui-ci.

*Comme nous, notre préfet l'a bien compris, car jusque là il nous suit et c'est réciproque.
<https://avenirboischautsud.fr/victoire-au-conseil-detat/>*

La biodiversité est très impactée par ces machines, bien en deçà de toutes les études d'impact réalisées dans le cadre de cette procédure (ICPE) bien insuffisante. Les mortalités sont massives. Lisez le compte rendu d'Indre Nature (FNE) dans sa publication Mozaïque no 95 <https://www.garderlevivant.org/wp-content/uploads/2022/03/1-Mozaique-2101.pdf>

Ne vous rendez pas complice de l'écocide éolien, dites NON, tout simplement, et empêchez qu'il vienne au jour par tous les moyens qui vous sont possibles.

La dégradation écologique est forte, le busard Saint Martin est nicheur dans la zone et serait fortement impacté avec perte d'habitat et collisions mortelles, et plus globalement la biodiversité du secteur serait très dégradée. La préservation de la biodiversité est une priorité, l'éolien ne doit pas détruire l'écosystème sinon ce n'est plus une énergie verte

De nombreuses études indépendantes et sérieuses montrent les nombreux impacts des éoliennes sur la faune et la flore locale.

Cela va également impacter la nature environnante en portant atteinte à notre biodiversité où de nombreuses espèces partiront.

Sans compter sur notre biodiversité qui encore une fois sera victime de délocalisation au risque de voire certaines espèces disparaître de nos villages, notamment le busard saint martin qui niche depuis plusieurs années maintenant dans nos plateaux, cette espèce est considérée comme vulnérable en Europe, pour rappel c'est une espèce protégée par la loi de la faune sauvage française, cf loi 10 août 2004, par ailleurs les éoliennes dérèglent fortement le système de communication et de repérage dans l'espace des chauves souris se déplaçant grâce aux ultrasons, pour rappel les chauves souris ont un rôle primordial dans la chasse aux moustiques.

La biodiversité aussi notamment le busard Saint -martin espèce en voie de disparition en France qui niche sur le site retenu par le promoteur.

Elles détruisent la faune ; le site concerné est un espace de nidification du busard saint martin !

Ce projet va entraîner la perturbation de la faune locale et migratoire.

je m'oppose au projet éolien de Burey ; Au nom de la biodiversité et de la présence de certaines espèces protégées

comme le busard Saint-Martin.

Un impact sur la biodiversité locale (disparition des chauves-souris, busard Saint-Martin et autres oiseaux...).

il y a aussi un fort enjeu sur la biodiversité car nous avons des Busards Saint Martin qui nichent sur ce site ainsi que les chauves souris qui pourront être perturbés par les éoliennes ainsi que la faune sauvage.

Défenseur de la nature et des oiseaux se raréfiant sur notre territoire National. Au niveau local ce seront les espèces vivantes autour qui seront décimées.

Certes, entre les éoliennes et les chemins d'accès, la terre est cultivable et l'herbe peut pousser. Mais elles n'en ont pas moins des impacts sur l'écosystème sur toute l'emprise au sol de chaque implantation : menace pour l'avifaune et les chauves souris, perturbation de l'habitat et des déplacements de la faune locale qui est appelée à disparaître dans un milieu qui lui était pourtant favorable.

La première cause de chute de la biodiversité est la consommation d'espaces. Le projet de Burey va contribuer à détruire la biodiversité.

On peut citer notamment les dégâts causés sur les populations de chauves-souris (prédateurs de nombreux insectes).

Le projet va impacter la biodiversité, nous avons des Busards saint Martin qui nichent sur le site, des chauves souris ainsi que des chevreuils.

Concernant l'avis de la DREAL en décembre 2022, la zone choisie pour cette implantation est potentiellement défavorable à fort enjeu sur la biodiversité et le paysage, je m'inquiète concernant la faune et la flore. Le Busard saint-Martin, le héron, les chevreuils, lièvre, chauve-souris et bien autre ... ils vivent et nichent sur le site retenu par le promoteur.

Je suis contre le projet d'éoliennes pour les raisons suivantes: La biodiversité (une éolienne tue entre 0 et 18 oiseaux).

Vous savez sûrement que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves souris.

Concernant la faune sauvage et notamment l'avifaune, il est noté un enjeu modéré, malgré la présence d'espèces sensibles telles que le busard Saint-Martin, pour les chiroptères il est noté un enjeu faible. Bien que les éoliennes soient situées à plus de 200 m des espaces boisés, les pales en position basse seront à 30 m du sol donc dans l'altitude de chasse des chauves-souris. En outre, les phénomènes de barotraumatisme (changement de la pression de l'air à proximité d'une éolienne) tuent en moyenne 5 oiseaux et 12 chauves-souris par an. La faune commune (lièvres, renards, chevreuils) n'est pas mentionnée.

LA DREAL s'inquiète pour la biodiversité de la faune et la flore, en particulier pour le busard Saint-Martin en voie de disparition.

Comment pouvons-nous accepter que notre biodiversité soit aussi massacrée au titre d'enrichissement individuel avec la destruction d'espèces telles que les busards cendrés comme le souligne le rapport de la DREAL mais aussi ceux des buses variables, faucons crécerelles et pèlerins, sans oublier nos chiroptères très nombreux dans notre secteur et tellement indispensables à l'équilibre de la biodiversité au niveau des insectes ?

Nous envisageons de prendre le risque d'implanter des éoliennes sans savoir si cela représente un réel danger pour la faune et la flore.

La DREAL qui s'inquiète pour la biodiversité : le busard Saint-Martin niche sur le site retenu par le promoteur, c'est une espèce en voie de disparition en France. les chauves-souris sont très perturbées par les éoliennes. Les oiseaux qui nichent dans la haie de la Mare Canchée vont aussi être affectés.

Il faut penser aux oiseaux migrateurs, aux gibiers petits et grands, à toute cette diversité qui fait la beauté de nos campagnes non à ce parc d'éoliennes.

Ce pays de Conches est riche en chauves souris que l'on peut apercevoir, ou Busard St Martin peut nombreux qui risquent de disparaître doucement, n'en est pas vrai ?

Il est regrettable de ne pas voir des dispositifs évalués en amonts pour réduire l'impact des éoliennes sur la faune comme, par exemple, un détecteur de présence qui arrêtera les éoliennes en cas de présence de chiroptère ou de la busard Saint-Martin dont la présence a été confirmée.

Sans compter sur notre biodiversité qui encore une fois sera victime de délocalisation au risque de voire certaines espèces disparaître de nos villages, notamment le busard saint martin qui niche depuis plusieurs année maintenant dans nos plateaux, cette espèce est considérée comme vulnérable en Europe, pour rappel c'est une espèce protégée par la loi de la faune sauvage française, cf loi 10 aout 2004, par ailleurs les éoliennes dérèglent fortement le système de communication et de repérage dans l'espace des chauves souris se déplaçant grâce aux ultrasons, pour rappel les chauves souris ont un rôle primordial dans la chasse aux moustiques.

Les éoliennes peuvent perturber les habitats naturels des animaux, en particulier les oiseaux (le busard saint-martin.) et les chauves-souris, qui peuvent être tués par les pales. Les éoliennes peuvent également perturber les habitudes migratoires de certaines espèces.

Je m'oppose Au projet éolien de Burey ; Au nom de la biodiversité et de la présence de certaines espèces protégées comme le busard Saint-Martin.

Nuisance sur la faune : Les ultrasons fera fuir les animaux et détruira notre environnement. Le busard Saint Martin et les chauves souris seront les premiers impactés.

On n'arrête pas de nous dire de respecter la nature mais là on va faire disparaître le peu de busards Saint-Martin qui reste.

Pas plus tard que la semaine dernière j'ai vu un busard saint Martin s'envoler avec de quoi faire son Petit nid. Qu'en sera t il avec des éoliennes ?

Réponse d'EDPR :

Thème N°13 - L'impact du raccordement au réseau.

Ce thème a été repris dans les contributions : @88 E91 @136 @151 @170 @195 E240 @243

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 11

Le projet propose deux options pour le raccordement. L'option la plus courte du raccordement, 3 km jusqu'au poste de ferrières haut clocher via Porte, passerait sous la ferme des buissons, une ferme d'élevage bovins. L'autre option consiste à raccorder le projet au poste de Gauville la Campagne situé à 15 km.

L'étude n'a pas été faite sur la totalité du trajet, seulement sur les 2 premiers kilomètres.

Nous demandons une étude approfondie avec faisabilité et acceptation des parties prenantes sur l'ensemble des deux tracés avant tout lancement de projet.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 11

EDPR qualifie, pour les deux options de raccordement, l'enjeu sur les habitats naturels ou semi-naturels de "faible" à "très faible"

Au vu du rapport de la MRAE et des études scientifiques, il est difficile de penser que ces qualifications d'enjeu soient fondées.

Et un raccordement qui passe sous la ferme des Buissons, à quelques mètres seulement de la maison d'habitation, de la stabulation et des bovins est extrêmement inquiétant.

Élément récent à prendre en compte : en ce 21.03.2023, la Cour d'appel de Rennes autorise l'expertise des câbles électriques souterrains du parc éolien de Nozay et des fuites électriques qui expliqueraient peut-être la surmortalité du cheptel.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Ressenti par le sol, champs magnétique perturbateur pour animaux, câbles enterrés auprès des éoliennes : la production laitière chute, la santé des animaux se dégradent, une surmortalité importante dans l'élevage.

Ces éoliennes vont rendre toute une parcelle agricole cultivée inexploitable. Des kilomètres de câbles seront enfouis sous terre pour relier chaque éolienne et ensuite transporter l'énergie produite à un transformateur. N'est-ce pas un non-sens écologique ?

Les courants parasites produits par la mise à la terre de la structure et par le passage des câbles haute-tension dans la rue qui borde mon exploitation sont un danger pour mon troupeau. Les animaux, et les bovins en particulier, sont extrêmement sensibles à ces courants qui peuvent entraîner

La ligne de câbles enterrés passera au pied de ma maison, quelles études peuvent me prouver que les courants parasites générés n'aggraveront pas les effets de ma sclérose ?

Réponse d'EDPR :

Thème N°14 - La présence de marnières et mouvements de terrain à proximité de la ZIP.

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 8

Marnières et mouvements de terrain reconnus par l'administration et partiellement par EDPR auraient aussi deux autres conséquences :

un risque d'accident qui nous inquiète et un éventuel changement de la position des éoliennes (selon les résultats du sondage du sous-sol) qui affecterait la mesure d'alignement proposée et l'engagement avec la base 105.

Le sol de notre région est un gruyère d'anciennes marnières. De nombreuses cavités souterraines ont été répertoriées par les services du département, mais on a perdu la mémoire d'autres cavités.

EDPR mentionne des mouvements de terrain en 200 et en 2018 et évoque des cavités souterraines. Le dossier précise que le parc est situé dans une zone entourée de carrières et d'ouvrages civils. Il qualifie cette zone comme ayant une sensibilité forte et parle de risque de mouvement de terrain et de cavités "fort".

Des cavités souterraines ont été localisées à Tilleuil Dame Agnes.

En 1999, de nombreux puits de marnières se sont affaissés entraînant des maisons (à Baquet et à Burey). Puis une autre maison à Burey. De même, des galeries se sont affaissées.

Toutes les cavités souterraines n'ont pas été répertoriées. Les cavités peuvent se trouver en pleine campagne.

Ne peut-on pas considérer que cette zone est à risque ?

Observations du public sur ce thème :

L'emplacement de ces 4 éoliennes a-t-il été bien étudié : présence de marnières (des maisons alentours ont été détruites)

Tout d'abord comment est-il possible d'implanter des éoliennes sur un secteur rempli de marnière?

Site non favorables à l'installation d'éoliennes : marnières, trop proches des habitations,

Rien que cela est une totale aberration pour moi. Nous venons de détruire 3 maisons dans un rayon d'un kilomètre du projet éolien car construites sur des marnières jusqu'à lors inconnues mais qui se sont soudainement ouvertes et en parallèle est étudiée l'implantation de monstres de béton sur la même zone ?

Le risque qualifié de "fort" des mouvements de terrain et de cavités... qui n'a pas dissuadé le promoteur. Nous savons que notre terroir est truffé d'anciennes marnières. Cette réalité aurait plusieurs conséquences que nous détaillons plus loin, dont des enjeux hydrauliques importants, notamment sur le captage d'eau potable.

Le projet se situe également dans une zone où des marnières ne cessent de s'ouvrir. La maison de mes voisins a dû être démolie suite à l'apparition d'une marnière dans leur jardin. Plusieurs maisons ont dû être détruites dans un rayon de 1km du projet éolien. Deux à l'entrée de Burey, une aux Flimins. Le projet éolien se trouve en plein milieu de cette zone ! Je me pose la question de l'effet du poids des éoliennes, plusieurs milliers de tonnes, sur un terrain si fragile...

Les marnières: actuellement aux Flimins, une maison a été rasée pour cause de marnière apparue du jour au lendemain dans la cour. Lors des recherches ils ont dû creuser à plus de 20m de profondeur, est-ce vraiment ce qui a été fait concernant les emplacements de chaque éolienne?

Comment pouvez-vous nous assurer que celles-ci ne se situent pas sur des cavités souterraines ? (creuser à 5 m de profondeur n'est pas suffisant!). Deux maisons ont été rasées en 2022 à l'entrée de Burey du aussi à des marnières et d'autres apparaissant dans la liste répertoriée consultable sur internet.

Nous avons connaissance de la présence de quelques indices de cavités souterraines avérées sur le secteur. Ainsi, nous ne sommes pas à l'abri de l'apparition de chapelets de cavités. La mise en place des 4 éoliennes et des fondations béton pourraient fragiliser les terrains et engendrer d'autres zones d'effondrement. De ce fait, je demande la réalisation d'une étude géotechnique sur la zone d'étude et les alentours dans un rayon de 2 km.

Réponse d'EDPR :

Thème N°15 - La proximité du captage de Bois Morin.

Ce thème a été repris dans les contributions : @102 @171 @174 @195 @229 @247 @248 @288 @289 @297 @326 @365

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 7

Captage du Bois Morin – remontées de nappes phréatiques – eaux circulant dans sous-sol :

Le promoteur n'a pas pris en compte le fait que la ZIP se trouve dans une zone de protection de captage d'eau potable où les constructions sont interdites pour éviter tout risque de pollution, un problème accentué par des remontées récurrentes des nappes phréatiques près de la surface.

En outre, il ne fait pas référence à la présence de formations karstiques dans la couche de craie sous-jacente, caractérisées par la présence de nombreuses cavités creusées par les eaux circulant dans le sous-sol.

On ne peut donc exclure un effondrement au niveau d'une cavité située au-dessous d'une plate-forme sous le poids de l'installation (comme en témoigne l'effondrement récent d'une maison à Burey), effondrement qui pourrait détourner un cours d'eau souterrain et interférer avec le captage d'eau potable.

- *La RCCB 2018 : Révision de la Carte Communale de Burey, Préfet de l'Eure, 69 pages*
- *L'avis du BRGM suite à l'effondrement d'une maison à Burey, en 1995, 13 pages*
- *L'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/13/028, de juillet 2013*

1°) En effet, le site choisi se situe très exactement dans la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Ferrière-Haut-Clocher situé à 1,75 km du site envisagé.

Cette zone de protection se voit clairement sur la carte de l'État (Document 1 – argument 7). Elle est également répertoriée dans le document "Révision de la carte communale" établie par la commune de Burey en mars 2018.

2°) On lit ensuite dans l'arrêté préfectoral de 2013 que "le captage du Bois Morin a été sélectionné au niveau national dans la liste des captages prioritaires"

3°) La carte du bassin versant alimentant le captage de Ferrière-Haut-Clocher est elle aussi très instructive et doit nous alerter sur l'enjeu hydraulique de la zone. Cette carte délimite la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage. La ZIP se situe dans cette zone.

4°) Ce point est également mis en évidence dans le RCCB page 17 qui classe les zones et les axes de ruissellement à préserver de toute construction.

5°) Par ailleurs, page 18, ce document met l'accent sur la nécessité de préserver les points de captage : "Les périmètres de protection des captages devront être protégés, maintenus et respectés." Le document RCCB précise plus loin, page 42, qu'aucun point de captage ne se situe à Burey mais que la commune "est partiellement incluse dans l'aire de PROTECTION du captage du Bois Morin".:

6°) La commune de Burey est également exposée au risque de remontée de nappes phréatiques (pages 55 à 58 du RCCB), ces nappes pouvant donc remonter jusqu'à la surface des terrains de Burey.

7°) Dans un rapport du BRGM rédigé suite à l'effondrement d'habitation sur la commune de Burey (première recensée avant une série d'autres effondrements), celui-ci met également en évidence la présence de rivières souterraines jusque « dans la vallée classée du Rouloir (1km) où de nombreuses sources jaillissent témoignant l'existence d'un milieu très fissuré, karstique »

Et dans son introduction, le BRGM écrit que cet effondrement de maison "est le résultat du comblement d'un vide souterrain vraisemblablement de nature karstique".

La présence d'un parc éolien sur une zone protégée, parcourue de rivières souterraines et de nappes n'est elle pas un risque majeur pour l'alimentation en eau potable du secteur ?

8°) Nous tenons également à attirer votre attention sur une autre conséquence possible de l'implantation de ces monstres de béton et de fer et leur poids sur cette zone hydraulique.

Le rapport du BRGM faisant suite à un premier effondrement d'habitation sur la commune de Burey fait état de marnières souterraines exploitées par le passé (page 7) recensées dans aucune archive.

Ce rapport fait également état d'un sous-sol parfois instable et propice aux cavités souterraines parcourues par les écoulements souterrains (pages 11 et 12 du rapport du BGRM) :

9°) *Ces nombreuses cavités souterraines évoquées par ailleurs dans la RCCB page 59 ainsi que les bétoires ont provoqué l'effondrement d'habitations ou créé des dommages imposant au maire de Burey et La Croisille de prendre des arrêtés de péril avant destruction de plusieurs habitations. (Site du BRGM, rubrique catastrophe naturelle sur la commune de Burey)*

10°) *Sur les cartes en référence on peut considérer une faille de cavités allant du bourg de Burey vers La Croisille au lieu-dit Le Coudray, passant précisément par la zone envisagée pour les éoliennes : sur Burey 30 cavités.*

Le poids et la masse de béton ne risquent-ils pas de dévier également les rivières souterraines provoquant l'ouverture de nouvelles cavités et de nouveaux effondrements mettant la vie d'habitants en danger ?

11°) *Autres effets catastrophiques possibles : le bassin versant amène l'eau du site éolien envisagé vers le point de captage de Ferrière-Haut-Clocher en passant par l'exploitation bovine et laitière de M. Emmanuel Buyck.*

Même si aucune étude commanditée par l'industrie éolienne ne prouve la corrélation entre la baisse des rendements laitiers, la mortalité des veaux et les maladies déclarées dans les élevages et la proximité des parcs éoliens, de nombreux cas ont été rapportés dans la configuration ici présente avec des rivières souterraines, des nappes phréatiques, des champs éoliens et la proximité d'un élevage. Un faisceau de facteurs très inquiétants.

En conclusion, au-delà du principe de précaution qui nous semble aller de soi, nous demandons que les enjeux hydrauliques et les négligences du promoteur soient pris en compte par les décideurs.

Rien que sur le thème de l'eau, des cavités, des risques d'effondrement, des marnières, des nappes phréatiques, du captage d'eau potable, de la sauvegarde de nos ressources, nous pensons que ce projet doit être abandonné.

Observations du public sur ce thème :

Le projet est situé à moins de 2km du captage d'eau du Bois Morin et au sein du BAC de Ferrières-Haut-Clocher et de La Bonneville-sur-Iton. Les moyens mis en œuvre pour stopper une pollution des sols et de l'eau en phase chantier paraissent sous-estimés. Quel sera l'impact réel d'une pollution au sein du BAC dont vous ne mentionnez pas l'existence dans l'étude ?

Le captage d'eau potable de Ferrières Haut Clocher est situé à 1.76 km de la ZIP. Toutefois, il n'est pas mentionné que cette ZIP est comprise dans le bassin d'alimentation du captage. Des pollutions sont susceptibles de se produire lors de la phase construction, bien qu'EDPR mentionne que toutes les mesures de prévention soient prises afin de les éviter. En outre, l'excavation du sol, le creusement des tranchées, l'aménagement des voies d'accès sont susceptibles d'accroître le phénomène de ruissellement des terres.

En effet, il se situe dans la zone du captage du Bois Morin qui est sélectionné au niveau national dans la liste des captages prioritaires à protéger...

Le captage d'eau situé au niveau du Bois Morin et est entouré d'une zone de protection des aires d'alimentation de captage (ZPAAC) qui s'étend jusqu'à Louversey et qui couvre une partie de la zone où seront installées les éoliennes. Voici ci joint l'arrêté préfectoral qui définit le captage et la ZPAAC et qui donne les orientations de préservation des risques de pollution. Le risque de pollution est réel, une seule fuite peu apporter une pollution mettant à l'arrêt le captage...

Il semble s'imposer qu'une étude approfondie sur ce point soit réalisée. Outre les risques de pollution, qui ne peuvent pas être négligés, quid de l'impact sur l'écoulement et le ruissellement des eaux avec la présence des massifs de béton nécessaire à la fondation des éoliennes ?

A l'heure où l'eau devient un enjeu primordial, une implantation des éoliennes sur une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage du Bois Morin qualifiée de au niveau national de captage prioritaire.

Vous trouverez en pièce jointe le document sur les ressources en eau du site mettant en évidence l'enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable du territoire, documents qui attestent que la préfecture, la commune de Burey depuis 2015 ont classés en zone de protection impérative de la zone concernée afin d'éviter pollution, assèchement de la nappe phréatique bassin versant du captage d'eau de Ferrière Haut Clocher. Cette zone doit rester vierge de toutes constructions y compris industrielles.

Le projet peut-il nuire à notre territoire ? Oui placé trop près de nombreuses habitations au-dessus de la nappe phréatique alimentant le captage de Ferrière Haut Clocher, placées en crête de plateau.

Un élément qui m'intrigue fortement c'est que l'implantation se situe dans une ZPAAC (Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage). Le captage concerné est celui du Bois Morin, qui a été qualifié au niveau national par arrêté Préfectoral DDTM/SEBF/13/028 en tant que captage prioritaire. Comment peut-on y autoriser une installation industrielle (l'éolien est considéré comme tel) avec les risques de pollution qu'elle peut engendrer : fuite de carburant des engins de chantier lors de la construction et du démantèlement, risque de fuite d'huile en exploitation (de 700 à 1000 litres d'huile par nacelle) ? Cette problématique n'est pas ou peu évoquée dans le projet.



Réponse d'EDPR :

Thème N°16 - La proximité de la Base aérienne 105.

Ce thème a été repris dans les contributions : @21 @40 @148 @171 @174 @188 @195 @201 @241 @252 @262 @266 @360 C6 C18 C42 R44

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 13

Sécurité nationale assurée par la base militaire 105 contre profit industriel

un parc éolien à Burey réduirait les possibilités de développement des vols militaires de la base 105 qui contribuent à notre sécurité.

Certes, les Armées ont donné un avis favorable, dérogeant ainsi à la réglementation du 18 juin 2021 du ministère des Armées qui impose un rayon de 70 km sans éolienne afin d'éviter de brouiller le signal des radars.

On voit aussi que la zone d'exclusion stricte des 20 km liée au radar de la base 105 est toute proche de la ZIP. De même, les lignes d'entraînement des rafales et avions cargos frôlent la ZIP.

La mission de sécurité de la base est une priorité nationale qu'aucun projet de parc éolien ne devrait mettre en péril.

Observations du public sur ce thème :

A l'heure où la défense militaire devient un enjeu majeur en Europe, comment permettre la création d'un tel parc aux portes de la base aérienne 105 d'Evreux ? Ce projet aux portes des 20 kms interdisant la création de structures pouvant nuire à la détection, au guidage des avions est une aberration. Quotidiennement les personnels militaires français et allemands s'entraînent avec leurs aéronefs au dessus de cette zone, qui a donné ces accords et pourquoi ?

Brader la sécurité européenne et française pour 4 éoliennes dont le rendement une fois bridées pour cause de nuisances nocturnes, destruction de chiroptères etc..sera dérisoire.

Que dire de la proximité de la base aérienne 105 à l'heure où notre défense doit être plus que jamais renforcée et qui sera pénalisée pour ces entraînements.

Concernant l'espace aérien, la sous-direction de la circulation aérienne militaire nord ne s'oppose pas au projet, toutefois, le survol basse altitude des avions de la BA 105 n'est pas mentionné, il serait intéressant d'obtenir le document concernant cet avis, à l'heure où notre armée doit se renforcer compte-tenu de la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe de l'Ouest.

Ce projet avait déjà été étudié alors que j'étais maire de Saint Elier. Il avait été « recalé » car trop près de la base aérienne 105 d'Évreux. La base est toujours là et a été agrandie, mais ne serait plus un problème ?

Habitant de Saint Elier depuis 43 ans, et ayant travaillé à la BA105 où j'étais contrôleuse d'opération aérienne,...., je suis cependant surprise car nous avions une voie aérienne basse altitude qui passait sur notre secteur la R1.

Des interrogations se posent quant à la présence de ces éoliennes par rapport à la proximité de la base aérienne 105 (BA 105) située à Evreux. En effet, nous observons régulièrement des passages d'avions militaires sur le hameau du Coudray avec une augmentation de la fréquence depuis la guerre en Ukraine.

Comment pouvez-vous nous assurer que les éoliennes ne constitueront pas un obstacle dangereux sur le couloir de vol des avions militaires ?

Réponse d'EDPR :

Thème N°17 - Mettre les éoliennes ailleurs sur des sites plus adaptés.

Ce thème a été repris dans les contributions : @1 @62 @192 @193 @194 @195 @270 @280 C2 C3 C4 C11 R25

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 11

La ZIP étant particulièrement proche d'habitations et de fermes, nous nous opposons fermement à sa réalisation. Pour le développement de l'éolien terrestre, la France a suffisamment de grandes plaines sans habitations ; les décideurs peuvent éviter que se réalisent des projets comme celui de Burey, inadapté à notre campagne de bocage où l'habitat est morcelé.

Observations du public sur ce thème :

la 1er raison est qu'un parc devait se trouver dans un endroit plus isolé et non à proximité de maison

Je vous donc supplie de la part des gens de Faverolles de mettre les éoliennes ailleurs et loin des gens de cette région qui valorisent non seulement leur culture mais aussi leur façon de vivre.

Le bocage normand a hélas disparu depuis bien longtemps, faut-il maintenant supporter le saccage de notre environnement. Je pense qu'il y a d'autres lieux plus isolés pour créer ce genre d'installation

Ces éoliennes disgracieuses et bruyantes devraient être regroupées dans des parcs plus importants loin des habitations, le long des autoroutes par exemple pour fournir les stations de recharges des voitures électriques qui vont devoir être installées en abondance.

Mettez autant d'éoliennes offshore que vous voulez, où trouvez des zones inhabités ou l'impact sera très limités pour les habitants, il y a suffisamment de zone blanche en France pour cela me semble-t-il.

Choisissez des terres désertiques.

L'implantation d'un parc éolien doit être faite dans des zones non habitées.

Je pense qu'il y a d'autres lieux plus isolés pour créer ce genre d'installation.

Réponse d'EDPR :

Thème N°18 - Rendement du parc et bridage.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @19 @20 @27 @46 @47 @49 @53 @57 @61 @62 @69 @72 @73 @74 E75 @81 @82 @86 @87 @88 @94 @104 @129 @136 @137 @138@167 @171 @175 @176 @188 @189 @194 @195 @198 @201 @206 @216 @228 @239 @241 @243 @244 @246 @250 @266 @268 @288 @295 @296 @297 @300 @301 @313 @319 @325 @354 @355 @361 @362 @365 @366 @368 @369 E370 E371 C2 C3 C42 R18 R44

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 14

On voit qu'en effet EDPR n'intègre pas tous les bridages dans ses calculs de production.

Le promoteur prévoit une production annuelle de 18 500 MWh, chiffre que l'on obtient en prenant en compte la puissance nominale de 8,8 MW du parc, un facteur de charge de 25 % et un taux de disponibilité de 97 % selon les valeurs annoncées.

Ce chiffre n'est pas cohérent avec le fait que EDPR dit prendre "en considération l'ensemble des plans de régulation prévus pour respecter l'environnement naturel et humain." [page 48 du RNT].

En effet, le bridage prévu pour protéger le busard Saint Martin et les chauves-souris conduirait à une baisse de la production d'électricité de 5,5 % selon EDPR [page 57 du RNT]. Or cette baisse de production n'a pas été prise en compte dans le calcul de la production annuelle. Si cela avait été le cas, le chiffre obtenu aurait été de 17 500 MWh (et non 18 500 MWh).

Le bridage est-il sincèrement envisagé ?

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Nous demandons au Promoteur de nous faire le calcul de la production exacte de ces malheureuses Eoliennes perdu au Pays de Conches, sachant qu'ils promettent un bridage la nuit pour le bruit

D'autre part, ce projet m'interpelle sur les nombreux cas de bridage à mettre en place

Faut-il interpeller directement le promoteur en exigeant qu'il calcule la production exacte avec le bridage promis pour le bruit la nuit.

La production sera t elle importante ? Non les 4 éoliennes exposées a des vents tout juste suffisant nantis de moteur de formule 1 tournant 25% du temps sans compter les bridages déjà prévus pour les dépassements de bruits nocturnes "la préservation" des chauves souris, du busard St Martin etc.

Le rendement de 4 éoliennes sur un site tout juste suffisant au niveau vent et dont les bridages prévus diminueront encore leurs rendements en fera un site non rentable.

Le promoteur a-t-il recalculé le rendement de ce parc à la suite des bridages nocturnes annoncés et ceux à venir pour protéger l'avifaune locale protégée (chiroptères, busards etc).

Rendement moindre : bridages nocturnes pour la protection des espèces, vent très faible sur la zone choisie.

De plus le promoteur sera obligé de bridé ces éoliennes, d'où une rentabilité encore moins grande

Ce projet est une aberration économique, la rentabilité n'est garantie qu'en bord de mer où les vents sont réguliers et suffisants.

Le rendement des futures éoliennes paraît relativement bas

le rendement prévu est assez faible (de l'ordre de 25% d'après les études que j'ai vu)

on constate que la plus part du temps elles ne tournent pas

le temps d'utilisation d'une éolienne (et donc de production) en cohabitation avec toutes les obligations liées à la nature (couloir de vol / présence saisonnière...de certaines espèces) n'est financièrement pas rentable

Les dernières études sur le climat démontrent une diminution des périodes venteuses ainsi qu'une baisse de 25% de la puissance des vents. La rentabilité des éoliennes est de 21%.

J'ai bien noté que l'emplacement des éoliennes n'était pas optimal par rapport au vent, ce qui m'étonne.

Un site retenu non optimal pour le vent

l'intermittence de la production pose problème

Quelle rentabilité ?

Quand je regarde les éoliennes de Quittebeuf , souvent à l'arrêt, Avons nous réellement un retour sur l'énergie quelles produisent fait par un cabinet indépendant

Je souhaite également souligner le fait que ce projet est une pure imposture écologique et financière puisque la production sera extrêmement faible, et les moyens mis en oeuvre pour l'aménagement de ces éoliennes considérables

Ce projet est il en intégrant les mesures de protection des oiseaux toujours rentable ?

les éoliennes ne produisent pas assez d'électricité souvent elles ne tournent pas malgré le vent

L'éolien n'est qu'une énergie intermittente. Quel est le retour sur investissement ?

EDPR indique qu'il bridera les éoliennes en cas de dépassement du seuil acoustique réglementaire ou de présence du busard Saint Martin. Mais si la production d'électricité est à la limite de la rentabilité, le fera-t-il ? On peut douter de la bonne volonté d'EDPR vu que son calcul de la production annuelle attendue d'électricité (18 500 kWh) (page 45, Pièce 6) ne prend pas en compte la réduction de 5,5 % qui résulterait du bridage des éoliennes (page 57, Pièce 6) alors qu'il prend en compte le taux de charge et le taux de disponibilité des éoliennes.

Réponse d'EDPR :

Thème N°19 - L'artificialisation des terres et la pollution des sols.

Ce thème a été repris dans les contributions : @3 @29 @34 @55 @57 @61 @62 @65 @68 @72 @82 @83 @86 @87 @88 @90 @91 @95 @118 @119 @120 @123 @129 @131 @135 @141 @142 @152 @155 @174 @175 @180 @188 @195 @199 @204 @212 @214 @215 @225 @228 @232 @234 @239 @241 @243 @250 @262 268 @266 @271 @273 @288 296 @297 @300 @313 @317 @360 @362 @363 @364 @368 @369 @E370 @E371 C15 C18 C31 C33

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 9

Il serait incongru de sacrifier 2 hectares d'excellentes terres arables du plateau du Neubourg. Les terres arables de notre région font partie des meilleures terres de France et ont d'excellents rendements agricoles.

Et c'est une caractéristique essentielle quand notre pays veut développer la consommation locale, volonté confirmée par le département de l'Eure.

Par ailleurs, le département a payé une restructuration foncière. Les chemins d'accès créés par ce projet éolien détruiraient les grandes parcelles créées par le remembrement rural.

- Dans son rapport sur le projet de Burey, la MRAe évoque la perte de 2 hectares de terres arables de qualité (4 éoliennes, + chemins d'accès + bâtiments techniques).

- *“En 2019, le Département a adopté le Schéma pour une agriculture pérenne et de soutien aux circuits courts”, stratégie qui “s’inscrit dans une logique de complémentarité avec les actions menées par la Région Normandie”. Le premier des 4 axes de ce schéma sur 5 ans (2019-2024) est précisément “Le développement des circuits courts alimentaires”. L’artificialisation de nos excellentes terres irait à l’encontre de cet axe prioritaire.*

- Page 323 de l’Atlas des Paysages de Haute-Normandie, on peut lire : *“Les zones bâties se présentent sous la forme de villages de 300 à 1000 habitants, répartis suivant une trame régulière tous les 3 km. En intervalle, quelques hameaux regroupant les fermes, s’implantent dans la plaine agricole. Cette répartition régulière des villages et des hameaux et la qualité productive des terres agricoles ont fait qu’aucune construction ne vient miter l’espace de la plaine.”*

- Dans sa lettre, Hervé MORIN s’inquiète de la “consommation foncière de l’éolien terrestre”. La DREAL évoque la perte de 2 hectares de terre arables de qualité cela va à l’encontre de la position de la Région (Document D1 -courrier Hervé Morin) de lutter contre l’artificialisation des sols en stoppant la création de nouveaux parcs éoliens..

Réponse d'EDPR :

Autres observations sur la pollution des sols

Pour une éolienne il faut 1000 tonnes de béton, environ 425 m³ de béton et 50 tonnes de ferraille. Le tout pour environ 18 m de diamètre, soit 250 m² de surface. Pour réaliser les massifs de fondation des éoliennes, environ 100 kg d’armature sont nécessaires par mètre cube de béton.

L’implantation d’un tel site va nécessiter la destruction pure et dure de terre, en effet sur les sites où se trouvent des éoliennes ils y a des dalles de bétons armés de plusieurs centaines de m³, la terre se trouve donc inexploitable même après le retrait des éoliennes.

Nous parlons d’écologie alors que vous allez polluer le sol et le sous-sol par un nombre inconsidéré de m³ de béton.

Vous nous parlez d’écologie mais vous n’hésitez pas à polluer notre sol avec des tonnes de bétons, des câbles et que sais-je encore.

Je ne suis pas du tout d’accord avec ce projet qui va détruire notre beau paysage normand en enfouissant des tonnes de béton dans notre sol et en plus dans des champs cultivables.

D’un point de vue environnemental, les éoliennes ont une emprise non négligeable sur les terres arables. Elles nécessitent 4 à 500 m³ de béton, qui resteront dans le sol, même si l’éolienne est démontée un jour...

L’éolienne est ancrée dans le sol par un plot de béton armé qui reste en place après démantèlement.

On bétonne de bonnes terres agricoles.

Des milliers de tonnes de béton déplacé et déversé sur des terres saines agricoles pour produire une énergie résiduelle.

Artificialisation des sols: Alors que l’on semble s’orienter vers une diminution de l’agriculture intensive, l’installation d’éoliennes va bien à l’encontre de cette évolution, mise en place de socles composés de centaines de tonnes de béton, plus les chemins d’accès pour la maintenance et la mise en place des réseaux.

Le recyclage supposé des éoliennes après quelques dizaines d’années va nous laisser des tonnes de béton enfouis dans les champs qui ne seront jamais retirés.

Autres observations sur l’artificialisation des terres agricoles

Qu’il soit construit sur une zone non-constructible c’est pas franchement correct, mais à la limite, ça passe là où je suis déçu c’est sur l’absence de mesure de compensations pour respecter le principe du zéro artificialisations nettes.

C’est également une hérésie dans le contexte actuel, quand on parle d’environnement : vous allez artificialiser des terres qui font partie des plus productives de France

En ce qui concerne l’artificialisation des terres agricoles, le parc éolien (emplacement des éoliennes, pistes d’accès) consommera environ 2ha de terres agricoles (0,5ha en moyenne par éolienne).

Comment pouvons-nous accepter l’artificialisation de nos sols en pleine période où les déficits hydriques battent des records ?

Le projet va être fait sur de bonnes terres arables, on va sacrifier nos terres agricoles.

La DREAL pointe également le problème des 2 hectares de bonnes terres arables du plateau du Neubourg qui seraient sacrifiées.

Le site envisagé se trouve sur de très bonnes terres, très fertiles. Ces terres manquent déjà à nos agriculteurs !

L'utilisation d'une grande surface de terres agricoles fertiles est une aberration sachant que nous manquons de surfaces cultivées pour certaines productions.

Ces éoliennes vont rendre toute une parcelle agricole cultivée inexploitable.

Quand on sait qu'à chaque éolienne il faut 600 à 800 tonnes de béton armé et qui neutralisent 1500 m2 en surface de terres agricoles.

Réponse d'EDPR :

Thème N°20 - Danger (risque de projection, incendie....).

Ce thème a été repris dans les contributions : @46 @239 E370 E371

Synthèse des arguments déposés par le public

Observation du public sur ce thème :

Les récents incendies concernant les éoliennes, ont montré à quel point elles peuvent être dangereuses, impossible pour les pompiers de les éteindre, de gros désastres en vue en cas de canicule

Sans compter qu'en cas de grand vent ou tempête cela peut représenter un danger.

Thème N°21 - Le matériel importé.

Ce thème a été repris dans les contributions : @69 @157 @212 @273 @368 C15 C33 R44

Synthèse des arguments déposés par le public

Observation du public sur ce thème :

Sur le plan économique, l'usage de l'énergie éolienne est négatif pour la France car elle ne profite qu'aux étrangers puisque tout est importé.

Les éoliennes terrestres sont importées (souvent du Danemark).

les éoliennes étant majoritairement fabriquées à l'étranger, Chine et Allemagne...

Les éoliennes ne sont pas fabriquées en France...

Les éoliennes sont fabriquées de chine et arrivent au Havre.

Thème N°22 - Le démantèlement.

Ce thème a été repris dans les contributions : @3 @21 @24 @34 @49 @61 @69 @71 @73 @86 @88 @94 @123 @131 @135 @152 @155 @171 @174 @195 @198 @212 @225 @241 @256 @264 @266 @268 @271 @273 @276 @277 @295 @296 @300 @301 @316 @317 @318 @321 @325 @331 @355 @368 @369 E370 E371 C15 C18 C33 R44

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 15

La crainte d'un démantèlement qui ne sera pas effectif ou pas réalisé totalement, malgré la loi, car la loi est assortie de dérogations.

Le coût alors induit pour la collectivité.

Contradictions inquiétantes, mais usuelles, sur le démantèlement promis... mais dérogatif

Dans le Résumé Non-Technique, le promoteur prétend que la totalité du béton sera excavée [pièce 6]

Mais le formulaire signé par les propriétaires [pièce 3] stipule que « la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable ». Dans ce cas, seul un mètre de béton sera décaissé et remplacé par de la terre arable.

Promesse d'un côté... et dérogation de l'autre, car le dérogation est effectivement prévue par la loi quand le

démantèlement génère trop de CO2. C'est un cas de tromperie du citoyen.

Et s'il y a vraiment démantèlement et remblaiement, quelle assurance concernant la qualité de terre utilisée pour le dernier mètre, dans la mesure où les terres arables de cette région sont d'une très grande qualité ?

Perspectives inquiétantes pour le bien commun, l'écologie et les héritiers des propriétaires fonciers

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 15

Une provision légale ne représentant que 10% du coût réel du démantèlement

La provision légale ne représente que 10% du coût réel de démantèlement. Le prestataire ne provisionne qu'un très faible pourcentage du coût de démontage et nettoyage (accès, canalisations et socle) : 50 000 € provisionnés pour un coût réel d'environ 500 000 €.

Les devis d'entreprises spécialisées indiquent des sommes effectivement bien supérieures, au-delà de 500 000 € et seulement si le béton n'est pas souillé par des fuites d'huile (10 litres d'huile répandus suffisent pour atteindre le seuil critique).

Bénéficiant d'une plus longue expérience, les Länders allemands demandent une provision bien supérieure, soit 6.5% du chantier = $4 \times 1\,500\,000 \text{ € (prix 2022 MW monté)} \times 6.5\% = 390\,000 \text{ €}$

Les câbles enterrés ne seront pas enlevés au-delà des 10 m réglementaires.

Il y a donc un risque réel que la collectivité paie très cher le démantèlement des éoliennes en fin de vie (environ 20 ou 30 ans), ou que le démantèlement ne soit pas fait et que l'on reste avec ces monstres devant nos jardins. Nous exigeons donc un provisionnement à hauteur de 500 000 €.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Les Pales des éoliennes ne sont pas recyclées :

A ce jour, les pales des éoliennes ne sont pas recyclables, donc enterrées sur place.

le coût théorique de démantèlement (à charge du propriétaire du terrain car les provisions faites par le propriétaire des éoliennes est tellement faible au regard du coût réel) qui généralement ne sont pas dépensés engendrant l'enfouissement des pales dans le champ (pollution donc).

Avez vous prévu une fosse pour enterrer les pâles qui ne sont pas recyclables?

On enterre les pales que l'on ne sait pas recycler.

Les pâles ne sont pas recyclables, sources d'une pollution future

Les pales des éoliennes ne sont pas recyclables. Quel est leur devenir en fin de vie ?

Un démantèlement incertain, son coût réel et son financeur :

Le propriétaire du champ le regrettera lorsqu'il devra démanteler les éoliennes après seulement 20 ans de service, mais là est son problème. En est-il seulement conscient ?

Que dire des lendemains lorsqu'il faudra tout retirer ou assister à la décadence de vos monstres d'acier ?

Qui va les entretenir une fois qu'elles tomberont en panne ? combien d'autres éoliennes avons nous rencontré en France laissées à l'abandon ? il nous coûtera bien plus cher de les faire retirer que de les installer, chacun se renverra la balle pour ne pas avoir à en payer les frais d'entretien et elles rouilleront sur pieds comme tant d'autres dans le paysage français.

Le démantèlement a-t-il été prévu ? Enlèvement des dalles bétons, démontage des pales, destruction... ? Y a-t-il des garanties financières du Promoteur ?

L'éolienne qui ne fonctionne plus quand fait-on ?

en ne parlant pas du démantèlement de ces parcs en fin de vie car les sommes prévues pour ces démantèlements restent dérisoires

Dans 20 ou 30 ans (durée de vie estimée d'une éolienne), se posera la question du démantèlement des éoliennes, qui en supportera le coût ? les propriétaires fonciers ? j'en doute, ils ne pourraient pas le supporter financièrement ! connaissez-vous le coût du démantèlement d'une éolienne ? Il serait de plusieurs centaines de milliers d'euros pour une seule éolienne ?... Et que dire de ces milliers de mètres cubes de béton coulé sous terre ?? il me semble important que

vous teniez compte de cette question, « l'après » ?

J'ai un doute sur le coût du démantèlement des éoliennes, le recyclage et l'enlèvement des tonnes de béton, cela a-t-il été chiffré? Cette somme sera mise en caisse de dépôt, mais dans 15/20 ans les coûts auront augmentés donc des épaves d'éoliennes resteront.

Elles nécessitent 4 à 500 m3 de béton, qui resteront dans le sol, même si l'éolienne est démontée un jour... Les pâles ne sont pas recyclables, sources d'une pollution future.

J'ai un doute sur le coût du démantèlement, le montant prévu n'est pas suffisant pour remettre le site comme il était avant.

Ce projet a une durée de vie de 25 à 30 ans à l'issue de laquelle le parc sera soit renouvelé, avec éventuellement des éoliennes supplémentaires ou démantelé, auquel cas ce démantèlement devra être effectué conformément à l'article 553-3 du code de l'environnement, enlèvement de l'éolienne et de la totalité de la fondation de béton armé (500m3 par éolienne). La provision de démantèlement est fixée réglementairement à 50 000 € par éolienne auxquels peuvent s'ajouter la vente des métaux constituant l'éolienne (acier, cuivre, aluminium), ainsi que le recyclage du béton, est-ce suffisant ?

Sans parler du recyclage des éoliennes qui reste jusqu'à présent inexistant.

Le coût d'enlèvement du socle en béton hautement ferrailé serait au minimum de 250.000 €. Si le promoteur fait faillite, comme malheureusement cela c'est déjà produit et souvent le cas, l'intégralité du coût de démantèlement des éoliennes (jusqu'à 900 000 € par éolienne)... sera à la charge du propriétaire foncier... et de ses héritiers !

les communes sont de petites tailles et ne sont pas en capacité de pouvoir supporter le coût total ou même partiel d'un démantèlement d'éolienne dans vingt ans, qui chiffrerait à plus d'un million d'euros seulement trois éoliennes.

Qui dédommagera les agriculteurs quand il faudra les démanteler et retirer le béton coulé pour les implanter ?

Le Béton reste enfoui après le démantèlement :

Non aux éoliennes de Burey...A cause du manque de clarté sur la destruction des plots en béton et le recyclage des pales.

Le recyclage supposé des éoliennes après quelques dizaines d'années va nous laisser des tonnes de béton enfouis dans les champs qui ne seront jamais retirés.

Elles nécessitent 4 à 500 m3 de béton, qui resteront dans le sol, même si l'éolienne est démontée un jour...

Que dire des lendemains lorsqu'il faudra tout retirer ou assister à la décadence de vos monstres d'acier ?

Sans parler du recyclage des éoliennes qui reste jusqu'à présent inexistant

Réponse d'EDPR :

Thème N°23 - L'impact du projet sur l'attractivité touristique

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @28 @40 @48 @53 @57 @60 @76 @88 @91 @117 @120 @121 @123 @135 @136 @171 @176 @183 @205@214 @237 @248 @249 @250 @256 @257 @262 @345 E370 E371 C2 C3 C18 C31

Synthèse des arguments déposés par le public

La présence d'éolienne est incompatible avec la préservation du paysage et de la protection du patrimoine dont dépend l'attractivité touristique du terroir

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

La proximité ou la vue sur un parc éolien nuit au tourisme :

Une attestation (dossier D1) émise par le responsable du relais Gîtes de France de l'Indre en Berry certifie que Gîtes de France ne labellise pas les structures situées dans les zones d'implantation de parc éoliens ou à proximité de celles-ci ou de toute autre source de nuisances.

Cela va affecter directement l'activité des gîtes et chambre d'hôtes, empêcher la labellisation de nouveaux gîtes ruraux et déclasser les chambres d'hôtes et gîtes existants.

Observations du public sur ce thème :

Contribution de Madame Delphine SHERMAN de Portes

Ce projet, implanté sur la commune de Burey, est en réalité limitrophe d'autres communes, notamment celle de Portes., d'où les éoliennes seront très visibles. Leur impact sera plus important sur cette commune que sur celle de Burey.

Nous sommes propriétaires de 2 gîtes sur la commune de Portes, implantés de puis plus de 10 ans et rencontrant un vif

succès. Notre clientèle recherche le calme et la beauté de l'environnement rural.
 Les éoliennes, de par leur portée sonore notamment, mais aussi par leur impact sur la luminosité (phénomène de "flickering") porteraient un grave préjudice direct à notre activité.
 De plus, leur implantation, visible dès le bout de la route menant à notre site, sera inratable par nos clients; sans même parler du préjudice esthétique, dans un environnement touristique recherché parce que dénué de toute pollution visuelle "urbaine".

Les commentaires clients étant désormais la norme sur les plateformes de réservation, il est évident que nous ferons face à une perte d'activité et d'attractivité nette, et peut-être même la perte d'un épi Gîte de France, dû à l'environnement proche des gîtes !

Vous allez détruire notre patrimoine paysager (campagne) qui attire beaucoup de touristes, notamment de la région parisienne. Donc avoir une influence négative sur l'économie locale.

Par ailleurs l'activité commerciale du pays de conches est basé sur notre nature préservée, nos champs de verdure où pâturent nos chevaux attirent les touristes mais aussi des urbains en quête de résidence secondaire pour trouver la paix sans compter les chambres d'hôtes, gîtes de france qui se trouvent dans nos communes, la présence d'éoliennes si près de notre biotope serait catastrophique.

Nos paysages comptent beaucoup pour l'attractivité du Pays de Conches: tourisme, résidences secondaires, développement économique, mais aussi pour notre plaisir à vivre ici.

Vous allez détruire notre patrimoine paysager (campagne) qui attire beaucoup de touristes, notamment de la région parisienne

Je pense que ce projet est contreproductif pour les communes alentours qui risquent d'y perdre beaucoup en termes d'investissements et de tourisme.

le projet a aussi un impact sur le tourisme local, les gîtes, les résidences secondaires, donc sur l'économie locale.

Venant régulièrement en séjour touristique à Faverolles et à Conches, je suis opposée à la création du parc d'éoliennes qui dénaturerait totalement l'attrait du lieu.

Ces 4 engins seront visibles des sites touristiques médiévaux classés de Conches en Ouche, Faverolles, Ferrières et de Louversey;

Impact économique sur les sites touristiques proches: (visibilité à des kilomètres à la ronde sur des sites classés comme la vallée du rouloir)

Impact sur le tourisme (1.250 personnes accueillies dans les hébergements de l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre ont précisé qu'ils iraient ailleurs pour leurs vacances)

La pollution visuelle engendrée par les éoliennes a également un impact négatif pour les nombreux hébergements touristiques du territoire et donc sur son attractivité...Bien cordialement

Je tiens à souligner la proximité des sites classés, le paysage" qui compte beaucoup pour l'attractivité du territoire et le tourisme".

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

Au niveau de l'incidence d'un parc éolien sur l'attractivité touristique :

EDPR qualifie de "NULLE"(page 55 du RNT) l'incidence d'un parc éolien sur l'attractivité touristique

Quel touriste serait-il indifférent de séjourner à la campagne devant un parc éolien ?

Quelles photos emporteront les touristes depuis le belvédère de Conches ?

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

Au niveau du recensement des hébergements touristiques :

Seuls les gîtes et chambres d'hôtes labellisés par Gîtes de France sont comptabilisés comme hébergements touristiques, alors qu'il y a pléthore d'hébergement sous d'autres labels ou sans label. Il y a aussi 3 hôtels

EDPR a manqué de rigueur dans l'état de lieux. En suit une analyse erronée sur des bases incomplètes.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

Au niveau des chemins de randonnées :

EDPR n'a pas pris en compte dans son étude les chemins de randonnée de Saint Calais, Louversey, Sainte Marthe et Tilleuil Sainte Agnes qui aurait une vue directe sur le parc éolien.

EDPR reconnaît un "fort enjeu" pour le GR322 et les GRP.

Comment peut-on accepter cette dégradation de nos randonnées, ce déclassement de nos paysages à cause du profit industriel de quelques uns ?

Réponse d'EDPR :

Thème N°24 - L'impact du projet sur l'activité économique

Ce thème a été repris dans les contributions : @28 @53 E91 E114 @124 @151 @171 @195 @198 @ @205 @207 @215 @220 @229 @241 @248 @262 @266 @280 @344 @345 @346 @353 @355 E370 E371 C2 C3 C6

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 6

Au niveau des activités économiques :

Le RNT n'évoque que les cultures et l'élevage, omettant le maillage d'artisans et de PME (page 28 RNT).

Par ailleurs, la qualification de notre terroir par EDPR ne correspond pas à l'état des lieux réalisés en 2019 par la DREAL (voir Contre-étude - Atlas de Normandie).

EDPR n'évoque pas l'évolution très dynamique de la région (Contre-étude - dossier INSEE)

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

Au niveau de l'attractivité de notre terroir pour les résidences secondaires :

Ces artisans seront grandement impactés par le départ des résidences secondaires vers des régions plus pittoresques.

Le projet va faire baisser d'attractivité des résidences secondaires qui font marcher l'économie locale (artisans, espaces verts, ménage..).

L'Atlas de Normandie 2019 évalue entre 9 et 40% (qualifié de taux élevé) le pourcentage de résidences secondaires dans les communes du Nord de Conches

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 6

L'impact sur les travaux du château de Faverolles La Campagne :

Les artisans seront grandement impactés par l'arrêt des importants travaux de rénovation du château de Faverolles..

C'est 4 millions d'euros supplémentaires pour l'économie locale.

Contribution de Monsieur Paul MIZRAHI – Château de Faverolles-la-Campagne :

Mon épouse et moi sommes propriétaires d'un château du XVIIe et XVIIIe siècles à Faverolles la Campagne, commune mitoyenne de Burey. Depuis plus de 15 ans nous consacrons beaucoup de notre temps, et une partie très importante de nos moyens financiers à restaurer cette demeure historique qui fait partie du beau patrimoine historique de notre pays. Pour cette restauration, nous avons le souci de travailler en priorité avec des artisans locaux, attachés au patrimoine de leur région et soucieux d'utiliser et transmettre des techniques "à l'ancienne", compatibles avec l'histoire de ce bâtiment. Couvreurs, charpentiers, massons, menuisiers, pierreux, ... de nombreux artisans spécialisés dépendent économiquement de ce chantier d'envergure. Nous nous opposons avec véhémence au projet d'éolienne à Burey. Celles-ci seraient directement visibles dans la perspective du château. Notre travail de restauration serait anéanti et n'aurait plus de sens. Pour récupérer une partie de notre investissement, nous serions probablement contraints de détruire le bâtiment pour faire un lotissement sur notre terrain. Les propriétés anciennes, telles que la notre, font partie du patrimoine commun de notre pays. Il est de notre devoir de le conserver et de l'embellir. C'est une mission de long-terme dont nous sommes tous responsables.

Contribution de Madame Diane MIZRAHI – Château de Faverolles-la-Campagne :

Avec mon époux, je suis propriétaire du château de Faverolles la Campagne. Les éoliennes seraient très proches et visibles depuis la propriété - ni le bout de muret d'enceinte de 1,80m de haut, ni le grillage d'1 km de long, ni le petit verger de pommiers à cidre taillés à 2m de haut ne cacheront les mats de 120m de hauteur !

Nous restaurons, sans aucune aide de l'état, depuis 2006, cet ensemble très pur des XVIIe et XVIIIe s, avec le plus ancien château d'eau de l'Eure, pour un budget de plus de 10 millions d'euros - la plus grosse partie de notre bien.

Un architecte, M. Olivier Izarn, travaille à plein temps sur le chantier. Nous avons accepté de prendre ainsi notre responsabilité de citoyen pour sauver une propriété en péril : murs fendus, toitures effondrées, eau non potable... Cet argent ne sera jamais rentabilisé dans un prix de vente. Nous le donnons pour la sauvegarde du patrimoine architectural de notre pays.

Nous avons commencé par la longue restauration des huit dépendances : elles étaient très détériorées et inhabitables. Nous en avons transformé trois en belles maisons, et remis à flots quatre autres, dont un magnifique pigeonnier.

Les travaux du bâtiment principal ont débuté en septembre 2020, par le démontage des parties à remplacer. Nous avons complètement vidé les tours, planchers compris, démonté toutes les cheminées fendues (plusieurs dizaines de tonnes de briques), construit les murs manquants et consolidé la structure par des poutres métalliques camouflées,

reconstruit les planchers, enlevé le toit à bout de souffle, posé une nouvelle charpente, remplacé les pierres trop abîmées en façade, dont tous les appuis de fenêtres, remplacé toutes les briques fin XIXe de la façade ouest par des briques type XVIIIe... Aujourd'hui, il y a encore beaucoup à faire simplement pour mettre le bâtiment hors d'eau : finir de monter les cheminées, couvrir et isoler la toiture, refaire les enduits... Puis viendrait tout l'intérieur ; tout est à faire : sols, cloisons, chauffage, électricité, plomberie, menuiserie, pièces d'eau, cuisine, peintures, le tout sur 700m2...

Encore 4M€. Nous sommes très attentifs à l'écologie et restaurons de manière éco-responsable les bâtiments : isolation complète de tous les murs extérieurs, toutes les fenêtres (plus de 70 !) à double vitrage, chaudière à granulés de bois, pompe à chaleur, ventilation double flux, matériaux naturels (bois compressé pour les isolation, peintures et enduits à la chaux, terres cuites moulées à la main...), Nous avons aussi restauré les extérieurs détruit par la tempête de 1999 : re-plantation complète du bois (plus de 11.200 arbres), plantation du parc, de deux vergers, d'un potager - tous les arrosages en goutte à goutte et paillage des sols pour économiser l'eau -, installation d'une dizaine de ruches, respect de la faune sauvage du bois (pas de chasse) et de ses espèces protégées (hirondelles, hérissons, écureuils, vipères), bien-être animal (poules en plein air), aucun herbicide... Nous faisons travailler quasi exclusivement des entreprises locales, artisans et fournisseurs, pour les faire bénéficier de cet immense chantier - il a permis à plusieurs d'entre elles de passer des périodes difficiles. Nous employons deux personnes à temps plein, un gardien et un jardinier. Nous accueillons gracieusement des groupes caritatifs - association A Bras Ouverts (jeunes handicapés mentaux), Le Bon Conseil (patronage de jeunes), fêtes des sénégalais de l'Eure... - et des personnes en difficulté (ukrainien, ex SDF, handicapé...). Un de nos huit enfants est diplômé d'une école hôtelière suisse. Nous avons anticipé une possible transformation en gîte avec un piano de cuisson professionnel pour la cuisine du château. L'idée était de permettre à nos enfants de conserver la propriété après nous. Avec les éoliennes, Faverolles ne pourra pas être référencé comme gîte, perdra toute attractivité touristique et nos enfants ne pourront pas en financer l'entretien. L'implantation des éoliennes est pour nous une catastrophe totale, une catastrophe familiale et économique... Nous devons arrêter les travaux et reconsidérer notre projet qui n'aurait plus d'intérêt avec les éoliennes à côté. Dans son état actuel, le château ne vaut rien et dépenser encore des millions n'a aucun sens. Raser le château et construire des petits pavillons... Une catastrophe pour tous.

Contribution de Madame Anne MIZRAHI – Château de Faverolles-la-Campagne :

La restauration du château de Faverolles

I- Une restauration qui irrigue le tissu économique local

1. Nous participons de manière significative à l'économie locale par :

-Deux employés directs, le gardien et le jardinier

-L'importance de notre chantier pour les artisans et fournisseurs locaux

-Un chiffre d'affaire important récurant sur plusieurs années

-Certains artisans nous doivent leur survie lors des différentes crises économiques

-D'autres ont pu embaucher grâce à la durée du chantier

2. Liste des 32 entreprises locales qui ont travaillé pour Faverolles : Assainissement : Glisolles vidanges 27190 Glisolles / Bureau d'étude métallerie : H3D 27440 Touffreville / Bureau d'étude structure : Tropobat 27000 Evreux / Carrelage : M. Langlois 27100 Val de Reuil / Charpentier : David Letellier 27950 Saint Marcel / Charpentier : Construire Avenir Bois 27260 Mesnil sur Iton / Couverture : M. Duvallat 27190 Faverolles la Campagne / Couverture : Entreprise Autin Couverture 27190 Conches en Ouche / Couturière : Atelier de Marie 27190 Le Fresne / Électricité : Entreprise Artelec 27930 Angerville / Électricité : M. Hervé Ruel 27240 Le Sacq / Forage Puits Ent. Lecocq 27300 Clair d'Arcey / Maçonnerie : Entreprise CRC 27190 Saint-Elier / Maçonnerie Pierre: Normandie Rénovation76 St Jean du Cardonnay (Rouen) / Matériaux : Batirama Carotec 27190 Burey / Menuiserie : M. Guilbert 27180 Claville / Métallier : Sté Metaleure 27120 Pacy sur Eure / Serrurerie : Labelle métallerie 27190 Conches en Ouche / Métallier : Mecalynox 27190 Portes / Serrurerie : Ent. Leroy 27190 Conches en Ouche / Peinture : Entreprise Kluk 27016 Evreux / Pépinière : Blanchemain 27110 Cesseville / Pépinière : Wohlgemuth 27110 Iville / Plantation Forestière Coforouest 27000 Evreux / Piscine : Declcq piscines et spa 27190 Conches en Ouche / Plâtrerie : Entreprise Vivet 27190 Le Fidelaire / Plomberie : M. Stéphane Coesnon 27190 Conches en Ouche / Sablage : Ets Jehenne 27190 Conches / Tapissier : M. Le Garff 27190 Conches / Terrassement : M. Laurent 27190 Portes / Terrassement : Jean Louis Dupont-TP 27190 La Croisille / Traitement Charpente : SEPT 27800 Brionne.

Autres observations sur ce thème :

Nous faisons partie des artisans que Mr MIZRAHI a choisis pour rénover le château de Faverolles. La perte financière que nous encourons si ces travaux sont arrêtés est considérable.

Les châtelains du château de Faverolles font des travaux de grande envergure pour sauvegarder notre patrimoine et font travailler bon nombre d'entreprises locales. Malheureusement avec ce projet éolien actuellement en discussion ils ont gelé les travaux revoyant intégralement leur ambition sur ce site si les éoliennes devaient voir le jour. Des dizaines

<p><i>d'entrepreneurs qui comptaient sur ce chantier ! De quel droit les priver d'un tel chiffre d'affaire ?</i></p> <p><i>Ce projet a t il un intérêt économique d'un point de vue local ? Non il va être destructeur d'emplois (artisans, commerçants, fuite des touristes, arrêt des investissements résidentiels).</i></p>
<p><i>Réponse d'EDPR :</i></p>
<p><i>Document 1 –ARGUMENT 6</i></p> <p><i>Au niveau de l'attractivité de notre terroir pour les Franciliens :</i></p> <p><i>Ces artisans seront grandement impactés par le manque d'attractivité de notre terroir de la part de Franciliens à la recherche d'un lieu de vie grâce aux possibilités offertes par le télétravail et la proximité de la gare de Conches.</i></p>
<p><i>Réponse d'EDPR :</i></p>
<p><i>Document 1 –ARGUMENT 6</i></p> <p><i>Le manque d'attractivité touristique de notre terroir va induire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- une baisse de l'activité économique des commerces, des hôtels et des restaurants.</i> <i>- une diminution des recettes pour les collectivités locales pour la ville de Conches et ses alentours.</i>
<p><i>Réponse d'EDPR :</i></p>
<p><i>Contre-étude - ARGUMENT 6</i></p> <p><i>Le parc éolien nuira au développement des communes et leur population :</i></p> <p><i>C'est empêcher les communes de se développer car la construction devient impossible quand le parc éolien est déjà à 500 m des maisons.</i></p> <p><i>Les nouvelles constructions sont également dissuadées autour d'un parc éolien et à plusieurs kilomètres à la ronde, dès que ce parc est visible.</i></p>
<p><i>Réponse d'EDPR :</i></p>
<p><i>Contre-étude - ARGUMENT 6</i></p> <p><i>Zone à croissance résidentielle dynamique et à économie diversifiée :</i></p> <p><i>Selon l'Atlas de Normandie 2019 : Conches est en zone "densifiée, à très forte croissance résidentielle et à activité économique dynamique". Les communes au nord de Conches sont classées "à croissance résidentielle dynamique et à économie diversifiée".</i></p> <p><i>Est-ce cela que l'on voudrait stopper net en y installant un parc éolien ?</i></p>
<p><i>Réponse d'EDPR :</i></p>
<p><i>Observations du public sur ce thème :</i></p> <p><u><i>Contribution de Madame Anne DELIVET de Burey</i></u></p> <p><i>Etant exploitante agricole sur cette commune les conséquences pour mon entreprise seraient considérables, pour ne pas dire dramatiques. En février 2021 j'ai investi plus de 130 000€ dans la transformation de mon écurie classique en système d'Ecurie Active. Il s'agit d'un mode d'hébergement innovant qui met le bien-être du cheval en avant en conservant son mode de vie naturel. Je suis la seule pour l'instant dans l'Eure à proposer ce mode d'hébergement. Cet investissement a été financé par un emprunt et en partie subventionné par la Région Normandie et le FEADER. Aujourd'hui nous connaissons tous les méfaits des éoliennes sur la santé des populations environnantes, en plus d'être une hérésie économique et écologique! Les propriétaires des chevaux que j'ai en pension sont tous soucieux du bien-être de leur cheval et n'hésiteront pas, le coeur lourd, à les déménager si ces éoliennes voient le jour. Monsieur, qui va rembourser mon emprunt si je n'ai pas les pensions suffisantes?</i></p> <p><i>De plus, comment pouvez-vous laisser se voir imposer à la population environnante quelque chose dont ils ne veulent pas ?</i></p> <p><i>Quelque chose qui va tout simplement gâcher la vie de tous et vider nos belles campagnes?</i></p> <p><i>Aujourd'hui j'ai peur pour ma famille, j'ai peur pour mon activité professionnelle, ma passion.</i></p> <p><u><i>Contribution de Monsieur Guillaume PERIN-GARNIER - Agent immobilier à Evreux</i></u></p> <p><i>Le secteur de Conches pâtit déjà de sa distance avec le pôle économique d'Evreux, et il ne me semble pas bon, pour mes affaires, comme pour la communauté de Conches, l'installation de nouvelles éoliennes, sauf à vouloir que le secteur s'appauvrisse</i></p> <p><u><i>Autres observations sur ce thème :</i></u></p> <p><i>Ce projet a t il un intérêt économique d'un point de vue local ? Non il va être destructeur d'emplois (artisans, commerçants, fuite des touristes, arrêt des investissements résidentiels)</i></p> <p><i>De même nos campagnes de proximité ont la chance d'avoir des agriculteurs soucieux du respect de l'environnement. Il y a des producteurs de volaille, de fromage de chèvre, de légumes, de fleurs/plantes...une économie locale qui fait notre richesse de territoire. Demain ces producteurs locaux iront peut-être ailleurs considérant que les conditions de</i></p>

production ne seront plus optimum....Il risque de provoquer des conséquences économiques sur nos agriculteurs et producteurs locaux.

Notons que la promesse d'emplois formulée par le promoteur est un leurre, minimaliste et temporaire. En revanche, la catastrophe financière et personnelle serait douloureuse et définitive pour les plusieurs dizaines d'artisans locaux, notamment ceux impliqués dans la rénovation du château de Faverolles ou l'élevage de chevaux de Burey ou encore les personnes travaillant avec le tourisme ou les résidences secondaires.

Ensuite, je ne pense pas que ce projet soit économiquement viable pour la région. Au lieu de créer des emplois et de stimuler l'économie locale, ce projet pourrait causer plus de problèmes que de solutions. Je crains également que cela ne mette en danger les emplois existants dans les industries environnantes, telles que l'agriculture et le tourisme.

[Réponse d'EDPR :](#)

Thème N°25 - Les habitants et les communes contre le projet de Burey

Ce thème a été repris dans les contributions : @22 @47 @49 @88 @120 @123 @170 @171 @195 @198 @215 @229 @241 @262 @355 @366 C18

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 :

Un dossier de 82 pages à été remis (contribution @195) à la commission d'enquête rédigé avec la participation des maires, habitants et associations.

(75 Signataires déclarés par le contributeur (document non signé) : dont les Maires de Berville-la-Campagne, d'Ormes, de Saint-Élier, de Portes, du Tilleul Dame Agnès et d'Emanville, les Maire-Adjointes de Berville-la-Campagne et de Sainte-Marthe et des élus de Saint-Élier, de Saint-Élier, de Portes et d'Emanville

Pétition :

À ces signataires s'ajoutent les 964 personnes ayant signées une pétition "Contre le projet de Burey" ou "Contre le projet de Burey et de Louversey" (115 pages remis en main propre par l'association).

[Réponse d'EDPR :](#)

Contre-étude - ARGUMENT 12

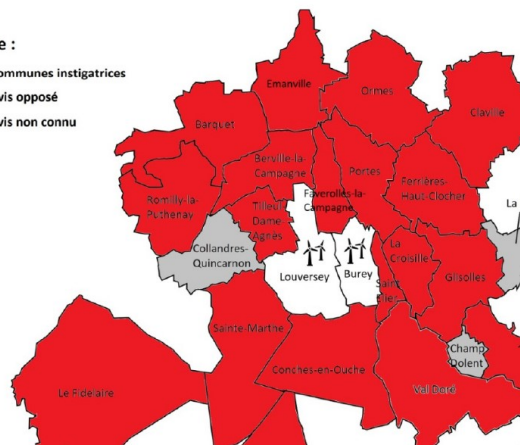
Les communes contre le projet de Burey :

La quasi totalité des communes du nord de la Com Com du pays de Conches, ainsi que Berville-la-Campagne, Barquet, Emanville, Romilly-la-Puthenaye, et autres communes plus éloignées, ont voté une DÉLIBÉRATION motivée pour expliquer leur vive opposition précisément au projet de Burey . Elles avaient déjà auparavant pour la plupart voté une délibération statuant sur leur refus de tout parc éolien

Opposition massive des municipalités au projet éoli

Légende :

- Communes instigatrices
- Avis opposé
- Avis non connu



Les communes de La Croisille, Tilleuil Dame Agnes et Saint Elier ont adopté le LABEL " communes sans éoliennes"

Plusieurs communes ont adhéré au collectif "Vent des Maires"

[Réponse d'EDPR :](#)

Contre-étude - ARGUMENT 12

Une population divisée :

L'ASSOCIATION Vents Contraires du Pays d'Ouche a été créée le 29 mars 2022 avec pour objet principal de protéger l'environnement et défendre la population (RNA W273008742). Ont suivi de nombreuses adhésions.

Les habitants ont massivement signé les PÉTITIONS contre le projet de Burey (ou de Burey et Louversey, sachant que les 2 projets suscitent la même opposition).

La mobilisation autour du projet de Burey a fait l'objet de nombreux articles de PRESSE, au niveau régional et national, et de publications sur les réseaux sociaux.

On note désormais de fortes DISSENSIONS au sein des SIVOS du Rouloir et de Loufacotille. De même au sein de la CC du Pays de Conches. La coopération intercommunale est très affectée par ces projets éoliens envisagés sans concertation ni consensus.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

J'habite Berville la Campagne et je m'oppose à ce projet comme l'ensemble des habitants limitrophes.

Au nom de l'entente entre les villages (car aujourd'hui, la tension entre le conseil municipal de Burey et les villages alentours est telle, que la confiance est rompue) ; je m'oppose Au projet éolien de Burey ;

Lors de la réunion d'information du 9 janvier 2023 à la salle des fêtes de la mairie de Burey et réunion à laquelle étaient conviés les maires de toutes les communes concernées par le projet, tous les maires se sont prononcés contre ce projet au nom de leurs habitants (sauf M. Capelle, maire de Louversey, qui s'est prononcé pour). Comment est-il possible de ne pas respecter la volonté des maires et des habitants ?

Depuis que le maire de Burey impose ce projet il y a de réelles tensions entre voisins, habitants de communes voisines car nous partageons le même sivos mais pas les mêmes idées... Mais les tensions sont également palpables entre les maires puisque l'ensemble des maires des communes avoisinantes sont contre ce projet mais qu'aucune communication ne peut être établie avec le maire de Burey.

Il y a un fort ressenti de zizanie dans les villages voisins donc imaginez les conséquences en terme de cohésion sociale, de convivialité dans notre petit village qui est déjà fortement divisé et augmenté par l'amplification de ce projet éolien.

Monsieur le conseiller départemental mentionne un déni de démocratie.

Réponse d'EDPR :

Thème N°26 - Le manque d'information ou de concertation.

Ce thème a été repris dans les contributions : @38 @120 @147 @148 @149 @152 @155 @174 @195 @246 @248 @262 @263 @264 @266 @282 @288 @289 @297 @354 @355 @360 C18 C42 R48

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude –Courrier

EDPR parle de "processus de concertation territoriale afin de connaître les sensibilités locales et d'en tenir compte".

Alors qu'aucune municipalité alentour n'a été consultée.

Observations du public sur ce thème :

En ce qui concerne la concertation effectuée par EDPR, la diffusion d'une lettre expliquant le projet aux habitants de Burey et des communes impactées a bien été effectuée. En ce qui concerne le porte à porte évoqué dans le RNT page 38, il ne semble pas avoir été effectué chez les riverains les plus impactés par le projet.

En ce qui concerne les communes limitrophes du projet, hormis Burey et l'intercommunalité de Conches, seule la commune de Louversey a fait l'objet d'une réunion avec EDPR en présence de quelques membres du conseil municipal. Les autres communes, Portes, Ferrières Haut-Clocher, Saint-Elier, La Croisille n'ont pas été consultées, ainsi que les communes situées dans le périmètre d'affichage du projet (6 km). Aucune réunion publique n'a été organisée par le promoteur éolien dans ces communes.

Au vu de ces éléments, la procédure de concertation n'a pas été respectée.

Autre affirmation erronée, le promoteur dit avoir mené un processus de concertation territoriale et tenu compte des avis pour le choix final (page 39 du RNT), alors qu'aucun maire alentours n'a été ni averti ni consulté.

Je précise, avant toute chose, qu'il y a un manque d'information avéré auprès de la population. En effet, nous avons simplement reçu un dépliant sur le projet en 2021. Il n'y a pas eu d'échanges, pas de réunion publique et aujourd'hui nous sommes face à une enquête publique. N'y a-t-il pas eu volontairement de la rétention d'informations ? Ne manquerait-il pas des étapes dans la procédure ?

Que nous cache-t-on ? Cela augmente davantage mes inquiétudes.

Une seule réunion d'information et seulement à la veille du projet, je ne suis pas sûr que nous puissions appeler cela de

l'information !

Il faut savoir que lors du premier boîtage de la part d'edpr, le coudray a été oublié. Lors de ma rencontre avec la cheffe de projet Camille Dufour celle ci a admit l'oubli et a modifié le boîtage pour les prochaines lettres d'informations. C'est inacceptable, pleins d'incohérence sur ce projet

Aucune concertation, notamment avec les communes limitrophes n'a eu lieu, le projet pourtant sur le territoire de la commune de Burey impacte plus les communes de Portes, La Croisille, Saint-Elier ; il eut été normal et poli qu'elles soient à tout les moins consultées.

Ce projet a été établi en catimini ! S'il a été présenté en conseil communautaire en 2021, le vote s'est soldé par une égalité de voix pour et contre.

A ce jour, cette installation de 4 aérogénérateurs réapparaît sans aucune consultation directe, entre le conseil municipal et la population.(aucune mention dans le "QUOI DE NEUF A BUREY mars 2023, dans la profession de foi de l'élection de 2020 et dans le bulletin municipal distribué an Août 2022).

Le porte à porte réalisé en 2021 apparaît d'une grande insécurité sur les propos rapporté par le démarcheur :

Le document EDPR fait mention : lors des élections municipales, le conseil municipal s'est engagé à informer es habitants d'un éventuel projet éolien (c'est propos sont inexact).

Le démarcheur se présente sans annoter vos interrogations, absence de réponses sur les divers interviewers, repart après quelques minutes "les mains dans les poches". Comment voulez vous que cette enquête soit fiable, absence de compte rendu signé des 2 parties ! c'est une enquête perfide.

Réponse d'EDPR :

Thème N°27 - Les retombées financières.

Ce thème a été repris dans les contributions : @1 @41 @57 @86 @144 @155 @171 @188 @195 @246 @355 @368

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 16

Fiscalité locale perdante

*Décider, c'est faire la part des choses. La destruction de notre lieu de vie et de l'attractivité du Pays de Conches est-il à brader pour **augmenter le budget de la communauté de communes de moins de 0,3 % ?** (0,28 %) Cet apport fiscal est non seulement négligeable en soi, mais le projet induirait, entre autres, une baisse de l'activité économique, une baisse des entrées fiscales pour les communes, notamment en terme de taxes foncières (car l'administration fiscale reconnaît la dévalorisation immobilière et baisse la taxe foncière) et une baisse des redevances liées au tourisme.*

[p50 du RNT]

les évaluateurs et décideurs doivent absolument faire la part des choses sur l'aspect fiscal.

Observations du public sur ce thème :

Les retombées économiques locales sont :

- faible pour le collectif environ 0.5% du budget de l'interco
- incitative pour la commune d'implantation
- très significative pour les chanceux où tombe l'éolienne

Mais tout le canton est impacté.....

Réponse d'EDPR :

Thème N°28 - Raisonnement sur le CO2 erroné

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @250 C2 C3

Synthèse des arguments déposés par le public

Contre-étude - ARGUMENT 14

Erreurs de calculs de rentabilité - Faiblesses du raisonnement sur le CO2.

Deux négligences qui remettent en cause la pertinence du projet.

La MRAE critique les calculs et la rentabilité de ce projet :

« Le maître d'ouvrage estime que les quatre futures éoliennes permettront d'éviter l'émission d'environ 19 500 tonnes de CO2 sur la durée d'exploitation du parc par rapport à des centrales thermiques auxquelles elles se substitueraient (p. 206 de l'étude d'impact). Il s'agit cependant de calculs théoriques : dans les faits, la production d'énergie électrique

éolienne ne remplace pas nécessairement une source d'énergie fortement émettrice de GES. Une comparaison avec le taux d'émission du mix énergétique français dans son ensemble paraît plus adéquate. » page 9

A contrario, le total des émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation et à l'exploitation du projet est estimé à plus de 7 800 tonnes de CO2. La note de présentation non technique (p. 49) fournit le détail et explique la méthode de cette estimation, basée sur la méthode du bilan carbone de l'Ademe6. Il est ainsi fait état de la part importante prise par l'étape de production des composants du parc éolien dans le total des émissions (plus de la moitié). Ces explications auraient mérité d'être reprises dans l'étude d'impact afin de mieux éclairer les bilans globaux qu'elle se borne à indiquer.

L'autorité environnementale recommande de détailler le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées par le projet de parc éolien par rapport aux émissions de GES correspondant au mix énergétique français et de détailler dans l'étude d'impact la prise en compte du cycle de vie du parc. » page 10

« L'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial de l'environnement en décrivant les caractéristiques agro écologiques des sols du site du projet et de préciser les conditions de leur restauration dans le cadre des travaux de remise en état après exploitation. »

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 14

Par ailleurs, le nombre de tonnes de CO2 dont l'émission sera évitée grâce aux éoliennes est largement surestimé.

Sur la base d'un cycle de vie de 30 ans, les 4 éoliennes seront à l'origine de l'émission de 7 800 tonnes de carbone, d'après EDPR. Ceci pour une production d'électricité du parc sur 30 ans de : 18 500 MWh x 30, soit de 550 000 MWh.

Raisonnons : Si ces MWh étaient produits par le mix énergétique français dont l'empreinte carbone est de 36 g de CO2/KWh en 2021, c'est 19 980 tonnes de carbone qui seraient émises, et non pas environ 27 000 tonnes comme le calcule EDPR.

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 14

En conséquence :

1. Le projet éolien de Burey permet d'éviter l'émission de seulement 12 000 tonnes de CO2 (hors bridage) et non pas de 19 500 comme annoncé par EDPR.

2. Suite au bridage des éoliennes, ce sera en fait nettement moins de 12 000 tonnes de CO2 dont l'émission sera évitée.

Pourquoi EDPR fait-il ses calculs sur des bases erronées ?

Pourquoi n'intègre-t-il pas le bridage annoncé ?

Le manque de rigueur sur ces 2 niveaux d'erreur est particulièrement inquiétant.

Quel est l'intérêt réel de ce petit parc éolien pour le bilan carbone de notre pays ?

EDPR veut-il simplement profiter des subventions françaises sans que notre pays bénéficie d'un bon bilan carbone ?

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

EDPR surestime grandement les émissions de CO2 que ce projet éolien permettrait d'éviter. D'où vient ce chiffre de 56 g de CO2 / kWh pour l'empreinte carbone du mix énergétique français alors que les chiffres de RTE de 2021 donnent une valeur de 36 g de CO2/kWh ?

En outre, mettre en avant les émissions de CO2 évitées est un argument plutôt fallacieux vu que ce raisonnement ne prend pas en compte la nécessité de doubler les éoliennes par d'autres systèmes de production d'électricité assurant le relais en absence de vent, la question du stockage de l'électricité étant loin d'être résolue. Cette nécessité de doublon augmente évidemment indirectement l'empreinte CO2 de l'éolien, sans parler du coût économique.

Le raisonnement d'EDPR ne prend pas non plus en compte le fait que, quand les éoliennes tournent, on réduit non seulement la production d'électricité des centrales à gaz (qui représente en fait une part mineure du mix énergétique français), mais aussi celle des réacteurs nucléaires dont l'empreinte carbone est moitié plus faible que celle des éoliennes. Cet effet contre-productif en ce qui concerne la production de CO2 sera d'autant plus important que la part de l'éolien dans le mix énergétique français sera élevé.

Réponse d'EDPR :

Thème N°29 - Les mesures compensatoires.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195

<p>Synthèse des arguments déposés par le public</p> <p>Contre-étude - ARGUMENT 3</p> <p>Les mesures proposées par EDPR pour atténuer les problèmes de covisibilité sont dérisoires :</p> <p>La covisibilité avec le patrimoine :</p> <p><i>L'alignement des éoliennes pour diminuer l'impact visuel depuis le belvédère de CONCHES EN COUCHE .Il y aurait encore covisibilité sur 2 éoliennes.</i></p> <p><i>De plus, l'industriel dit pouvoir être amené à décaler un peu la position des éoliennes selon le déroulement des travaux et les rencontres inopportunes en sous-sol. On comprend donc que cet alignement, au-delà d'être insuffisant, n'est pas garanti.</i></p> <p><i>Rien n'est proposé pour la covisibilité avec l'église de Louversey et autres monuments classés.</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Contre-étude - ARGUMENT 3</p> <p>La bourse aux arbres :</p> <p><i>Quant à la petite bourse aux arbres, aux petites haies, aux petits arbustes, elle ne concerne pas la covisibilité avec les monuments historiques. Elle sera réservée exclusivement aux quelques riverains des hameaux jouxtant la ZIP. [page 297 de EI] ? Cela ne va rien changer au problème de visibilité.</i></p> <p><i>La plantation d'arbres envisagée pour masquer les éoliennes aux riverains (pour "nuancer les perceptions des éoliennes" dixit !) pose plusieurs problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec un rideau d'arbres devant leur jardin, les riverains perdraient la vue sur la plaine, à savoir une des raisons pour lesquelles ils ont choisi de vivre à cet endroit. - Ils perdront l'ensoleillement ou les couchers de soleil qu'ils apprécient tant. - Quelles variétés d'arbres, de quelle hauteur et avec quelle vitesse de pousse ? - Combien d'années faudra-t-il pour que les arbres masquent les éoliennes ? - "La plantation et l'entretien seront à la charge des propriétaires" - Qui acceptera de donner du terrain ou une partie de son champ pour atténuer la visibilité dont sont victimes certains riverains qui n'ont pas de terrain disponible entre leur maison et le parc ? - N'est-il pas évident que l'on ne peut pas concilier ensoleillement, vue dégagée et rideau d'arbres ? - "un délai d'un an après la mise en service du parc éolien" pour profiter de cette bourse aux arbres permet de comprendre que rien ne sera anticipé pendant, voire avant, la phase de travaux. - Que fait-on avec 10 000 € ? - N'est-il pas inadmissible de réserver cette bourse aux arbres aux seuls hameaux de Burey et de La Croisille (+ 1 hameau de Portes) alors que la visibilité du parc concerne les villages jusqu'à plus de 6 km ? <p><i>Inadmissible aussi d'ajouter que "les visibilités devront être confirmées". "La mesure sera possible sur les parcelles privées orientées en direction du projet sur les franges des villages et hameaux de Burey, Le Ménillet, La Croisille, Le Coudray, Les Flimins, Les Buissons, Le Clos Morin, Le Boulay et Le Breuil-Poignard, dont les visibilités seront confirmées" [page 297 de EI]</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Contre-étude - ARGUMENT 3</p> <p>3 mesures ridicules :</p> <p><i>La mise en valeur du patrimoine local est une autre mesure cosmétique qui ne change rien à la destruction du paysage. EDPR écrit que le territoire possède "un riche patrimoine architectural et paysager", puis le détruit avec 4 éoliennes, et enfin propose 3 mesures ridicules :</i></p> <p><i>La restauration de la chapelle de Burey / La création d'un itinéraire de randonnée / L'installation d'une table de lecture</i></p> <p><i>"Une fois le paysage dégradé avec ces monstres industriels, une rénovation de chapelle ou quelques plantations d'arbres ne changeront rien au paysage pittoresque anéanti."</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p>

Thème N°30 - L'absence de justification du choix du site d'implantation du projet.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195

Synthèse des arguments déposés par le public
<i>Contre-étude - ARGUMENT 5</i> Le choix du site d'implantation n'est pas justifié de façon cohérente par l'industriel, et il n'a pas respecté la procédure. <i>La MRAE critique effectivement le choix et la démarche.</i> <i>Une seule zone de la ZIP a été étudiée, en variant uniquement la position, le nombre d'éoliennes et leur gabarit, sur un même petit emplacement, alors qu'il y a obligation d'étudier plusieurs solutions d'implantation.</i> Cela n'est pas conforme à la procédure
Réponse d'EDPR :

Thème N°31 - Remarques sur l'avis de la MRAE et sur la réponse d'EDPR

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @256 @326

Synthèse des arguments déposés par le public
<i>Document 1 – ARGUMENT 10</i> Le rapport de la MRAE <i>La MRAE met en évidence la faiblesse du dossier et en synthèse formule des demandes au promoteur</i> <ul style="list-style-type: none">• compléter le dossier par une analyse permettant de mieux justifier le choix du site d'implantation au regard d'autres solutions d'implantation envisageables ;• détailler le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées par rapport aux émissions de GES du mix énergétique français ;• approfondir l'analyse des incidences du projet sur la faune volante, notamment en lien avec la haie de la Mare Canchée, et compléter les mesures d'évitement et de réduction envisagées, le cas échéant par une révision de l'implantation des éoliennes E1 et E2 afin de limiter l'impact du projet sur la faune volante ;• renforcer les critères de mise en oeuvre du bridage des éoliennes afin de limiter l'impact du projet sur la faune volante ;• compléter l'analyse paysagère en intégrant la perception sociale du paysage, en particulier dans l'environnement immédiat du site du projet ;• prévoir la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir en continu l'expression des riverains sur les nuisances susceptibles d'être ressenties une fois le parc mis en service. Les réponses du promoteur sont insatisfaisantes
Réponse d'EDPR :

Thème N°32 - Remarques sur le dossier.

Ce thème a été repris dans les contributions : @35 @38 @55 @81 @120 @123 @137 @138 @149 @174 @195 @241 @243 @246 @250 @262 @272 @294 @297 @355

Synthèse des arguments déposés par le public
<i>Document 1 – ARGUMENT 1</i> La ZIP située sur un site archéologique <i>EDPR n'a pas tenu compte du fait qu'une prospection aérienne a permis de repérer un site archéologique exactement à l'emplacement des 4 éoliennes envisagées. [ci-dessous, zone 3, page 39/40 de la Révision de la Carte Communale de Burey établie en 2018 par la Préfecture de l'Eure, document envoyé en annexe].</i> On voit page 146 de l'Étude d'Impact qu'EDPR n'a pas consulté ce document
Réponse d'EDPR :

<p>Document 1 – ARGUMENT 1</p> <p>Dévaluation immobilière</p> <p>Les tribunaux et même l'administration fiscale reconnaissent la dévalorisation des biens immobiliers.</p> <p>EDPR doit l'intégrer dans son étude d'impact.</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Document 1 – ARGUMENT 3</p> <p>12 erreurs dans le rapport d'AUDDICE</p> <p>L'UDAP a relevé 12 erreurs dans le rapport d'AUDDICE sur lequel se base l'étude d'impact du promoteur au sujet des monuments historiques.</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Document 1 – ARGUMENT 3</p> <p>L'étude d'impact et l'étude paysagère d'EDPR sous-évaluent impact et la co-visibilité entre le parc éolien et monuments ou patrimoine vernaculaire.</p> <p>D'après EDPR, les enjeux pour les monuments classés seraient les suivants (colonne de gauche), mais la "sensibilité" baisse soudainement dans la colonne de droite, au nom de "rideaux bâtis, végétaux ou topographiques" [pages 98 et 99 de l'étude d'impact] ...rideaux qui sont souvent erronés sur les cartes d'EDPR.</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Document 1 – ARGUMENT 3</p> <p>EDPR se base sur des rideaux visuels qui sont erronés (bâtis et plantations)</p> <p>En effet, sur la carte ci-dessous, on repère d'une part de nombreuses incohérences, et d'autres parts des représentations fausses. Nous qui vivons ici savons ce que nous voyons de nos jardins ou de nos chambres à l'étage. Nombreux sont ceux qui ont une vue directe sur la ZIP de Burey, contrairement à ce que la carte de l'étude paysagère laisse entendre.</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Document 1 – ARGUMENT 3</p> <p>Le dossier comporte des incohérences sur les enjeux :</p> <p>Incohérences : EDPR reconnaît que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet de Burey est "accolé à des unités paysagères à fort enjeu [page 135 de l'étude d'impact] - le paysage est "largement ouvert et offre une large profondeur de champ visuel" [page 127 EI] - il y a un niveau de sensibilité "fort" sur le cadre de vie pour les riverains les plus proches [page 125 EI] <p>...puis conclut magiquement que l'impact visuel des éoliennes est faible à très faible, par exemple aux endroits suivants. On passe donc de "fort" à "très faible" de façon infondée.</p> <p>Le dossier comporte des incohérences sur les enjeux :</p> <p>Il est reconnu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet de Burey est accolé à des unités paysagères à forts enjeux (page 135 de l'étude d'impact). - le paysage est largement ouvert et offre une large profondeur de champ visuel (page 127 de l'étude d'impact) - il y a un niveau de sensibilité fort sur le cadre de vie pour les riverains les plus proches (page 125 de l'étude d'impact) <p>EDPR en conclut que l'impact visuel des éoliennes est faible à très faible aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bois Morin (page 124 de l'étude de paysage) - Faverolles – les buissons (page 248 de l'étude de paysage) - rue des Bruyères à Berville (page 316 de l'étude de paysage) - rue de chanteloup à Tilleuil Dame Agnes (page 305 de l'étude de paysage) - rue du tilleuil à Tilleuil Dame Agnes (page 308 de l'étude de paysage) - sortie de Faverolles (page 244 de l'étude de paysage) <p>Même sous-évaluation des enjeux de co visibilité et de paysage pour le patrimoine bâti :</p> <p>Ainsi, à titre d'exemples, le château de Faverolles, à 1400 m de la ZIP, ou le château et la chapelle du Mesnil Vicomte, à 1600 m de la ZIP, auraient un enjeu "faible" selon EDPR. Le photo montage du promoteur prouve bien le contraire. [n° 106 et 108 du tableau page 86 de l'étude paysagère].</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>
<p>Document 1 – ARGUMENT 3</p> <p>Angles de vue choisis</p> <p>Les photos montages sont issues de l'étude paysagère de AUDDICÉ ; même si les photos ont été prises avec des angles de vue choisis pour atténuer la présence des éoliennes, il n'en reste pas moins qu'elles sont bien présentes.</p> <p>Observations du public sur ce thème :</p>

Après avoir rencontré la cheffe de projet lors des permanences à la salle des fêtes de Burey, mon interrogation s'est portée sur les photos montages. Celles ci sont complètement fausses, les photos sont prises en format paysage, la photo est étirée au maximum!

Les photomontages présentés par la société sont mensongers !

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 5

L'environnement humain très présent

Comme le précise la MRAE, l'environnement humain est très présent.

On s'étonne que le promoteur EDPR nie cette réalité dans son étude d'impact.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 16

En l'absence de projet

Dans le Résumé Non-Technique, le promoteur fait une erreur d'évaluation en affirmant que si le projet ne se réalise pas, "aucune modification significative de l'environnement physique et humain n'est à prévoir". [p98 du RNT]

Cette anticipation est erronée ; elle est démentie par l'INSEE et par l'Atlas de Normandie édité en 2019 par la DREAL. Nous qui vivons de près l'évolution du Pays de Conches, nous savons qu'au cours des dernières années toutes les maisons des villages alentours se sont vendues, alors qu'elles étaient souvent depuis de nombreuses années en recherche d'acquéreurs. Au-delà de l'effet Covid, on remarque que le développement du **télétravail attire** toujours plus de Franciliens dans nos campagnes.

Même intérêt des résidences secondaires pour notre région. **Cette dynamique de développement serait affectée si un parc éolien s'implantait à Burey.**

voir le dossier INSEE Pays de Conches : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242700276#chiffre-cle-12>

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 16

L'industriel n'a mené aucune réelle étude sur l'impact économique

L'étude d'impact est donc erronée à plusieurs niveaux. Les données de l'INSEE et de l'Atlas de Normandie de la DREAL étaient pourtant accessibles au promoteur.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 7

Captage du Bois Morin – remontées de nappes phréatiques – cavités souterraines :

L'étude d'impact d'EDPR a négligé les ENJEUX HYDRAULIQUES de son projet en n'intégrant pas des données pourtant essentielles.

Les cartes et arrêtés qui suivent n'ont pas été considérés par l'étude d'impact alors qu'ils sont d'importance cruciale :

- La RCCB 2018 : Révision de la Carte Communale de Burey, Préfet de l'Eure, 69 pages
- L'avis du BRGM suite à l'effondrement d'une maison à Burey, en 1995, 13 pages
- L'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/13/028, de juillet 2013

Dans l'Étude d'Impact (page 65), EDPR confirme que "Le captage le plus proche est situé à 1,75 km de la ZIP", puis il écrit de façon tout à fait erronée qu'"aucun périmètre de protection associé ne concerne l'aire d'étude immédiate ni la ZIP".

Ceci est faux.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce thème :

Les élus locaux sont obligatoirement consultés lors de l'enquête publique, et la loi Asap améliore également l'information de la commune d'implantation et des communes limitrophes. Quelle mascarade ! Un dossier de plusieurs dizaines de pages illisibles, techniques et qui n'est qu'un « copier-coller » d'un autre projet adapté à la commune d'implantation. On n'oublie pas d'ajouter des arbres pour « cacher » les éoliennes aux habitants les plus proches mais on oublie que la distance de 500 mètres existe depuis plusieurs dizaines d'années et que les éoliennes qui mesureraient 100 mètres dans les années 2000, en font maintenant 180.

La première chose qui m'a sidérée c'est cette pollution de plusieurs centaines de kilos de papier plastifié et encre pour représenter ce projet.

Concernant les dossiers consultables, ils sont très (trop ?) importants, et je ne pense pas qu'il soit possible de les consulter durant une permanence.

Il manque une véritable synthèse de l'ensemble, accessible à tout un chacun.

Réponse d'EDPR :

Thème N°33 - L'aspect financier.

Ce thème a été repris dans les contributions : @15 @24 @34 @35 @41 @49 @57 @72 @88 @131 @157 @162 @175 @188 @196 @198 @199 @212 @215 @225 @326 C18 C33 R44

La mise en place de parcs éoliens est une aberration financière dont le coût de mise en œuvre et de raccordement au réseau électrique est prohibitif et contraire à l'intérêt général.

j'ai confiance en nos élus, en leurs représentants et dans les institutions de la Région, pour qu'ils nous préservent de cette arnaque écologique et qu'ils défendent nos territoires contre des intérêts financiers évidents qui utilisent la défense de la planète comme prétexte à leurs prédatons (sans même créer d'emplois, les éoliennes étant majoritairement fabriquées à l'étranger, Chine et Allemagne...)

Malheureusement encore une fois je ne peux être que persuadée que l'intérêt de groupe éolien est purement financier et que nous ne sommes que des dommages collatéraux mais je me refuse de l'être.

NON aux promoteurs éoliens qui massacrent nos territoires, méprisent les populations, se gavent de subventions et aggravent la précarité énergétique des plus défavorisés ! C'est une arnaque financière qui va rendre la France dépendante énergétiquement. L'éolien enrichit de puissants groupes financiers avec nos impôts et la complicité des politiques. Probablement le grand scandale de ce début de XXIe siècle.

*le bilan écologique est nul alors que le bilan financier du groupe propriétaire des éoliennes se porte bien
Compte tenu de l'impact durable créé par la réalisation du parc éolien et de la manne financière captée par les agriculteurs, la commune et le promoteur du projet, il nous semblerait intéressant que ces trois entités investissent dans :-La création d'un réseau de mares,- La plantation de haies tout le long des chemins privés et communaux. -La conversion des terres agricoles en agriculture biologique. L'ensemble de ces éléments concourrait à un maintien de la biodiversité locale et une meilleure acceptation du projet par la population locale.*

Cela est purement financier pour certains sans se soucier de la nature,

*Et puis belle plus value pour nous Français quand on s'aperçoit que la production des Eoliennes est faite à l'étranger !!
C'est honteux d'utiliser des terres cultivables et de défigurez notre beau paysage, de détruire notre faune et notre flore pour des questions financières plutôt qu'écologiques.*

En plus de l'esthétique, nos oiseaux, nos chauves souris vont disparaître pour un projet soit disant écologique qui est surtout un projet financier

Je suis contre cette implantation d'éoliennes car elle n'apporte rien en termes d'écologie, mais seulement des avantages financiers aux propriétaires des terrains, au détriment des voisins pour lesquels elle n'apporte que des nuisances et à l'ensemble de la population qui subit un renchérissement conséquent de la facture d'électricité. Sur le plan économique, l'usage de l'énergie éolienne est négatif pour la France car elle ne profite qu'aux étrangers puisque tout est importé. De plus, EDF doit racheter cette électricité éolienne à un prix sans commune mesure avec le coût de l'électricité nucléaire, ce qui renchérit fortement la facture pour tous les clients. C'est d'ailleurs ce qui nourrit la spéculation !L'absence de rentabilité rend cette énergie dépendante des aides publiques, et coûte donc très cher à l'ensemble des français qui devraient pouvoir bénéficier d'une électricité la moins chère d'Europe avec le nucléaire que l'on devrait plutôt sauvegarder et développer.

Aujourd'hui c'est le rendement financier qui prédomine: Après promesses de "pots de vin " aux communes, aux agriculteurs, les lobbyistes et les commerciaux des grands groupes internationaux ont alors les mains plus libres pour l'installation de l'éolien dans un endroit à moindre résistance locale. C'est aussi pourquoi l'on a une telle prolifération de petits groupes d'éoliennes un peu n'importe où, mais pas forcément où il faudrait.

Ces éoliennes seront productrices d'électricité ou productrice de ressource financière pour un promoteur.

Je souhaite également souligner le fait que ce projet est une pure imposture écologique et financière puisque la production sera extrêmement faible, et les moyens mis en oeuvre pour l'aménagement de ces éoliennes considérables.

Je suis CONTRE cette arnaque écologique qui ne va faire qu'enrichir les promoteurs (et accessoirement les propriétaires fonciers et la commune concernée) et nous faire supporter à nous, habitants des territoires ruraux, toutes les nuisances.

Il enrichira peut être celui qui acceptera de louer son champ pour les installer mais ce projet n'aura que cette valeur. Le reste n'a pas de prix.

l'éolienne est chère et enrichit surtout les promoteurs,

Comment pouvons-nous accepter que notre biodiversité soit aussi massacrée au titre d'enrichissement individuel ?

Une imposture financière. Peut-on connaître les fonds de pension détenteurs du promoteur ? je doute qu'ils soient animés par une certaine philanthropie et une envie de monde meilleur... Comme par hasard, ces promoteurs ne veulent surtout pas se rendre propriétaires des terres mais proposer un modèle « locatif ». Ne trouvez-vous pas cela étrange ?? des prix astronomiques sont proposés aux propriétaires fonciers pour installer des éoliennes sur leur terrain (prix bien plus élevés que le coût du foncier), cela n'interroge-t-il pas ?

C'est l'ensemble des contribuables et des consommateurs français qui s'appauvrit en finançant les revenus versés aux promoteurs des éoliennes qui dans le cas présent n'est pas une société française.

Observations du public sur ce thème :

Même si cela profite à l'effort électrique elles profitent surtout au propriétaire du plan des sols ...

Cela ne profitera qu'à une poignée de propriétaires terriens qui auront un complément de revenus au détriment des administrés qui eux subiront tous les inconvénients.

Cette installation profiterait entre autres aux propriétaires fonciers au détriment du cadre de vie des habitants.

Elle doit certainement avoir un intérêt économique et financier pour certains acteurs porteurs du projet !

Ce projet ne repose que sur des intérêts privés et, à mon sens, ne devrait pas relever d'une quelconque enquête d'utilité publique.

Je suis contre cette implantation d'éoliennes car elle n'apporte rien en termes d'écologie, mais seulement des avantages financiers aux propriétaires des terrains...

Ces éoliennes seront productrices d'électricité ou productrice de ressource financière pour un promoteur ?

La commune de BUREY veut implanter ces éoliennes sur son territoire (récupération de financement). Le site choisi est éloigné des habitations de Burey mais proche des habitations des villages voisins, belle solidarité inter communale !!

Quels sont les réels avantages (autres que financiers pour la commune) de ce projet ?

Quel sera le coût indirect induit, notamment en termes de dépenses de santé, de pertes fiscales locales, de manque à gagner économique pour le Pays de Conches ? Car, en effet, la configuration géographique, humaine et paysagère de la zone convoitée par EDPR ne semble décidément pas propice à l'implantation d'un parc éolien qui devrait avoir plus d'avantages que d'inconvénients.

Coût induit également par la priorité sur le réseau de distribution donnée au parc éolien alors qu'EDPR ne supportera pas l'intermittence (intermittence qui induit des surcoûts pour les centrales pilotables).

Est-il réellement nécessaire d'effectuer un projet aussi coûteux qui non seulement va nous faire perdre de l'argent (coût aux communes, coût aux particuliers, coût aux artisans qui vont voir des projet communaux abandonnés n'ayant plus les moyens de payer autres choses que le projet éoliens) , mais aussi des vies pour si peu de rentabilité?

Réponse d'EDPR :

Thème N°34 - Un deuxième projet éolien à LOUVERSEY.

Ce thème a été repris dans les contributions : @43 @46 @60 @195 @199 C2 C3 C4

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 5

Un 2^{ème} projet éolien sur la commune de Louversey, soutenue par le Maire et son conseil municipal est à l'étude.

Situé à 2.3 km de la ZIP de Burey et loin du Bourg de Louversey, il serait à 500 ou 600m des habitations de Berville la Campagne et de Faverolles la Campagne et à 1200 m des jardins du Tilleuil Dame Agnes. Le château de Faverolles serait coincé entre les 2 parcs.

L'effet d'encerclement des villages entre le projet de Burey et celui de Louversey serait catastrophique pour le cadre de vie, le développement économique et touristique de la région.

La densité de l'habitat du Pays de Conches n'est pas propice à l'acceptabilité des parcs éoliens.

Observations du public sur ce thème :

Les éoliennes prévues sont trop près des fermes et des maisons, ce qui va engendrer une forte dépréciation immobilière, ce qui est confirmé par les tribunaux et entraîne ensuite d'autres projets comme celui de Louversey.

On constate malheureusement la mise en place de petits groupes d'éoliennes (comme à Burey ou à Louversey), 4 éoliennes ici, 5 là, parfois 6. Où que l'on se tourne il en résulte un paysage mité.

tout en vous rappelant qu'il y a également un projet éolien à Louversey tout à fait similaire et je ne peux que vous remonter le mécontentement de mes concitoyens que je représente ainsi que moi-même.

Réponse d'EDPR :

Thème N°35 - Le projet pose un problème d'éthique.

Ce thème a été repris dans les contributions : @37 @49 @152 @175 @195 E199 @212 @215 @225 @234 @241 @266 E370 E371 C15 C33

Synthèse des arguments déposés par le public

Document 1 – ARGUMENT 5

La commune de Burey retire du projet un gain financier alors que les riverains des communes voisines n'auront que les conséquences négatives.

Il y a un problème éthique dans ces décisions unilatérales qui entachent le principe de solidarité et de coopération intercommunale.

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 5

Les 2 fermes situées à proximité du projet acceptent le projet car elles sont parties prenantes dans le projet

Réponse d'EDPR :

Document 1 – ARGUMENT 2

Patrimoine des familles et héritages injustement dévalorisés :

Retirer 30 000 € ou 80 000 € au patrimoine des familles constituerait un véritable hold-up. Quant au château de Faverolles qui serait coincé entre les 2 projets de parc éolien, ce sont des centaines de milliers d'euros qui sont en jeu. Est-il acceptable que les subventions octroyées aux promoteurs éoliens par le gouvernement (payées par nos impôts) et les bénéfices engrangés par les sociétés généralement étrangères aient de telles retombées négatives sur des centaines de familles du Pays de Conches ?

Réponse d'EDPR :

Contre-étude - ARGUMENT 12

ERREUR et DÉNI DE DÉMOCRATIE : EDPR parle de "processus de concertation territoriale afin de connaître les sensibilités locales et d'en tenir compte" [p39 du résumé non-technique] alors qu'aucune municipalité alentours n'a été consultée. Un déni de démocratie assorti d'une transformation profonde de nos paysages et de notre cadre de vie. D'autant plus que, si ce projet voit le jour, ce sera en partie avec de l'argent public (subventions) investi pour un projet privé, avec les risques industriels et financiers que cela induit ensuite pour nos communes.

Réponse d'EDPR :

Observations du public sur ce sujet :

Comment une seule personne, le maire de Burey peut-il nuire par son projet à la tranquillité d'autant de personnes! L'égoïsme règne au profit du bien être de tous ; il y'a trop de sujets de cette envergure qui sont sources de gain et qui se moquent des habitants qui seront au plus proche.

Pourquoi un simple Maire d'un petit village comme BUREY (27190) peut imposer à d'autres Communes et milliers d'habitants leur choix arbitraire en disposant ces éoliennes à l'opposé des habitations de sa commune et en bordure d'autres communes ? Ce même Maire tenant un double langage, et autorise dans notre dossier avec l'accord d'un agriculteur à la recherche de finances, la pose d'un mat de prises de données.

Aujourd'hui c'est le rendement financier qui prédomine: Après promesses de "pots de vin " aux communes, aux agriculteurs, les lobbyistes et les commerciaux des grands groupes internationaux ont alors les mains plus libres pour l'installation de l'éolien dans un endroit à moindre résistance locale.

Il est étonnant qu'un projet d'éoliennes de la commune de Burey ait été envisagé aussi proche des habitations de Portes, Saint Élier et la Croisille, sans que ces trois communes aient eu leur mot à dire.

La Maire de la commune de Burey n'a vu que ses propres avantages, l'argent. C'est une honte.

Le maire de Burey n'a pensé qu'à ses avantages personnels, l'argent. Pour preuve les nuisances sont pour les communes voisines.

Réponse d'EDPR :

Thème N°36 - L'aérodrome de La Croisille.

Ce thème a été repris dans les contributions : @203 @210 @326 C6 C31

<p>Synthèse des arguments déposés par le public</p> <p>De Monsieur LECERF Nicolas <i>Habitant de la Croisille et étant exploitant d'un aérodrome privé situé sur la commune de la Croisille, je m'étonne qu'un parc éolien risque de voir le jour à proximité immédiate de l'aérodrome privé. Voici ci joint l'arrêté préfectoral n°D3BPA220381 m'autorisant à utiliser cet aérodrome C'est un projet qui a nécessité de longues années de réflexion, de procédures afin d'avoir les accords de différents organismes. Les éoliennes constituent des obstacles dangereux pour la navigation aérienne. De plus, elles généreront également des turbulences et tourbillons pouvant entraîner une perte de contrôle d'un avion en phase d'atterrissage ou de décollage sur mon aérodrome privé. D'après le projet d'étude, la zone d'implantation des éoliennes serait en limite de la commune de Burey et se situerait à moins de 900m du seuil de piste le plus proche, ce qui n'est pas acceptable. Merci de prendre en compte cet élément important et de vous rapprocher des services compétents (DGAC, DREAL, Préfecture de l'Eure, qui ont donné leur accord pour la création de l'aérodrome.)</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p>

Thème N°37 - Le promoteur EDPR.

Ce thème a été repris dans les contributions : @195 @215 C15 C33

<p>Synthèse des arguments déposés par le public</p> <p><i>Document 1 – ARGUMENT 16</i> Fragilité financière d'une holding très endettée <i>Le bilan financier 2021 d'EDPR France Holding fait apparaître :</i> - une perte de près de 12 millions € en 2021 - 222 millions € de dettes à rembourser d'ici à fin 2026 > voir ANNEXE 4, Bilan financier enregistré au RCS le 06.07.20232, n° 81412 <i>Sur l'annuaire des entreprises, on observe que 16 des 67 parcs éoliens ont été "fermés", généralement 1 ou 2 ans après leur création/exploitation, dont une vente massive de 7 parcs éoliens de 20.05.2022.</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p> <p>Sur le professionnalisme du promoteur <i>Et honnêtement rien que l'entretien du mât laisse dubitatif... L'ampoule en haut du mât est restée grillée des mois entiers ! Hasard du calendrier ou pas Elle vient d'être remplacée cette semaine. Qui aurait subi les conséquences d'un accrochage par un avion ? Car le trafic aérien est présent dans le secteur et les avions volent régulièrement très bas. Malheureusement encore une fois je ne peux être que persuadée que l'intérêt de groupe éolien est purement financier et que nous ne sommes que des dommages collatéraux mais je me refuse de l'être. Je doute fort de la maintenance des éoliennes puisque une simple ampoule au sommet du mât a mis plusieurs mois pour être remplacée. Je crains que cette société (EDPR) ne soit plus là dans 10 ans. Quand je pense que la maintenance a mis des mois et des mois pour changer une ampoule grillée du mât, ça fait peur pour la suite.... Que dire de l'endettement d'EDPR qui sera fermé depuis longtemps quand il s'agira de démonter ces monstres de béton et de fer.</i></p> <p>Réponse d'EDPR :</p>

IV – Questions ou remarques relevées dans les contributions du public

<p>Contribution @195 Document 1 – ARGUMENT 16 2 bâtiments techniques de 25 m2 en bordure de route : quelle hauteur ? quelle esthétique ? EDPR doit nous fournir un visuel avec les cotes.</p> <p>Réponse d'EDPR :</p>

Contribution @195 Document 1 – ARGUMENT 16

Vécu des riverains : 3 questions

Dans son rapport, la MRAE s'inquiète des conséquences du parc éolien sur les riverains [p14 du rapport MRAE]. Nous demandons :

1°) Quel dispositif précis EDPR s'engage-t-il à mettre en place pour "recueillir en continu l'expression des riverains sur les nuisances susceptibles d'être ressenties une fois le parc mis en service" ?[demande p14 du rapport MRAE]

*2°) À partir de **quels seuils** de nuisances exactement et **dans quels domaines** EDPR considérera-t-il que de nouvelles mesures doivent être mises en place pour faire disparaître ces nuisances ?*

*3°) À **quelles solutions** et **quels résultats** s'engage EDPR si de réels problèmes apparaissent ?*

Réponse d'EDPR :

@21 Etes-vous conscient que 4 éoliennes ne suffiront pas : donc votre projet déjà ficelé en prévoit combien d'autres en plus dans les mois ou années à venir ?

Réponse d'EDPR :

@24 Il est reconnu par les experts une baisse du coût de l'immobilier de 10 à 20% suite a l'installation des éoliennes a moins de 5 km. Qui va nous payer ces 10 à 20% de perte ? le propriétaire du champ ? celui des éoliennes ?

Réponse d'EDPR :

@49 Ne restant pas dans la région a ma retraite, ma maison payé a la sueur du travail va se retrouver dévalorisée, dépréciée de 30 %, et encore si j'arrive a la vendre. N y a-t-il pas de compensations financière sur les factures d'électricités, ou autre avantages ?

@55 Il aurait été plus accessible de faire une synthèse, un résumé des différents protocoles, échanges, concertations faits durant ce projet. Éplucher vos documents prend beaucoup trop de temps et démotivent certains citoyens de prendre le temps de s'informer sur les enjeux en cause et de ce qui a déjà pris en compte.

Je note également l'absence d'étude sur l'impact économique, comme pourrais le faire la cour des comptes par exemple, qui pourrait aiguiller certains citoyens sûr ce sujet et les aider à se positionner.

De même que nous avons tout un tas d'informations concernant le terrain, mais rien en ce qui concerne l'approvisionnement des différentes ressources utilisées pour ce projet, leurs provenances.

Réponse d'EDPR :

@55 Je ne suis pas satisfais que le projet soit construit sur une zone non-constructible.

Je suis déçu c'est sur l'absence de mesure de compensations pour respecter le principe du zéros artificialisations nettes.

De même que je ne suis pas franchement favorable au fait que l'on mesure la nuisance des éoliennes sur l'application et non sur des études en amonts, pour qu'elles soient mise en place sur la zone où elles poseraient le moins de dégât possible,

il est regrettable de ne pas voir des dispositifs pour réduire l'impact des éoliennes sur la faune comme, par exemple, un détecteur de présence qui arrêtera les éoliennes en cas de présence de chiroptère ou de la busard Saint-Martin.

De même, je déplore l'absence de dispositif d'avertissement en cas d'impact de la faune avec les éoliennes et permettre la mise en place rapide d'une mise de sauvetage de l'animal par des centres vétérinaires d'animaux sauvages.

Réponse d'EDPR :

@61 Une éolienne qui ne fonctionne plus quand fait-on ?

Réponse d'EDPR :

@69 Quel est le retour sur investissement?

De plus vous aller verser chaque année une indemnité à la mairie: la communauté de communes et à l'agriculteur. Cet argent ainsi versé sera-t-il inclus dans le prix du KW/h déjà supérieur aux prix encadrés?

Plus écologique! A démontrer, les éoliennes ne viennent pas de France. quel est le coût carbone?

Les mâts en acier pourront être recyclés. Avez vous prévu une fosse pour enterrer les pâles qui ne sont pas recyclables?

Que faites vous des terres rares? Cassés le béton pour faire des gravats pour les routes?

Les données RTE, un foyer Français consomme 2223KW/h, soit 6KW/jour. Le parc éolien produira 8,8MW pour + de 15000personnes, soit 7500 foyers. La production étant intermittente (21%) il faudra fournir 16 672 500KW. Avec quoi allez-vous compenser le manque?

<i>Normalement la décision devrait être prise par un élu (député). Pourquoi celle ci est prise par le Préfet?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@71 Tout d'abord quel est le coût de cette enquête et de l'étude pour l'installation de 4 éoliennes?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@72 Est il normal de faire tourner les éoliennes à l'aide d'un moteur électrique en cas de vent faible ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>E77 Nombre de spot par Éolienne?</i>
<i>Quelles activités exercent les fermes "le Boulay et le clos Morin" ?</i>
<i>A quelle distance se trouvent les éoliennes de l'école de Saint élier ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@88 Peut-on connaître les fonds de pension détenteurs du promoteur ?</i>
<i>connaissez-vous le coût du démantèlement d'une éolienne ?</i>
<i>Pourquoi mobiliser des centaines de milliers d'euros pour une énergie intermittente ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>E91 Notre patrimoine immobilier sera déprécié dû à la proximité des éoliennes de notre domicile. Dans ce projet, prévoit-on de dédommager les propriétaires impactés?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@102 Les dangers liés au fonctionnement (projection et chute d'éléments, courts-circuits...) prennent ils en compte le passage de promeneurs, cavaliers, engins motorisés, chasseurs, sur les chemins et routes reliant le hameau des flimins au breuil poignard, et situé dans la zone d'implantation des éoliennes ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@120 Il en ressort cependant que la commune de Burey est dans une zone fortement défavorable ! (carte de la DREAL). Pourquoi déposer un dossier d'implantation ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@170 La ligne de câbles enterrés passera au pied de ma maison, quelles études peuvent me prouver que les courants parasites générés n'aggraveront pas les effets de ma sclérose?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@174 La provision de démantèlement est fixée réglementairement à 50 000 € par éolienne auxquels peuvent s'ajouter la vente des métaux constituant l'éolienne (acier, cuivre, aluminium), ainsi que le recyclage du béton, est-ce suffisant ?</i>
<i>En ce qui concerne l'artificialisation des terres agricoles, le parc éolien (emplacement des éoliennes, pistes d'accès) consommera environ 2ha de terres agricoles (0,5ha en moyenne par éolienne). En raison de l'espacement nécessaire entre chaque éolienne, (en moyenne 7 fois le diamètre du rotor), le parc éolien de Burey occuperait une surface totale de 2 km² (1/2 km² par éolienne de 2 MW). La réglementation relative à l'urbanisme prévoit zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. N'y a-t-il pas là une incohérence ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@189 Les conséquences sur la santé des riverains seront potentiellement dramatiques sachant que de nombreuses personnes âgées souffrent déjà de pathologies graves (ex : pacemaker, cancer, port d'équipements auditifs etc). Le principe de précaution ne s'applique-t-il pas ici ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@215 De même pour les cultivateurs de pommes de terre. Pouvez-vous leur assurer que leurs sols ne seront pas appauvris avec des éoliennes ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@241 La ZIP n'est-elle pas envisagée sur une zone déclarée inconstructible ?</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@262 Je me pose également la question de la baisse de qualité de réception de la 4G et de la 5G via le réseau mobile et de la présence de deux antennes relais qui n'ont été ni mentionnées ni prises en compte dans l'étude d'impact.</i>
<i>Réponse d'EDPR :</i>
<i>@297 « EDP renewables présente le nombre de couple/personnes alimentées en électricité propre en usage domestique Lettre d'information printemps 2022 + de 8 500 personnes alimentées en électricité propre en usage domestique Lettre d'information février 2023 + de 15 000 personnes alimentées en électricité propre en usage domestique</i>

Sur tous les dossiers mis sur le site de la préfecture 8 600 personnes consommation annuelle équivalente **Totale incohérence sur ces chiffres**

Sur le registre d'enquête publique numérique il est mentionné plus 7 500 foyers d'ailleurs sans précision
Lettre d'information été 2021 7 500 foyers alimentés en électricité propre en usage domestique
Un raisonnement par la moyenne est le plus adapté : En 2020, consommation résidentielle de 148,14 TWh chiffres de CRE 66,99 millions d'habitants et 2,19 le nombre moyen d'occupants par résidence principale source INSEE recensement effectué en 2019) Consommation d'électricité annuelle par habitant 148 140 000 000 kWh/ 66 990 000 habitants = 2211 kWh par habitant Pour une famille/foyer de 2,19 habitants cela représente 2211 kWh x 2,19= 4842kWh **Ce chiffre de 4842 kWh corrobore avec celui du site choisir.com**. Il ne faut jamais prendre de cas particuliers ou d'utilisation particulière lorsque l'on parle de consommation d'énergie par le citoyen. Il faut raisonner en moyenne. ADP renewables raisonne en prenant des cas particuliers. Pour preuve page 36 document distribué Figure 37 (lettre d'information été 2012) il est mentionné 7 500 foyers alimentés en électricité propre en usage domestique c'est effectivement vrai sauf que la moyenne de consommation en électricité domestique (c'est-à-dire tout usage) est de 4 842 kWh soit 3 820 foyers On peut dire que pour une production annuelle de 18,5 GWh cela représente une consommation électrique annuelle de l'ordre de 8 367 habitants **soit 3 820 familles**. Sans tenir compte de la consommation des usages non résidentiels (tertiaires industrie et autres), qui réduirait fortement le nombre d'habitants concernés.
Quelle est la position d'EDP renewables ? Quels sont les vrais chiffres ? »

Réponse d'EDPR :

@343 Un hibou "moyen duc" niche dans un arbre situé dans le jardin d'un habitant de la rue du Tilleul sur la commune de Tilleul Dame Agnès.

Ci joint au présent deux photos du hibou, la première, dans l'arbre où il niche prise cette année dans le jardin d'un habitant de la rue du Tilleul, et la seconde, dans mon propre jardin, toujours rue du Tilleul durant le mois de février.

Cette espèce ne figure pas dans l'étude d'impact figurant dans le registre numérique.

Il s'agit d'une espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/1981), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne, à l'Annexe II de la Convention de Washington et à l'Annexe A du règlement CEE/CITES.

Quel sera l'impact de l'implantation d'éoliennes sur cette espèce protégée qu'est le hibou moyen-duc?

Réponse d'EDPR :

@362 Elles auront un impact sur les téléviseurs mais qu'en est-il pour les personnes portant des appareils auditifs ? Et pour les personnes photosensibles ?

Réponse d'EDPR :

R3 R58 Quels sont les moyens mis en place pour la protection des oiseaux de jour comme de nuit ?

Réponse d'EDPR :

R3 Il y a-t-il un impact écologique sur la terre lors de la mise en place des éoliennes ?

Réponse d'EDPR :

R7 Est-ce que dans l'estimation de production il a été pris le bridage des éoliennes ?

Des forages sur le site ont-ils été effectués pour lever le risque "marnières" ?

Réponse d'EDPR :

R22 Les études de l'impact sur la valeur des maisons sont trop anciennes (plus de 10 ans)

Réponse d'EDPR :

R58 Le transport de l'électricité sera-t-il assez enterré pour ne pas nuire à la santé des gens ?

Réponse d'EDPR :

Question des membres de la commission d'enquête :

Dans la note de présentation technique, il est indiqué que le montant d'investissement total estimé du projet (CAPEX) est de l'ordre de 12 à 13 millions d'Euros.

Quelle est l'estimation annuelle concernant les frais d'exploitation (OPEX) incluant notamment les frais (conduite pilotage, entretien préventif-curatif, site, salaires, charges, impôts....etc)

Le citoyen par l'intermédiaire de la CSPE contribue au déploiement de l'ensemble des énergies renouvelables dont l'éolien.

A ce titre, il a le droit de connaître de TRI (Taux de Rentabilité Interne) d'un projet éolien. Pour le projet éolien de Burey, quelle est l'estimation du TRI en prenant en compte la production en électricité du site avec bridage (bruit et avifaune) ?

Réponse d'EDPR :

Le 7 avril 2023,

Pour les membres de la commission d'enquête,

Le Président,
Jean-François BARBANT

